

Une fois élu chef du PC

Wagner disposera des adversaires indignes

par Pierre O'Neill

Dès le lendemain du congrès au leadership national du Parti conservateur, le 23 février au matin, M. Claude Wagner, devenu chef, prendra les mesures pour "disposer" de ceux qui se sont comportés de façon indigne dans cette campagne. Au cours des rencontres qu'il a eues en fin de semaine avec les délégués de la région de Montréal, M. Wagner a manifesté à plusieurs reprises son irritation en face de la publicité accordée au fonds spécial de \$300,000, constitué avant les élections de 1972 pour finaliser son adhésion au Parti conservateur.

Dans son édition de samedi dernier, Le Devoir publiait un article sur "le fonds secret de M. Wagner" et se demandait si le député de Saint-Hyacinthe "avait dit toute la vérité" dans cette affaire. Simultanément, le quotidien Toronto Star publiait le témoignage d'un ancien collaborateur de M. Wagner, l'avocat Peter White, selon qui le député de Saint-Hyacinthe aurait reçu plusieurs milliers de dollars comptant, peu avant l'élection générale du 30 octobre 1972 et que, dès cette époque, il était au courant des efforts visant à la création de ce fonds.

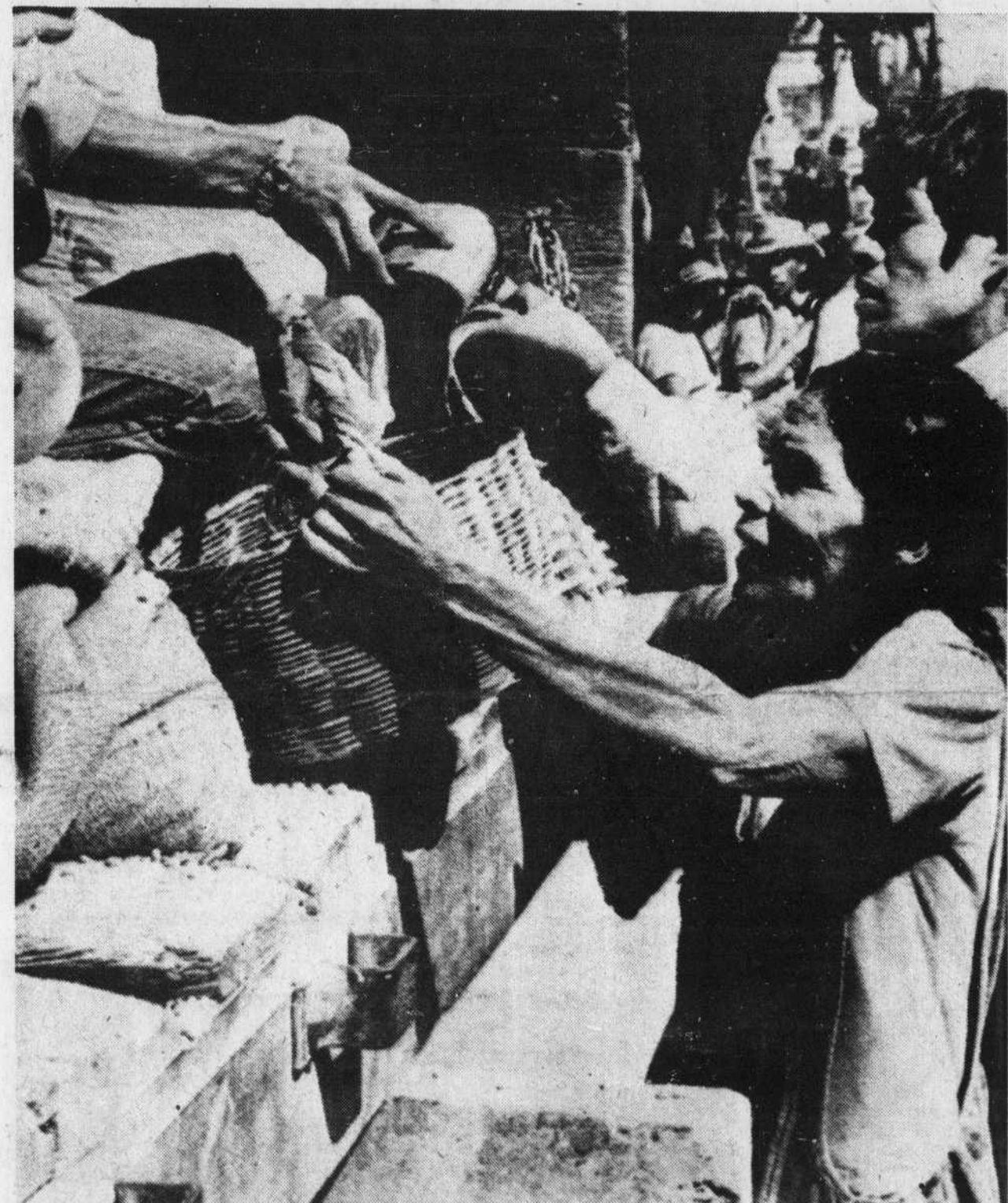
Selon M. Wagner, il s'agit là d'une "campagne de salissage, de saloperies, de rumeurs" mais il dit ne pas se sentir menacé et il a donné aux délégués l'assurance qu'il ne se laisserait distraire par tous ces rapports de presse. Sur un ton sarcastique, il a plus d'une fois offert ses salutations au directeur du Devoir, M. Claude Ryan dont il avait mis en doute l'objectivité, samedi, à Chicoutimi. Au cours de cette journée d'hier, M. Wagner a rencontré à Saint-Bruno, les délégués de la rive-sud de Montréal, puis dans le comté d'Hochelaga ceux de la ré-

gion Montréal-Centre, et à Pierrefonds, les délégués du West-Island. En fin de journée à Laval, il s'est adressé aux délégués de la rive-nord de Montréal. Somme toute, quelque 300 militants conservateurs ont répondu à l'invitation et l'accueil fut généralement chaleureux, sauf chez les anglophones du West-Island qui ont entrepris de l'interroger sur le bilinguisme et le refus d'admettre M. Leonard Jones, candidat officiel dans cette campagne. D'un endroit à l'autre, les articles publiés dans Le Devoir et le Toronto Star sur le fonds spécial ont alimenté les con-

versations privées entre délégués mais aucun d'eux n'a osé poser la question à M. Wagner. Il en fut de même au cours de la visite que M. Wagner a effectuée samedi dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, où les journalistes de la presse régionale se sont présentés avec chacun un exemplaire du DEVOIR. A son retour, en avion, M. Wagner déclarait à un journaliste qu'il évitera de répondre à "la campagne de panique" de ses adversaires d'ici le congrès d'Ottawa. Le député de Saint-Hyacinthe a cepen-

dant révélé sa ferme intention de "prendre les dispositions nécessaires" et il n'écartera pas en cela l'hypothèse de poursuites judiciaires contre certaines personnes impliquées dans ce marché. M. Wagner soulignait par ailleurs qu'il "est tout de même étrange que l'on remue ces cendres à dix jours de l'ouverture du congrès et après les sondages qui me sont favorables; c'est drôle que l'on ne pose pas ces mêmes questions aux personnes qui ont fait ces arrangements. Ça prend une carapace plus forte pour ne pas ré-

Voir page 6: Wagner



Les survivants des tremblements de terre du Guatemala font la queue pour obtenir des vivres. Selon les responsables du ravitaillement, un demi-million de personnes—c'est-à-dire un Guatémaltèque sur 10 meurent de faim. (Téléphoto AP)

Cauchemar à Guatemala: jusqu'à 20,000 morts?

chez VITO
RISTORANTE
Mecca gastronomica
Centre Gastronomique
735-3623
5412 Côte des Neiges
Montréal

GUATEMALA (AFP) — Une âcre odeur de cadavres a envahi les faubourgs de Guatemala survolée par des dizaines d'oiseaux de proie. De nombreux corps n'ont pas pu en effet être encore retirés des décombres des innombrables maisons effondrées à la suite des deux tremblements de terre et des 500 secousses telluriques qui ont ravagé le pays depuis mercredi dernier. Les autorités ont fait savoir hier que 12,804 cadavres avaient été dénombrés dans seize départements, mais l'on estime dans les milieux proches du gouvernement que le nombre total des morts pourrait approcher 20,000. Dans la banlieue de Guatemala, particulièrement éprouvée par les séismes, c'est un paysage de cauchemar: les rues sont toujours encombrées de pans de murs, et de débris, de toute sorte, faute de l'équipement lourd nécessaire pour dé-

gager la chaussée. Dans le quartier "El Gallito", l'un des faubourgs les plus peuplés de la capitale guatémaltèque, une vieille femme est assise depuis deux jours immobile sur un tas de pierres: les ruines de son ancienne maison. Son mari, semble-t-il, est enseveli sous les décombres. L'eau et la nourriture manquent et les autorités ont installé des postes de distribution d'eau afin de venir en aide à la population: chacun vient chercher avec des petits récipients le précieux liquide. Des dizaines d'immeubles étaient encore hier sur le point de s'effondrer. Des affiches invitant la population à s'écarter des murs lézardés ont été posées partout dans la capitale, où la population vit dans un état de psychose. La terre a en effet encore tremblé dimanche matin: le séisme avait une inten-

Voir page 6: Guatemala

Nomination surprenante
Hua Kuo-feng
succède à Chou

(d'après l'AFP) — Un mois exactement après la mort du premier ministre Chou En-lai, la nomination d'un premier ministre chinois par intérim a été annoncée par Pékin: M. Hua Kuo-feng, 54 ans, un des douze vice-premier-ministres (sixième dans l'ordre hiérarchique), et jusqu'à présent ministre de la Sécurité publique. Cette nomination a provoqué une vive surprise dans les milieux étrangers de Pékin où certains pensaient plutôt à M. Teng Hsiao-ping, également vice-premier ministre et chef de l'état-major général de l'armée. Les premières réactions enregistrées dans les milieux étrangers de Pékin, à Taipei, Tokyo et Washington à la suite de la désignation de M. Hua Kuo-feng comme premier ministre intérimaire chinois expriment la "surprise" en raison de la position de premier plan qu'occupait le vice-premier ministre Teng Hsiao-ping depuis que la maladie avait contraint M. Chou En-lai à réduire de plus en plus ses activités, bien avant sa mort survenue le huit janvier dernier.

Les analystes considéraient généralement M. Teng Hsiao-ping comme la personnalité gouvernementale la mieux placée pour accéder au poste de premier ministre en raison de la suppléance de fait qu'il avait assumée pendant le retrait forcé de Chou En-lai. La désignation de M. Hua Kuo-feng est donc interprétée comme une destruction du prestige de Teng Hsiao-ping, dont la "réentrée" spectaculaire il y a trois ans, après une longue disgrâce, apparaît ainsi, avec le recul, avoir tenu en partie à la volonté de Chou En-lai. Certains commentateurs n'hésitent pas à voir dans la promotion de M. Hua Kuo-feng le signe du début d'une âpre bataille politique entre différentes "factions" au sein de l'élite politique chinoise, avec comme premier épisode l'émergence et l'affirmation d'un nouveau clan ayant à sa tête Hua Kuo-feng. Selon certaines informations recueillies à Pékin, la désignation de Hua Kuo-feng serait due à une "recommandation" du

Voir page 6: Hua



Hua Kuo-feng

Perçant le front sud, le MPLA occupe Huambo, fief de l'UNITA

LUANDA (d'après Reuter et AFP) — Le Mouvement populaire pour la libération de l'Angola (MPLA) a annoncé sur les ondes de Radio Luanda que ses troupes avaient pris hier la ville de Huambo (ancienne Nova Lisboa), capitale de l'UNITA. Radio Luanda déclare que la ville a été "libérée" par ses troupes. La veille, samedi, les forces du MPLA, pour lequel combattent les Cubains, s'étaient emparées d'Alto Hama, important carrefour stratégique dont la prise ouvrait la voie de Huambo, située à 95 km au sud. Huambo était la "capitale" de la république démocratique d'Angola, procla-

mée par l'UNITA et le FNLA pendant que le MPLA proclamait la république populaire à Luanda. Radio Luanda déclare que les forces du MPLA avancent sur tous les fronts. Plus tôt, le MPLA, dans un communiqué officiel, publié à Luanda, dont a fait état l'agence Tanjug, avait annoncé la capture sur le front nord de Santo Antonio do Zaire, dernier bastion du FNLA. A Silva Porto, M. Jonas Savimbi, chef de l'UNITA avait qualifié la situation militaire de "critique" à la suite du regroupement de plus de 7,000 soldats cubains dont 3,500 hommes marchaient sur Huambo. Il avait ajouté que le commandement de l'UNITA envisageait d'ordonner l'évacuation de la ville vers Silva Porto, à 130 km à l'est, quartier-général de ses forces militaires. Huambo est la troisième localité de l'Angola par le nombre d'habitants. C'est la capitale d'une des régions les plus peuplées du pays. Depuis plusieurs jours, on attendait à Luanda l'annonce officielle de cette prise spectaculaire après l'offensive déclenchée sur ce front sud il y a une vingtaine de jours par les forces armées populaires de libération de l'Angola. Il semble qu'après le franchissement de la rivière Queve par les FAPLA, les troupes de Jonas Savimbi aient abandonné la ville pour se replier sur Silva Porto. On ignore de quelle manière s'est déroulée la "libération" de Huambo et en particulier si les FAPLA ont rencontré une résistance organisée de la part des troupes de l'UNITA, de mercenaires, ou d'éléments de l'armée sud-africaine. Avec la prise de Huambo, les forces du mouvement populaire de libération de l'Angola vont pouvoir s'assurer désormais le contrôle de cette région où passe l'importante voie de chemin de fer de Benguela. Samedi soir, le porte-parole des FAPLA avait d'ailleurs annoncé une progression sur cet axe, le long de la voie de chemin de fer, en direction de Luso. Dans le même temps, il semble qu'une autre colonne progresse actuellement sur la côte sud de l'Angola vers le port de Lo-

bito, terminus de chemin de fer de Benguela. Les FAPLA avaient libéré Uige (ex-Carmona) capital du mouvement ENLA, au début du mois de janvier. Par ailleurs, selon un journaliste de télévision, le commandant d'une unité de mercenaires britanniques combattant en Angola est devenu fou furieux et a fait fusiller mardi dernier quatorze de ses hommes qui demandaient à être rapatriés en Grande-Bretagne. La nouvelle, qui cause une profonde émotion en Angleterre, fait la "une" des journaux londoniens. Selon ce journaliste australien, le commandant, un colonel d'origine grecque, que l'on a qualifié de "maniaque homicide," aurait par la suite disparu et serait présumé mort. La bande de télévision, enregistrée par Neil Davis, correspondant à Kinshasa de la NBC, a été projetée hier soir par la télévision commerciale britannique. Un porte-parole de la NBC a déclaré que le journaliste avait obtenu son information de mercenaires qui ont été témoins de l'incident. Au moment où cette information était

Voir page 6: Le MPLA

au sommaire

- Le diocèse de Montréal entre dans la lutte pour l'habitation — page 3
- Les conditions d'un rapatriement acceptable: un éditorial de Claude Ryan — page 4
- Faut-il relancer l'Opéra du Québec? un commentaire de Michel Roy — page 6
- Les Catalans manifestent à Barcelone — page 8
- Enquête sur les pots-de-vin au prince Bernhard — page 9
- Les 77 étalent leurs divergences à Manille — page 9

POUR PRÉPARER MA 2e VIE!
Rencontres d'information et documentation sur l'organisation d'une retraite heureuse.
LES ARTISANS COOPVIE
la coopérative d'assurance-vie CENTENAIRE
Appelez: Montréal: 381-8879
Québec: 658-0018
Ottawa: 746-4661
Trois-Rivières: 375-8311
Sherbrooke: 562-2641
Drummondville: 478-3162

INTER-LOTO									
TIRAGE: 6 FÉVRIER 1976									
1.462.246		11.841		\$1.163.050					
billets vendus		gagnants		en prix					
1^{er} NUMERO COMPLET									
7	2	9	5	2	3	8	GAGNE	\$250,000	
14	BILLETS SE TERMINANT PAR		9	5	2	3	8	GAGNENT	\$1,000
1469	BILLETS SE TERMINANT PAR				2	3	8	GAGNENT	\$50
2^e NUMERO COMPLET									
7	1	0	1	3	3	1	GAGNE	\$100,000	
15	BILLETS SE TERMINANT PAR		0	1	3	3	1	GAGNENT	\$1,000
1461	BILLETS SE TERMINANT PAR				3	3	1	GAGNENT	\$50
3^e NUMERO COMPLET									
7	0	8	5	1	3	5	GAGNE	\$50,000	
14	BILLETS SE TERMINANT PAR		8	5	1	3	5	GAGNENT	\$1,000
1459	BILLETS SE TERMINANT PAR				1	3	5	GAGNENT	\$50
4^e NUMERO COMPLET									
8	2	6	4	3	1	5	GAGNE	\$25,000	
14	BILLETS SE TERMINANT PAR		6	4	3	1	5	GAGNENT	\$1,000
1472	BILLETS SE TERMINANT PAR						GAGNENT	\$50	
5^e NUMERO COMPLET									
8	1	9	1	5	5	9	GAGNE	\$25,000	
14	BILLETS SE TERMINANT PAR		9	1	5	5	9	GAGNENT	\$1,000
1461	BILLETS SE TERMINANT PAR				5	5	9	GAGNENT	\$50
6^e NUMERO COMPLET									
7	2	6	6	9	5	7	GAGNE	\$5,000	
13	BILLETS SE TERMINANT PAR		6	6	9	5	7	GAGNENT	\$1,000
1457	BILLETS SE TERMINANT PAR				9	5	7	GAGNENT	\$50
7^e NUMERO COMPLET									
7	6	5	3	5	4	7	GAGNE	\$5,000	
14	BILLETS SE TERMINANT PAR		5	3	5	4	7	GAGNENT	\$1,000
1472	BILLETS SE TERMINANT PAR				5	4	7	GAGNENT	\$50
8^e NUMERO COMPLET									
7	7	0	5	6	4	4	GAGNE	\$5,000	
14	BILLETS SE TERMINANT PAR		0	5	6	4	4	GAGNENT	\$1,000
1470	BILLETS SE TERMINANT PAR				6	4	4	GAGNENT	\$50



'Dear Donald, ne me lâchez pas...' semble dire le maire d'Ottawa, Lorry Greenberg, qui n'a plus autant d'énergie que le ministre des Finances, M. Donald Macdonald. Tous deux ont donné le coup d'envoi à un marathon de patinage organisé par des étudiants sur le canal Rideau. (Téléphoto CP)

Projet d'une paraplégique

Un guide des immeubles qui accommodent les handicapés

Très peu d'édifices publics sont équipés ou conçus pour faciliter la vie des handicapés physiques et des infirmes qui doivent circuler en chaise roulante. Dans certains pays d'Europe, en Angleterre notamment, il existe des guides touristiques où sont colligés les endroits accessibles à cette catégorie de personnes. En France, le Guide Michelin souligne par un symbole — une chaise roulante stylisée — les établissements où peuvent s'arrêter les infirmes, sans danger.

Au Québec, certains architectes et promoteurs d'habitations et de projets domiciliaires tiennent de plus en plus compte des critères d'accessibilité — la Maison de Radio-Canada en est un exemple — mais les progrès dans ce domaine sont lents.

Pour aider les handicapés physiques à voyager à travers le Québec, une géographe de Sherbrooke, elle-même paraplégique à la suite d'un accident de voiture, voudrait préparer un guide touristique de la province donnant la liste sommaire des endroits facilement accessibles à une personne en chaise roulante. Et Mlle Henriette Germain espère publier cette brochure, avant les Jeux olympiques, au moment où nous serons envahis par des milliers de visiteurs, parmi lesquels il y aura certainement des handicapés, car ils voyagent de plus en plus,

explique la jeune femme. Mlle Germain entreprend ce travail seule, sans aucune aide financière officielle. On lui a refusé une subvention au titre des projets d'initiative locale, et l'Association des paraplégiques a dû renoncer

aussi à poursuivre ses recherches en ce domaine, faute d'argent.

Ce sont les intéressés eux-mêmes alors qui doivent prendre la relève et contribuer à la préparation de ce répertoire. Mlle Germain prie donc les intéressés de lui faire parvenir la liste des hôtels, motels, restaurants, cinémas, lieux touristiques, etc. accessibles aux paraplégiques voyageant seuls et ne pouvant compter sur l'aide de personne pour se déplacer.

Henriette Germain sait que cette liste ne sera pas très longue. « Mais ce sera un début, dit-elle, et peut-être un moyen de pression pour que les constructeurs tiennent compte désormais de certaines normes fort simples mais combien utiles pour nous. »

Parmi ces critères d'accessibilité, Mlle Germain mentionne l'absence de marches ou de seuils, des entrées d'une largeur d'au moins 30 pouces, des salles de toilette suffisamment grandes pour accueillir une chaise roulante, soit environ 4'4" par 5'4" pieds.

C'est dans cet esprit que la ville de Sherbrooke a récemment adopté un règlement municipal prévoyant d'abaisser les chaînes de trottoir à certains endroits, et d'ériger des terrains de stationnement ayant une pente suffisamment large pour permettre aux handicapés de circuler normalement dans la ville.

Les personnes qui désiraient participer à cette cueillette d'information ou contribuer financièrement à ce futur guide touristique peuvent communiquer avec Mlle Henriette Germain, 1725, rue Dunant, Sherbrooke, P.Q.

ment contre le crime organisé et que ce même gouvernement libéral ne démontre aucune conviction à vouloir mettre un terme au crime organisé», a dit M. Choquette à l'animateur Matthias Rioux de CKVL.

La mollesse du gouvernement Bourassa se manifeste, selon M. Choquette, dans le peu d'empressement au Québec à défendre la constitutionnalité de la CECO contestée à Ottawa. Le solliciteur général du Québec, M. Fernand Lalonde, ne manifeste, de son côté, aucune ardeur dans la recherche de successeurs aux trois commissaires démissionnaires de la CECO.

Et pourtant M. Choquette es-

time que le gros du travail reste à faire pour démasquer la pègre montréalaise. « Je connais de nombreux dossiers du crime qui n'ont pas encore été explorés », a poursuivi le ministre en ajoutant que des « gens » avaient intérêt à mettre fin à la CECO.

M. Choquette a également reproché à M. Bourassa d'avoir confié à deux amis sûrs, MM. Gérard-D. Lévesque (ministre de la Justice) et Fernand Lalonde (procureur général), les tâches qu'il avait assumées de 1970 à 1975.

L'ex-ministre libéral a expliqué qu'un ministre de la Justice ne peut être dépendant d'un premier ministre ou d'un con-

seil des ministres sans « diluer la justice par toutes sortes de compromis ». Sa démission est le fruit de la constatation que la majorité des ministres du gouvernement Bourassa étaient tenus à des compromis, situation qu'il ne pouvait plus accepter particulièrement au niveau de la justice.

M. Choquette a enfin renouvelé son appel à la vigilance pour que M. Bourassa n'aille pas échanger les exigences fondamentales du Québec pour le rapatriement de la constitution contre les \$200 millions qu'il demande au fédéral pour éponger une partie du déficit des Jeux olympiques.

Le procès de Flamand contre Caouette et Bonneville débute

par André Bellemare

QUÉBEC (PC) — C'est aujourd'hui que doit débiter à Rouyn le procès intenté par M. Antonio Flamand contre le chef du parti Crédit social du Canada, M. Réal Caouette, et un journaliste de l'hebdomadaire La Frontière, de Rouyn, M. Jean-Pierre Bonneville.

M. Flamand, ex-député de l'Union nationale et ancien candidat du Parti québécois dans Rouyn-Noranda, accuse les deux hommes d'avoir porté atteinte à sa réputation et à son intégrité au cours de la campagne électorale provinciale d'octobre 1973.

L'audience sera présidée par le juge Jean Moisan, de la Cour supérieure du Québec.

Au tout début de cette affaire, trois autres personnes faisaient l'objet de la poursuite de \$250,000; il s'agissait de MM.

Robert Martino, rédacteur en chef de l'hebdomadaire anglophone de l'endroit, le Rouyn-Noranda Press, Gérard Kirouac, mécanicien de Rouyn, et du Dr J.-Fernand Lemay.

Ces trois personnes, a précisé M. Flamand en fin de semaine, ont réglé hors Cour.

La plainte a été signifiée à la Cour par l'avocat de M. Flamand, Me Guy Bertrand, de Québec, le 10 octobre 1974.

La poursuite reproche à M. Caouette d'avoir déclaré, le 19 octobre 1973, dix jours avant l'élection, ce qui suit sur les ondes du poste de télévision CKRN-TV de Rouyn:

« Vous demanderez au Dr Lemay de quelle façon il s'est fait organiser par Antonio Flamand sur la question des Mille Motels à Montréal... »

La lutte contre l'inflation

Pépin se félicite de l'appui du gouvernement

OTTAWA (PC) — Le président de la Commission de lutte contre l'inflation, M. Jean-Luc Pépin, croit que le gouvernement a accordé un vigoureux appui aux contrôles sélectifs des salaires et des prix imposés en octobre dernier.

La commission a déjà craint que des doutes s'élèvent dans le public quant à l'engagement du gouvernement, mais selon M. Pépin, la commission n'a pas de tels doutes.

Celui-ci commentait ainsi une dépêche publiée par la Presse canadienne, vendredi, dans laquelle on indiquait que la commission entretenait de tels doutes, et que cela constituait un problème pour promouvoir les mesures de contrôle. La dépêche était fondée sur des documents internes de la commission.

Selon ces documents, la commission a cru voir une hostilité possible du Québec et du gouvernement fédéral contre les problèmes majeurs dans la promotion des contrôles. En jetant les bases de son système de relations publiques, elle avait décidé d'accorder une place spéciale aux syndicats québécois parmi les groupes visés. Parmi la liste de ses 22 points-problèmes de communications, elle incluait aussi « des doutes quant à l'engagement du premier ministre Trudeau ».

Un document, en particulier, mentionne que la commission doit être prête à critiquer le gouvernement si nécessaire et recommandé de s'en tenir à l'écart, « mais pas trop loin ».

M. Pépin a qualifié ces documents de « partiellement désuets » maintenant. Celui-ci ajoute que la presse s'est montrée sceptique envers le programme de contrôle l'an dernier. Les documents en question indiquaient, selon lui, que la commission reconnaissait l'existence de certains doutes dans l'esprit du public quant à l'engagement du public, et qu'il fallait en tenir compte dans la stratégie de promotion des contrôles.

« Le gouvernement, par ses déclarations et ses actions, a démontré depuis qu'il appuie vigoureusement le programme », a dit M. Pépin.

Le président de la commission a été pris à partie par le Congrès du travail du

Canada qui a réclamé sa démission lors de la 12^{ème} conférence d'étude conjointe entre patrons-syndiqués, en Nouvelle-Ecosse. Le vice-président du CTC, Mme Shirley Carr, a dit que si M. Pépin se soucie vraiment de trouver une solution de coopération aux difficultés économiques actuelles, il serait raisonnable qu'il démissionne et cesse de prétendre que la « justice rigoureuse » n'est pas l'injustice.

Mme Carr estime que le programme anti-inflation est inéquitable car il ne requiert pas le même sacrifice de tous les secteurs de la société. « Il appert que les profits exagérés seront permis, mais les employés des compagnies réalisant ces profits n'ont droit qu'à une hausse de deux pour cent, quelle que soit leur forte charge de travail ».

La police vide les étudiants à Fredericton

FREDERICTON (PC) — Après la lecture par la police de la loi de l'émeute, les étudiants ont mis fin dimanche à leur occupation des corridors de la Législature du Nouveau-Brunswick. Ils étaient sur les lieux depuis le 21 janvier.

Quelque 250 jeunes ont marché jusqu'à l'église catholique de St. Dunstan, après avoir quitté l'édifice du Centenaire au milieu de l'après-midi. Ils avaient l'intention de trouver une nouvelle stratégie dans leur opposition au gouvernement au sujet de l'aide aux étudiants.

Lors de rencontres avec des porte-parole des protestataires, le premier ministre, M. Richard Hatfield, a indiqué que son gouvernement ne pouvait pour l'instant apporter aucune modification à son programme d'aide aux étudiants.

A un moment donné, environ 600 étudiants ont pris part à l'occupation, la majorité venant de l'Université de Moncton.

OXFAM au secours des sinistrés du Guatemala

OTTAWA (CP) — OXFAM-Canada a lancé, hier, une campagne de souscription pour recueillir de l'argent dans le but de venir en aide aux sinistrés du Guatemala.

Cette organisation internationale a précisé dans un communiqué que des rapports récents indiquaient qu'une ligne téléphonique avait été éparpillée au cours des tremblements de terre qui ont secoué le pays, et que des appels pouvaient être adressés à l'extérieur. Cependant OXFAM ne serait pas en mesure encore de retracer les amis et les parents de Canadiens qui seraient au Guatemala.

Les dons pour le Guatemala peuvent être envoyés à la case postale 18,000 à Toronto, ou à la case postale 12,000 dans les villes de Winnipeg, Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton ou Victoria.

Nus à la carte chez Sotheby

LONDRES (AFP) — La vague du «Porno» a atteint Sotheby's, la vénérable galerie des ventes à Londres.

Plus de deux cents cartes postales, présentées dans le catalogue destiné à la clientèle sous la rubrique « Femmes nues dans des poses érotiques », 1920 », sont en effet proposées aux enchères le 25 février.

La collection, dont le vendeur est anonyme, devrait atteindre 140 livres sterling (environ \$138.38).

J'AVAIS PEUR DU SUCCÈS...



A deux ou trois reprises dans le passé, mon patron m'avait offert une promotion. Je croyais que je n'avais pas les qualités requises pour diriger une équipe d'hommes, que mon patron voulait me tendre un piège pour évaluer ma médiocrité devant tout le monde, et que le succès n'était pas fait pour moi.

Un bon jour, j'ai commencé à suivre le cours de Culture Humaine de l'Institut de Personnalité de Jean-Guy Leboeuf. Ce cours m'a révélé à moi-même. J'ai appris à faire valoir mes qualités et à utiliser des talents inconnus jusque-là.

J'ai maintenant le goût de l'initiative, le désir des responsabilités. Je suis beaucoup plus heureux. Je n'ai plus peur du succès. Cet exemple est typique. Si vous pensez que ce cours s'adresse seulement aux instruits, aux timides, aux jeunes et aux riches, vous vous trompez. Il aide toute personne (homme ou femme) de 18 à 75 ans. La seule condition requise est d'avoir l'ambition de s'améliorer

sans cesse pour réussir toujours de mieux en mieux.

C'est un cours sérieux conçu par Jean-Guy Leboeuf, auteur des volumes: « Arrêtez d'avoir peur et croyez au succès » et « Grain de Sagesse ».

C'est un cours pratique de 15 semaines, un soir par semaine, applicable dans la vie de tous les jours. C'est un cours de qualité recommandé depuis 1954 par plus de 20,000 diplômés enthousiasmés.

Pourquoi ne pas consacrer seulement une soirée de votre vie à en juger vous-même la méthode et les résultats? Soyez des nôtres, venez assister à une démonstration gratuite mercredi soir le 11 février à 7 h 30 ou samedi matin le 14 février à 9 h 30, à l'Hôtel Reine Elisabeth, suite 350. (Prenez l'ascenseur et montez au 3ème étage). Venez en métro, descendez à la station Bonaventure, traversez la gare centrale et vous arriverez. Pour obtenir le nouveau dépliant gratuit, composez 334-8702.

L'enquête se poursuit sans interférence

L'enquête sur de présumées fraudes au Village olympique se poursuit. Il est faux que des pressions politiques ont empêché la Sûreté du Québec de procéder à des inculpations à la suite de son enquête.

Dans un communiqué de presse, le directeur général de la Sûreté du Québec, M. Jacques Beaudoin, a nié les informations diffusées par un journaliste du réseau anglais de Radio-Canada, M. Frank Roach, disant que l'intervention du gouvernement avait entravé l'enquête policière.

Selon M. Beaudoin, l'enquête se poursuit. Les policiers chargés de ce dossier travaillent sans relâche et il est regrettable que toutes sortes d'hypothèses soient émises sur une enquête en cours.

De son côté, le premier ministre M. Bourassa a affirmé en fin de semaine que les informations dévoilées par M. Roach sont erronées. A son avis, le journaliste devrait se retrancher ou alors donner les noms des hommes politiques qui seraient intervenus.

Firestone: écran devant le sabotage

Les accusations portées contre la compagnie Firestone par la CSN ne seraient qu'un écran de fumée destiné à camoufler des actes de sabotage à l'usine de Joliette de Firestone.

C'est du moins ce que prétend la compagnie Firestone dans un communiqué émis en week-end dans le but de répliquer aux déclarations faites la veille par la CSN. Le syndicat des employés de Firestone avait alors dénoncé la tentative de l'employeur d'interroger des employés à l'aide de détecteurs de mensonge, dans le but d'identifier des saboteurs.

Selon la compagnie, il y aurait eu des actes de sabotage. Elle affirme que le 15 janvier, le Service de contrôle de la qualité a découvert des pneus taillés délibérément par un objet coupant. On aurait effectué alors des vérifications spéciales sur tous les pneus. D'autres recherches auraient permis à la compagnie de déterminer que les actes de sabotage se seraient produits dans un secteur spécifique de l'usine et durant un quart de travail précis.

Pour le syndicat, il n'y a pas eu de sabotage. La baisse de qualité des pneus ne serait due qu'au régime de rémunération à la pièce qui oblige les employés à accélérer jusqu'à l'impossible leur rythme de production.

Par ailleurs, la compagnie explique qu'elle n'a offert aux employés d'être interrogés à l'aide d'un détecteur de mensonge que dans le but de leur permettre de se disculper.

Pourquoi attendre vos 65 ans avant de prendre votre retraite?

Les beaux jours viendront plus tôt alors que vous serez encore assez jeune pour en profiter si vous pré-parez votre avenir avec le Trust Royal.

Voici. Si vous adoptez dès maintenant un Régime d'épargne-retraite du Trust Royal, vous verrez qu'au cours des années, même les petites économies font boule de neige. Et toutes vos contributions au Régime seront déductibles de votre revenu imposable. Vous pouvez aussi adopter un Régime pour votre conjoint. Si l'idée vous intéresse, communiquez avec un bureau du Trust Royal pour vous renseigner sur les Régimes enregistrés d'épargne-retraite. Réalisez vos rêves d'avenir bien avant l'âge d'or.

Régimes d'épargne-retraite

Trust Royal

630 ouest, boul. Dorchester
891 rue St-Hubert
4145 ouest rue Sherbrooke (Westmount)
280 av. Dorval (Dorval)
424 av. Dollard, LaSalle, Qué.
2150 boulevard Lapinière, Ville Brossard, Qué.

876-2525

270-1137

876-2506

636-4740

384-2351

872-8315

Autres succursales à Arvida, Québec, Sherbrooke et Trois-Rivières.

La Fondation Ignace-Bourget

Le diocèse de Montréal entre dans la lutte pour l'habitation

par Gérald LeBlanc

Même si elle existe depuis bientôt deux ans, la Fondation Ignace-Bourget du diocèse de Montréal a reçu peu d'écho dans la presse, pourtant de plus en plus friande de tout ce qui touche l'habitation dans la métropole.

LE DEVOIR a cru bon rencontrer Mgr Jean-Marie Lafontaine, vicaire général du diocèse et vice-président de la Fondation, pour savoir ce qu'on avait fait du million légué en juin 1974 par la Congrégation des Soeurs de la Providence.

Les soeurs ont en effet offert au diocèse, au printemps 1974 un million de dollars, provenant des compensations versées aux communautés hospitalières par le gouvernement lors de la prise en main par l'État des établissements de santé, pour lancer une fondation se consacrant à l'habitation, secteur particulièrement déficient dans la métropole.

À l'été 1974, la Fondation Ignace-Bourget, du nom du deuxième évêque de Montréal qui a laissé sa marque comme bâtisseur, était créée par les autorités du diocèse.

Un million, c'est beaucoup, mais très peu pour s'attaquer au problème de l'habitation en milieu urbain, souligne M. Lafontaine, d'autant que seulement les revenus de la Fondation, c'est-à-dire environ \$100,000 par année, sont disponibles.

Ne pouvant donc se lancer dans la construction ou la rénovation proprement dite, la Fondation s'est appliquée depuis plus d'un an à s'occuper, moralement et financièrement, des groupes travaillant à l'amélioration du sort des locataires.

C'est ainsi que la Fondation a subventionné les groupes suivants: les Habitants communautaires du centre-sud, Destination Habitat, l'Association des jeunes travailleurs de Montréal, la Maison des jeunes de Saint-Henri et la Corporation de l'Étincelle, engagée dans la construction de maisons d'été pour les vacances familiales des gens qui n'ont pas le moyen de posséder ou de louer leur propre chalet.

Un règlement adopté au départ prévoit que 80% des revenus de la Fondation se-

ront consacrés à l'habitation, l'autre 20% pouvant servir à divers types d'œuvres sociales. C'est ainsi que la Fondation a versé \$25,000, répartis sur deux ans, à l'entreprise Tricofil, gérée par des travailleurs de Saint-Jérôme.

Mgr Lafontaine n'écarte pas la possibilité de parrainer un projet pilote propre à la fondation et il a multiplié les invitations auprès de divers groupes, notamment les communautés religieuses, à venir grossir le capital de la fondation.

Mgr Lafontaine n'exclut pas non plus la possibilité que la Fondation devienne un organisme de pression, car l'expérience de la dernière année l'a convaincu de la nécessité d'une action énergique pour l'habitation à Montréal.

"La situation est vraiment alarmante, ajoute-t-il, particulièrement pour les petits salariés de \$7,000 ou moins qui n'ont pas droit aux HLM et ne peuvent se payer un logement dans les tours remplaçant leur ancienne habitation."

"Si on ne trouve pas de solution rapide-

ment, c'est le tissu social de notre communauté montréalaise qui est menacé. Nous nous retrouverons avec des HLM et des tours de luxe, pour les assistés sociaux et les riches, mais rien entre deux pour les petits salariés."

La Fondation a d'ailleurs décidé de mettre l'accent sur la rénovation du stock de logements récupérables à Montréal plutôt que sur la construction proprement dite. Mais même la rénovation pose un problème social de taille, comme l'explique Mgr Lafontaine.

En rénovant un logement ou une série de logements, on modifie automatiquement son coût de location. Mgr Lafontaine estime qu'un logement de \$90 à \$100 par mois passe dans la catégorie des \$130 à \$150 par mois, une hausse que ne peuvent assumer les anciens locataires. On se retrouve donc avec le problème de déloger les gens dont on voulait améliorer les conditions d'habitation.

Mgr Lafontaine ne voit que deux solutions à ce problème: la formule coopéra-

tive et le "logement légèrement subventionné".

"Prometteuse, la formule coopérative suppose cependant une longue période de temps pour le changement de mentalité des locataires appelés à de nouvelles responsabilités", ajoute-t-il.

Il faut en somme que la formule coopérative soit précédée ou accompagnée par un intense effort d'animation et la Société centrale d'hypothèque et de logement (SCHL) ne prévoit rien pour aider les groupes se consacrant à cette tâche d'animation.

Quant au logement "légèrement subventionné" pour les petits salariés, Mgr Lafontaine souligne que de tels projets supposaient jusqu'ici une entente tripartite entre Ottawa, Québec et Montréal. En pratique, de telles ententes ne sont presque jamais intervenues, selon lui.

La Fondation envisage d'ailleurs de rénover quelques logements pour démontrer concrètement aux autorités gouvernementales la nécessité de subventions si

l'on ne veut pas chasser la population qu'on désire aider.

Après les petits salariés, ce sont les personnes âgées qui figurent en priorité sur la liste des gens que la Fondation aimerait aider. Mgr Lafontaine rappelle les listes d'attente interminables dans la plupart des foyers d'hébergement pour personnes âgées et les appels au secours pleuvant chaque jour dans les paroisses et la chancellerie du diocèse.

Si d'autres groupes imitent l'exemple des Soeurs de la Providence et viennent grossir la fondation, on songera alors à un projet pilote, touchant la rénovation, réalisée en propre par la Fondation.

Voici les membres du conseil d'administration de la Fondation diocésaine Ignace Bourget (Montréal): Mgr Paul Grégoire, président; Mgr Jean-Marie Lafontaine, vice-président; le juge Gilles Filion, secrétaire; M. Léo Cormier, M. Gilles Trahan et M. Gilbert Villeneuve, directeurs.



Après une longue attente qui leur a paru une éternité, Ivan et Katarina Petrovic ont retrouvé leur petite fille, Stella qu'ils n'avaient pu amener avec eux lorsqu'ils ont quitté leur Tchécoslovaquie natale en 1968, après l'invasion soviétique. Ils avaient alors le choix d'attendre que Stella qui venait de naître soit assez vieille pour faire le voyage avec eux, soit de partir et de laisser l'enfant aux grands-parents durant quelques semaines, qui finalement durèrent sept années. Semblant un peu perdue, Stella fut présentée à ses parents par son grand-père à son arrivée à Mirabel. (Téléphoto CP)

Selon un économiste

Le déficit du transport privé est plus lourd que celui du transport en commun

par Bernard Descôteaux

Même si d'année en année, les contribuables montréalais doivent acquitter un déficit toujours plus lourd au poste du transport en commun, il n'en reste pas moins que le fardeau imposé au contribuable pour le transport privé (auto-

bile et camion) est encore plus élevé. À Montréal même, le transport privé accuse un déficit d'exploitation courante presque deux fois plus élevé que celui du transport en commun, soit \$150 par usager comparativement à \$83.

C'est la principale conclusion qui se dégage d'une étude effectuée par un économiste du Centre de documentation de Radio-Canada, M. André Marcil, pour le compte de l'émission radiophonique Présent Métropolitain. Cette étude cherchait à établir dans quelle mesure les usagers du transport en commun sont privilégiés par les administrations municipales. Cependant pour des raisons d'ordre pratique, l'étude a dû être limitée au cas de Montréal.

Le déficit d'opération courante pour le transport en commun a été établi à \$25.2 millions pour Montréal. Ce montant comprend à la fois la part de Montréal au déficit d'opération courante de la CTCUM, soit \$21.5 millions, et la part du transport en commun aux dépenses effectuées pour le transport routier à Montréal, soit \$3.7 millions.

Les dépenses du transport routier sont évaluées à \$73.4 millions. Il s'agit des sommes affectées à la voirie (déneigement, repavage, éclairage), à la signalisation et à la protection policière.

On a évalué qu'aux heures de pointe, le mouvement des véhicules dans les rues de Montréal se partageait comme suit: automobiles et camions, 98.6%; autobus, 1.4%. Ceux-ci étant plus longs et plus lourds, M. Marcil a attribué 5% des dé-

penses du transport routier au transport en commun.

Il reste donc que le transport privé nécessite des dépenses de l'ordre de \$69.8 millions. Par contre, la ville de Montréal retire sous diverses formes, taxes, amendes, permis, des revenus de \$20 millions du transport routier. Le déficit réel d'opération courante s'établit donc à \$49.8 millions.

La dernière enquête Origine-Destination de la CTCUM a établi à 303,314 le nombre d'usagers quotidiens du transport en commun, et à 332,553 le nombre d'usagers du transport privé. Ces statistiques permettent d'établir à \$82.92 le déficit par usager du transport en commun, et à \$149.67 le déficit par usager du transport privé.

Selon M. Marcil, on peut poser que les usagers de ces deux modes de transport sont inégalement subventionnés, les usagers du transport privé étant favorisés. "Comme vraisemblablement les usagers du transport en commun ont en moyenne des revenus inférieurs à ceux des automobilistes et de leurs passagers, il s'agit donc d'une situation qui accentue les disparités de revenus entre Montréalais puisque nous découvrons qu'il y a un transfert de richesses des usagers du transport public vers les usagers du transport privé", affirme M. Marcil.

Celui-ci ajoute qu'un semblable transfert de revenus s'opère entre les contribuables montréalais et les gens de la banlieue puisque 58% des automobilistes circulant à Montréal sont de l'extérieur.

Si jamais les autorités municipales acceptaient de subventionner également les deux modes de transport, par exemple en permettant que le déficit annuel d'exploitation courante par usager de la CTCUM soit de \$149.67, les tarifs du transport en commun pourraient être réduits de 60%, c'est-à-dire qu'un livret de billets de \$5 donnerait droit à 32 passages plutôt qu'à 13 passages.

À cette remarque, M. Marcil en ajoute une seconde: on pourrait également réduire le déficit du transport privé au même niveau que celui du transport en commun en imposant davantage les automobilistes, par exemple au moyen d'une taxe spéciale sur chaque gallon d'essence comme le suggère l'Union des municipalités du Québec.

De l'étude de M. Marcil ressort aussi une autre conclusion importante: en ce qui a trait au partage fiscal et aux responsabilités en matière de transport entre les trois paliers de gouvernement.

D'une part, le gouvernement provincial semble tirer assez de revenus des automobilistes pour couvrir les dépenses courantes et même les investissements qu'occasionnent les services qu'il accorde aux usagers du transport privé.

D'autre part, le gouvernement fédéral tire d'énormes revenus par diverses taxes en matière de transport privé (\$1.5 milliard), mais ses dépenses sont à peu près inexistantes.

Par contre, le gouvernement municipal a lui de lourdes responsabilités, mais n'a que très peu de pouvoirs de taxation.

Le déficit des Jeux

M. Bourassa persiste à croire que le fédéral viendra à son secours

Le premier ministre Bourassa croit que M. Trudeau acceptera d'aider le Québec à financer les Jeux Olympiques de Montréal.

Participant à des émissions d'affaires publiques sur les ondes de stations radiophoniques en fin de semaine le premier ministre du Québec a affirmé que M. Trudeau devrait changer d'avis pour la même raison qu'il a changé d'idée en matière de contrôle des prix et des salaires, c'est-à-dire un taux d'inflation plus fort que celui qu'on avait prévu. A son avis, la situation est identique.

"C'est une question de justice pour le contribuable québécois, a affirmé M. Bourassa. Nous estimons que nous ne devons pas diminuer nos dépenses, ou augmenter nos impôts, ou nous priver de revenus additionnels, alors qu'une inflation assez forte est en train de fournir des revenus accrus au gouvernement fédéral", dit-il. Il a expliqué par ailleurs que les Jeux constituent une "grande manifestation canadienne", et qu'en conséquence la demande du Québec est pleinement justifiée. Il se dit confiant d'obtenir l'aide réclamée, quelle que soit la forme qu'elle prenne.

Le premier ministre du Canada a toujours opposé une fin de non-recevoir aux demandes répétées du gouvernement québécois. Toutefois, un député libéral fédéral, M. Serge Joyal, a évoqué vendredi la possibilité que le gouvernement fédéral redistribue au Québec les \$200 millions qu'il retire de la tenue des Jeux en augmentant les sommes déjà destinées à la province dans d'autres secteurs.

S'exprimant à titre personnel, M. Joyal, qui est député de Maisonneuve-Rosemont, a suggéré que le fédéral augmente proportionnellement les budgets des ministères de l'Expansion économique régionale, des Affaires urbaines et des Transports pour la région de Montréal.

Sept navires sont pris dans les glaces du fleuve

Le Fort-Ramezay et six autres navires sont prisonniers des glaces entre Montréal et Trois-Rivières. La navigation sur cette partie du Saint-Laurent est interrompue depuis tôt hier matin.

Hier après-midi, au bureau du maître du port de Sorel, on confirmait que l'accumulation des glaces rendait impossible toute navigation, au moins jusqu'à ce matin, sinon plus tard.

De son côté, le ministère des Transports à Montréal mentionnait que trois brises-glaces tentaient de se frayer un chemin sur le lac Saint-Pierre. Il s'agit des brises-glaces Ernest-Lapointe, Simon-Fraser et Norman-McLeod-Rogers.

La décision du ministère des Transports d'arrêter la navigation est particulièrement tragique pour les habitants de la Basse et de la Moyenne Côte Nord qui attendent avec impatience le retour du Fort-Ramezay, cargo jaugeant 1,500 tonnes, qui assure le ravitaillement des villages de la côte de Sept-Îles à Blanc-Sablon.

aujourd'hui

À 12h 30, M. Claude Forget, ministre des Affaires Sociales, est le conférencier au déjeuner-causerie de l'Association de médecine industrielle du Québec, au Château Champlain.

À 13 h, M. Maurice Forget, président de la Régie de la langue française, prononce une conférence devant le Cercle Canadien de Montréal, à l'hôtel Windsor.

À 14h 30, conférence du professeur Thomas Pavlasek, vice-doyen de la Faculté de génie à l'Université McGill, à l'École de Technologie supérieure, 180 est, rue Sainte-Catherine; sujet: défi dans l'éducation en technologie.

À 20 h, séance publique du Conseil de la Cité de Verdun, à l'hôtel de ville.

À 20 h, conférence de M. Richard Popkin, philosophe américain, au Pavillon Rivier de l'UQAM, 1199, rue Bleury; sujet: Le complot comme type d'explication en histoire.

À 20 h, conférence de M. Juan Luis Segundo, à la faculté de théologie de l'U de M, 3200, rue Jean-Brillant (salle KO-215); sujet: Justice sociale et révolution.

Les cours pour les étudiants de l'éducation des adultes recommencent aujourd'hui au Cégep du Vieux-Montréal.

Clinique de la Croix-Rouge: Kirkland, laboratoires Merck Frosst, 16711, route Transcanadienne, de 9 h à 16 h; Saint-Jean, Place du Marché, 188, Jacques-Cartier, de 13 h à 21 h.

au gré du temps

La leçon de Picasso

Le vol des 119 toiles de Picasso au Palais des papes à Avignon ne fait aucun tort, encore qu'il n'ajoute rien à la gloire du plus grand peintre des temps modernes.

Les cambrioleurs, eux, se feront une renommée très avantageuse. On n'est pas un vulgaire voleur quand on dérobe des œuvres d'art. On est artiste. Combien de peintres, méconnus de leur vivant, seraient devenus de grands maîtres si des voleurs avaient eu la générosité de les déposer de leurs œuvres.

Si Picasso avait vécu assez longtemps pour être la principale victime de ce vol, il aurait été mal avisé de se en plaindre. Ne déclarait-il pas en 1935 — et les voleurs ont peut-être été inspirés par cette profession de foi: "On doit prendre son bien où on le trouve, sauf dans ses propres œuvres."

Albert BRIE

Tapis de Tunisie
Sahel

"Le Bijou de Votre Foyer"

844-6614

3425, rue Ste-Famille (2^e étage)

La Chambre de commerce de Montréal

Déjeuner-causerie hebdomadaire

MARDI, LE 10 FÉVRIER

M. VICTOR ST-ONGE
Président de l'Association des Mines et Métaux du Québec

Sujet: "Caractéristiques et problèmes de l'industrie minière au Québec"

Hôtel Sheraton Mont-Royal
12 h 30
Le public est admis
Billets à l'entrée: \$7
Pour les membres, des livrets d'abonnement sont disponibles à prix réduit.

Renseignements: 866-2861

DATE: 6 FÉVRIER 76		NUMÉROS GAGNANTS PEU IMPORTE L'ORDRE						MINI LOTO		TIRAGE 45 VENDREDI 6 FÉV. 76	
2	9	12	21	24	29					32	Séries émises- 90,000 chacune
6 SUR 6	0		\$177,354.80							POSSIBILITÉ DE:	
5 SUR 6	57		\$1,221.40					34062		32	GAGNANTS DE \$5,000.
4 SUR 6	2338		\$82.70					4062		256	GAGNANTS DE \$500.
5 SUR 6+	2		\$23,206.40					062		2592	GAGNANTS DE \$100.
		NOMBRE DE GAGNANTS	PRIX	NO COMPLÉMENTAIRE S'APPLIQUANT SEULEMENT AU 5 SUR 6 +							
				26 VENTES TOTALES \$805,779.000							

éditorial

Les conditions d'un rapatriement acceptable

Dans les réponses qu'il donnait jeudi dernier aux Communes à des questions que lui adressait M. Robert Stanfield, le premier ministre a tenu à préciser que, si les pourparlers au sujet du rapatriement de la constitution ont bel et bien repris entre Ottawa et les provinces, ils se déroulent entièrement pour l'instant au niveau des fonctionnaires et ne sauraient par conséquent engager officiellement les gouvernements concernés.

A la fin de son intervention, M. Trudeau a toutefois laissé tomber des paroles équivoques qui laissent planer des doutes sérieux sur la vraie nature des intentions de son gouvernement. "Les discussions se poursuivent toujours de manière officieuse et privée, a-t-il précisé, et j'espère que nous obtiendrons des résultats positifs. A défaut de tels résultats, j'imagine que le chef de l'Opposition ou son successeur, ainsi que les chefs des autres partis et moi-même devrions ensuite nous demander si nous voulons que ce résultat survienne avant la fin du présent Parlement ou s'il faudra inviter les Canadiens à attendre un autre siècle..."

M. Trudeau, il est vrai, a tout de suite ajouté: "Mais attendons avant de nous poser cette question, de savoir si les présentes conversations seront fructueuses." Ses remarques ont néanmoins laissé planer sur ses interlocuteurs provinciaux, en particulier sur M. Robert Bourassa, la menace d'une intervention unilatérale du Parlement fédéral qui disposerait une fois pour toutes de la question du rapatriement. Cela soulève deux questions fondamentales:

- 1) Ottawa peut-il procéder unilatéralement en cette matière?
- 2) A quelles conditions Québec pourra-t-il éventuellement consentir au rapatriement de la constitution?

Toute décision que prendrait le gouvernement fédéral de rapatrier au Canada la constitution actuelle constituerait à n'en pas douter une modification importante de celle-ci. S'il ne s'agissait que de ramener au Canada un texte qui n'a plus aucune raison de relever encore de l'autorité ultime du Parlement de Westminster, il n'y aurait aucun problème, cela va de soi. Mais le rapatriement implique au moins deux opérations complémentaires, soit la définition d'une procédure d'amendement de la constitution et l'établissement d'un tribunal de dernière instance pour l'interprétation du texte constitutionnel. Or, on voit très mal comment en une matière aussi fondamentale le Parlement fédéral pourrait s'arroger le droit d'agir seul.

A l'appui de pareille proposition, on pourrait sans doute invoquer le fait que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique ne contient aucune disposition précise touchant la modification de la constitution et qu'en l'absence de telles dispositions, une tradition de vieille date a voulu jusqu'à maintenant que le Parlement britannique ne consente à amender le texte de l'AANB que sur requête du pouvoir fédéral.

Si l'on se donne cependant la peine de scruter la procédure complète suivie jusqu'à ce jour pour obtenir des amendements constitutionnels, on découvre que le consentement préalable des provinces a très généralement été considéré comme nécessaire avant qu'il ne soit procédé à des amendements constitutionnels qui les touchent de près. A l'occasion du débat célèbre autour de la formule Fulton-Favreau en 1965, le gouvernement fédéral avait mis au jour une excellente étude documentaire intitulée "Modification de la Constitution du Canada". Au terme d'un relevé des principaux amendements apportés au texte constitutionnel depuis 1867, les auteurs dégageaient les quatre principes suivants qui leur paraissaient ressortir de l'expérience d'un siècle:

- 1) bien qu'une loi du Royaume-Uni soit nécessaire pour modifier l'AANB, une telle loi n'est promulguée que sur la demande officielle du Canada;
- 2) le Parlement du Canada doit autoriser toute demande au Parlement britannique de modifier l'AANB;
- 3) le Parlement britannique ne peut procéder à une modification de la Constitution du Canada à la seule demande d'une province canadienne;
- 4) le Parlement du Canada ne procède pas à une modification de la Constitution du Canada intéressant directement les rapports fédéraux (le texte anglais dit "an amendment directly affecting federal-provincial relations"), sans avoir au préalable consulté les provinces et obtenu leur assentiment.

Le document de 1965 précise certes que le quatrième principe "ne s'est pas concrétisé aussi tôt que les autres". Il soutient cependant qu'à partir de 1907 "et en particulier depuis 1930, il a été de plus en plus affirmé et accepté".

Qu'en face d'une telle documentation émanant de son propre gouvernement, M. Trudeau veuille aujourd'hui faire croire que le Parlement fédéral puisse même envisager de procéder unilatéralement en une matière comme le rapatriement, qui intéresse au premier chef "les relations fédérales-provinciales", cela ne peut être que le fruit d'un désir de puissance inadmissible ou d'une mémoire étrangement défaillante.

En ce qui touche les provinces, de nombreuses tentatives ont été faites depuis quarante ans en vue de les amener à consentir à une formule de rapatriement et d'amendement de la Constitution. La plus récente de ces tentatives remonte à la Charte de Victoria, qui fut examinée à la conférence fédérale-provinciale de juin 1971 et à laquelle M. Bourassa, quelques jours après la clôture de la conférence, devait opposer un refus retentissant.

Parce qu'elle contenait des dispositions discutables concernant les libertés fondamentales et les droits linguistiques, parce qu'elle contenait aussi une version très édulcorée des

modifications qu'il eût souhaité apporter à l'article 94A (relatif aux pensions de vieillesse), le Québec avait des raisons graves de refuser la Charte de Victoria, indépendamment de ce que celle-ci disait au sujet du rapatriement et de la modification du texte de la Constitution. La Charte, dans son économie générale, accentuait dangereusement la prépondérance du pouvoir central et méconnaissait à peu près totalement les aspirations et le caractère propres du Québec. M. Bourassa, en l'acceptant, eût commis un suicide politique, et surtout risqué de compromettre l'avenir d'une manière irréparable.

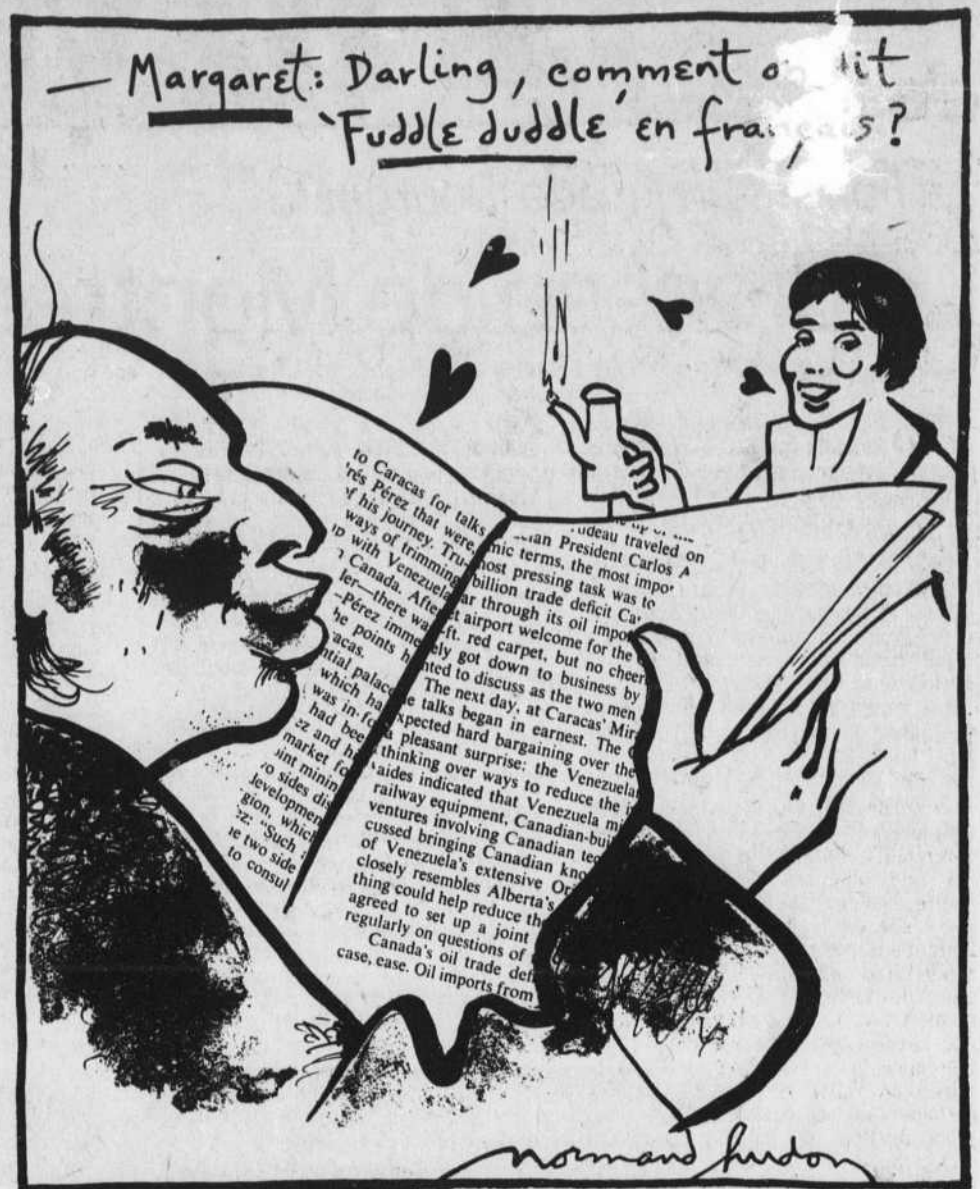
Mais il y avait plus, dans le refus du Québec, que ces réserves inspirées du contenu même de la Charte de Victoria. Il y avait aussi le rejet implicite de la méthode fort dangereuse que les gouvernements intéressés avaient suivie pour mettre au point le célèbre document. Après avoir été à l'origine de la révision constitutionnelle et avoir réclamé celle-ci dans le but majeur d'obtenir une révision du partage des pouvoirs législatifs et fiscaux, le Québec se trouvait en présence d'un document d'où cette préoccupation était presque totalement absente. Sans avoir consenti à aucune de ses revendications principales, on l'invitait en somme à accepter que toute demande d'amendement de sa part soit désormais assujettie au double veto du Parlement fédéral et d'une majorité des provinces. Ce fut la faute de M. Bourassa, en 1971, de s'être laissé entraîner au bord du précipice avant de voir le danger.

Autre erreur dont il faut éviter la répétition M. Bourassa se laisse entraîner en 1971 dans des discussions secrètes dont on eût voulu ne le laisser sortir qu'une fois qu'il aurait donné son consentement de manière irrévocable. Contre cette façon de procéder, on ne saurait trop prémunir de nouveau MM. Trudeau et Bourassa. Si Ottawa a des propositions à soumettre, qu'il les fasse connaître publiquement, afin que des réactions puissent se faire entendre à ce sujet. Qu'il en soit de même des provinces. C'est la seule manière d'en venir à un consensus qui soit autre chose qu'un vulgaire maquignonnage de politiciens.

L'objectif du rapatriement est noble et tout à fait défendable. Il faut toutefois en entreprendre la réalisation dans un esprit de partage et d'ouverture qui était trop absent de l'étape de Victoria et dont on cherche en vain la trace dans les conversations secrètes entre fonctionnaires dont M. Trudeau a reconnu l'existence.

Quoi qu'il advienne, le Québec doit retenir deux leçons des tentatives antérieures: pas de rapatriement sans une ouverture réelle vers un ordre constitutionnel mieux accordé à ses exigences légitimes, et surtout pas d'engagement ferme sans que l'opinion publique ait clairement eu l'occasion de se manifester.

Claude RYAN



lettres au DEVOIR

Le travail des brise-glaces sur le Saint-Laurent

M. le rédacteur en chef,

Dans votre édition du 5 février, un article intitulé "Où sont les brise-glaces? demandent, outrés, les pilotes du Saint-Laurent" rapporte les paroles du président des pilotes du Saint-Laurent qui s'élève contre la lenteur des opérations de déglaceage dans le Saint-Laurent et qui suggère qu'un plus grand nombre de brise-glaces auraient eu plus de succès.

Il faut se rappeler les difficultés particulières que présente le déglaceage du fleuve entre Trois-Rivières et Montréal. La lenteur du courant dans le lac St. Pierre a toujours représenté un obstacle majeur aux opérations de déglaceage.

Les brise-glaces comptent toujours sur le courant pour porter les morceaux de glace qu'ils brisent. La direction du vent joue ici un rôle essentiel. Lorsque le vent souffle dans la même direction que le courant,

tout va très bien. Lorsque le vent est contraire, son action retarde l'écoulement des morceaux de glace.

Lorsque le courant du fleuve est lent, comme c'est le cas dans le lac St. Pierre, un vent contraire empêche les morceaux de glace de se disperser et il devient à peu près impossible de briser un embâcle. Dans de telles conditions, le nombre de brise-glaces à l'œuvre importe peu. Il est vrai que les brise-glaces lourds ont plus de facilité à se déplacer dans la glace mais ils sont incapables de défaire un embâcle aussi longtemps que le vent n'est pas favorable. C'est là une situation qui existe depuis que des opérations de déglaceage se font sur le Saint-Laurent.

La Garde côtière canadienne dispose de 13 brise-glaces dans l'est canadien pour patrouiller le Saint-Laurent et le Saguenay ainsi que tout le golfe et la côte Atlantique.

Cinq de ces brise-glaces sont affectés au secteur Montréal-Trois-Rivières et les huit autres, compte tenu du rude hiver que l'on connaît cette année, sont fort occupés à aider la navigation dans le bas du fleuve et à rendre possible la navigation sur le Saguenay jusqu'à Chicoutimi.

L'année dernière, grâce à un hiver relativement doux, les brise-glaces de la Garde côtière ont réussi à maintenir le fleuve ouvert à la navigation tout l'hiver. Nous n'avons pas été aussi chanceux cet hiver et à cause du temps froid le chenal a été bloqué 25 jours depuis le 1er janvier.

Veillez agréer, monsieur, mes salutations distinguées.

Robert TURNER,
Directeur général,
Affaires publiques,
Ministère des Transports.
Ottawa, le 5 février 1976.

Il faut voir les deux côtés de la médaille

M. Claude Ryan,

En deux ou trois éditoriaux, vous faites ces jours-ci un sort aux demandes des enseignants. L'éditorial c'est fait pour ça. Mais c'est bien la première fois que l'on peut lire dans Le Devoir des éditoriaux farcis d'arguments de ministre, tout Garneau et tout libéral fût-il.

Il vous aurait fallu cependant lire plus attentivement la littérature ministérielle. Vous qualifiez de chiche l'offre salariale de 8,03%. Or, dans sa brochure, "Les négociations dans le secteur éducation", le ministre de M. Garneau écrivait (p. 21): "Il

importe de noter que l'augmentation de traitement offerte comprend un pourcentage pour l'augmentation du coût de la vie. Ce pourcentage est de 8% en 1975-1976." Comment qualifiez-vous maintenant une augmentation réelle de 0,3%?

Il vous aurait fallu aussi lire ce que la CEQ publie depuis près d'un an. Vous y auriez trouvé les cinq principes de base qui fondent les demandes monétaires de ses membres. Ce ne sont pas des citations ministérielles qui vous éclaireraient là-dessus. Et ça vous éviterait

de commettre des phrases du genre de celles-ci (3-2-76): "qu'on dise clairement à quelles catégories de contribuables on entend soustraire le surplus que l'on réclame", ou encore "il lui appartient à la CEQ de démontrer à quel titre elle réclame pour ses membres des hausses moyennes qui paraissent se situer aux alentours de 33%".

Qui n'entend qu'un son de cloche... Il n'y a pas plus sourd... C'est selon.

Claude DUCHARME
Saint-Laurent
Le 4 février 1976.

Les étudiants étrangers ne sont pas des profiteurs

M. le directeur,

Quelques opinions récemment émises dans cette rubrique au sujet de la situation des étudiants étrangers m'ont littéralement fait sortir de mes gonds.

On nous présente les étudiants étrangers comme des profiteurs, "subventionnés" par l'Etat canadien. Ces lecteurs omettent de considérer qu'un certain nombre d'entre eux sont venus étudier au Canada sous les auspices de programmes d'échange culturel bilatéraux. Ce qui revient à dire que si ces étudiants voient leurs frais d'études et d'entretien payés par la communauté canadienne sous forme d'une bourse, d'ailleurs restreinte, un nombre égal d'étudiants canadiens bénéficient des mêmes conditions

pour leurs études dans le pays dont ces étudiants étrangers sont issus. C'est ainsi que pendant que neuf de mes collègues belges et moi-même étudions au Canada, dix étudiants canadiens sont accueillis dans le même temps et sous les mêmes conditions en Belgique. Un tel programme vaut, à ma connaissance, pour la France, la Belgique, la Hollande, l'Italie, l'Allemagne Fédérale et pour tous les autres pays qui entretiennent des rapports d'échange culturel avec le Canada.

D'autre part, il est de simple évidence que cet argent retourne immédiatement dans l'économie canadienne, en fait il n'a à aucun moment quitté le pays. Il sera intéressant pour les lecteurs de savoir que ces bourses sont soumises, comme

n'importe quel revenu, à l'impôt fédéral et provincial.

S'il est une chose dont les Canadiens devraient être fiers, malgré les déboires des Jeux, malgré les multiples scandales qui font les titres des quotidiens, c'est du prestige dont leurs Universités continuent de jouir auprès de la "gent" étudiante du monde entier, en reconnaissant que dans l'affaire personne ne perd et tout le monde gagne.

Que le Canada reste cette terre d'hospitalité qui le fait ce qu'il est dans sa richesse et sa diversité.

Ph. CAPPELIEZ
Etudiant belge à McGill

Le droit de propriété est relatif

M. le rédacteur,

La presse écrite et parlée vient de remettre sur le tapis la question de l'avortement. Les protagonistes de celui-ci, lesquels ont seuls voix au chapitre et qui nous sont présentés comme des libérateurs, se divisent en deux groupes.

Il y a ceux qui acceptent que la prohibition de cet acte demeure dans le code criminel canadien mais ils veulent ajouter comme excuse la santé mentale. Pour eux, c'est le médecin qui jugera si la santé psychologique de la femme enceinte est en danger. Cela me fait rire. Ils trouvent normal et suffisant de confier le diagnostic d'une mala-

die mentale à un docteur en médecine générale et non à un docteur en psychiatrie, etc.

Il y a ceux qui réclament tout simplement le retrait de cette interdiction de ce code. A leur sens, il doit y avoir moins de complication à tuer un être humain dans le sein de sa mère que d'abattre un chevreuil dans la forêt ou d'écraser un chien sur la rue.

Ces deux groupes fondent leur opinion principalement sur le fait que la femme est la propriétaire de son corps. Ils convoquent le droit de propriété comme une règle absolue. Si c'était vrai, agiraient mal l'agent de la circulation qui empêcherait

une femme de traverser une intersection lors d'un feu rouge, le pharmacien qui refuserait de vendre un barbiturique à une femme, le citoyen qui retiendrait une femme qui tente de se jeter devant une rame de métro, etc. Agiraient bien le chirurgien qui précéderait à une ligature des trompes sans le consentement du mari, etc. Pour ma part, j'estime que le droit de propriété est relatif. Il n'est donc pas raisonnable de l'envisager seul et d'en parler comme s'il était absolu. En fait il est limité par les droits des autres êtres.

Amélie BOISVERT
Montréal,
Le 2 février 1976.

Faut-il relancer l'Opéra du Québec ?

On attend toujours de M. Jean-Paul L'Allier qu'il fasse connaître les grandes orientations de sa nouvelle politique culturelle. Les indications qu'il en a déjà données, en particulier au chapitre du patrimoine, et les décisions que certains problèmes urgents l'ont obligé à prendre, notamment dans le domaine de l'assistance au théâtre, témoignent d'un esprit novateur et ouvert qui augure bien de la politique future au sujet de laquelle il s'est efforcé de consulter systématiquement tous les milieux intéressés. Il reste encore à voir si le gouvernement mettra à sa disposition les moyens financiers de réaliser son programme. A supposer même que le conseil des ministres soit acquis aux projets de M. L'Allier, et quelle que soit la pertinence de ceux-ci, il est certain que le budget des Affaires culturelles, dans la conjoncture

actuelle, ne sera pas accrus sensiblement, qu'il sera de l'ordre d'une quarantaine de millions, ce qui représenterait un léger gain puisque la direction générale du cinéma relève désormais du ministère des Communications.

Les ressources étant relativement modestes, M. L'Allier sera contraint de faire des choix difficiles. Aussi, a-t-on appris avec étonnement, par la voie habituelle des fuites calculées, que le ministère se propose de relancer l'Opéra du Québec dont la brève carrière (quatre années), pour brillante qu'elle fut, entraîna un déficit de plus d'un million malgré l'aide de la Place des Arts, du moins au début, malgré une subvention annuelle de Québec de \$250,000, malgré l'assistance du Conseil des Arts à raison de \$50,000 par production, et surtout malgré l'incon-

testable popularité des spectacles de qualité présentés par cette compagnie. Ce dernier facteur doit être retenu: les Québécois ont toujours eu pour l'opéra, le théâtre lyrique et l'opérette une prédilection marquée qu'attestent de remarquables succès de foules, aussi bien à Montréal qu'à Québec. Sous ce rapport, on doit constater que les Canadiens français affectionnent l'opéra au moins autant que les Italiens ou les Viennois. C'est là un fait, statistiquement établi, quoiqu'on pense du genre, jugé anachronique ou désuet dans beaucoup de milieux.

Ce n'est donc pas à l'impopularité ou à la médiocrité de ses spectacles qu'il faut imputer le déficit de l'Opéra du Québec. C'est plutôt que, par sa nature même, l'opéra est un genre dépensier comme en font foi les difficultés chroniques des grandes maisons

d'Europe et du Métropolitain de New York: fabrication des costumes, engagement des artistes, services des orchestres symphoniques, construction des décors, aménagement des scènes et des salles sont tous des postes extrêmement coûteux. C'est pourquoi, par tradition et prestige, l'Etat a toujours subventionné largement les compagnies nationales d'opéra.

Au Québec, un groupe de travail présidé par M. Jean-Paul Jeannotte en est venu à la conclusion qu'il serait impensable de doter la province d'un théâtre lyrique auquel le gouvernement ne contribuerait que \$250,000 par année. Il a donc recommandé d'éliminer le caractère permanent de l'Opéra du Québec, d'en faire une compagnie plus modeste dont la gestion serait plus rigoureuse, qui ferait appel à des artistes et à des directeurs d'ici, qui réduirait le répertoire, limiterait au strict minimum le coût des décors et des costumes, ramènerait les cachets des musiciens de l'orchestre à un niveau plus bas, repenserait le style des spectacles afin de comprimer les budgets, etc.

En admettant même que toutes ces recommandations soient applicables et appliquées, il serait encore nécessaire, pour faire vivre une compagnie d'opéra plus modeste, d'augmenter les subventions de l'Etat.

Mais les amateurs d'opéra, qui admireraient précisément les grands déploiements, les décors somptueux, les vedettes internationales et le répertoire classique (italien et allemand), n'y trouveraient plus ce qui les attire, mais plutôt un ersatz, une version édulcorée, une conception modernisée. On peut craindre alors qu'une large fraction du public habituel se détacherait d'une compagnie d'opéra dont les spectacles ne seraient pas à la hauteur de ceux que présentent Paris, New York et Milan. Dans ces conditions, il serait plus réaliste de mettre un terme à l'expérience.

Il existe toutefois d'autres voies. L'Opéra du Québec pourrait, comme vient de le faire le Canadian Opera Company de Toronto, conclure avec le Centre national des arts des ententes aux termes desquelles un ou plusieurs spectacles seraient montés en collaboration avec d'autres entreprises canadiennes. C'est du reste le vœu que vient d'émettre M. Hamilton Southam, directeur général du Centre national, et auquel M. L'Allier, dit-on, n'est pas insensible. On peut d'autre part envisager l'hypothèse de coproductions avec Radio-Canada qui absorberait une part importante des frais de production. On doit aussi faire davantage appel aux milieux sociaux, aux grandes sociétés commerciales, aux entreprises qu'intéresse plus spé-

Voir page 6: Opéra

Michel RYAN

l'actualité

Pauvre Margaret

Décidément, ce nom ne porte pas chance. Il y a plusieurs années, c'était Margaret d'Angleterre qui heurtait la dignité des nobles Britanniques en voulant épouser son bel écuyer de vingt ans son aîné, roturier et divorcé de surcroît. Aujourd'hui, c'est Margaret du Canada qui choque les Anglais d'ici en voulant simplement posséder une parcelle de vie bien à elle, dans le sillon d'un mari-premier ministre qui a presque le double de son âge.

Margaret Trudeau veut échapper à un protocole qui l'étouffe. Et pour cela elle choisit des moyens bien naïfs, il faut en convenir, mais sans conséquence tragique. Elle a chanté au Venezuela, porté un toast imprévu au Mexique, et puis après? Cela ne se fait pas, ce n'est pas écrit dans le répertoire des bien-séances réglé comme sur du papier à musique.

Le Canada anglais s'en remet mal. Pouvaient-on imaginer Mme Diefenbaker, Mme Stanfield ou Mme Pearson porter des blue jeans et se livrer à des écarts de conduite aussi choquants? Non certes et cela, Dieu merci, n'est jamais arrivé. Pour elles, déjà grandes-mères, on se contentait d'organiser des visites dans les hôpitaux pour enfants, à l'étranger et au pays.

Margaret, elle, n'a pas besoin de s'attendrir sur les poupons des autres. Elle a déjà le sien dans ses

bras et le confie à Fidel Castro quand il est trop lourd. Et elle s'en va prendre des photos...

Cette jeune femme veut se divertir, rompre avec des contraintes protocolaires désuètes. A 27 ans, déjà secouée par une dépression nerveuse bien compréhensible après des maternités si rapprochées et une campagne électorale épuisante, elle tient désespérément de se trouver une voix d'expression, de contrer le ressac des réceptions officielles et d'une vie vécue par procuration, en attendant un mari fort occupé par les affaires de l'Etat.

Au bord des larmes, elle avoue qu'elle ne veut plus être une fleur à la boutonnière du premier ministre. Ah! quelle tristesse de devoir ainsi s'expliquer à tout le pays! Quel dommage que des puritains reçoivent cette confiance comme une atteinte à la tradition voulant qu'une femme, fût-elle jeune, jolie, et fortuitement première "dame" du Canada, doive se taire, sourire, faire tapissierie aux moments où on la décide pour elle. Si les moyens qu'elle prend pour s'affirmer apparaissent gauches, naïfs et ma foi, un peu sots, si l'on s'empresse de qualifier de "frasques" ou de "gaffes" ses moindres gestes spontanés, que restera-t-il à Margaret Trudeau d'indépendance et de liberté, elle qui doit déjà restreindre considérablement les sursauts de jeunesse

épanouie par une union légendaire. Veut-on à tout prix que ce mariage finisse banalement comme dans un conte de fée: "Ils furent heureux et eurent de nombreux enfants?"

Les "incartades" de Margaret, pour peu que l'on puisse parler d'incartades, devraient plutôt lui attirer la sympathie et faire réfléchir tout le beau monde qui gravite autour de sa personne. Ce monde désincarné qui décide pour elle quand et où il en a besoin pour mousser l'image d'un mari prestigieux.

John Kennedy avait mieux compris l'emprise qu'exerceait sa femme sur les foules quand il a dit avec humour à Paris: "Je suis celui qui accompagne Jacqueline Kennedy".

Le seul reproche que l'on puisse faire à la jeune femme qui veut devenir journaliste-photographe, c'est de s'être justement servi de son titre pour affirmer que ses articles seraient acceptés facilement. Là, ses conseillers et le pays auraient raison de s'offusquer. Car on ne s'improvise pas dans ce métier.

L'attitude de Margaret Trudeau, pour maladroite qu'elle soit, prouve toutefois une chose fort importante dans notre démocratie: la femme n'accepte plus d'être enfermée dans un ghetto, fut-il le 24 Sexe. Encore plus là où ce ne doit pas être gai 24 heures par jour.

Marie LAURIER

des idées

des événements

des hommes

Les propositions d'un groupe de députés libéraux fédéraux

Cinq districts bilingues au Québec, dont un à l'ouest de Montréal

■ À la suite du rapport du Comité Fox - dont les conclusions ont donné lieu la semaine dernière dans cette page à deux articles du professeur Charles Castonguay - un groupe de députés libéraux fédéraux présidé par M. Bernard Loiselle, député de Chambly, a préparé à l'intention de M. Jean Chrétien, président du Conseil du Trésor, un rapport sur l'établissement de districts bilingues fédéraux au Québec. Ce rapport devait demeurer confidentiel mais Le Devoir, par l'intermédiaire de son correspondant à Ottawa, Michel Guénard, a pu en obtenir une copie. Voici comment le groupe de députés explique sa proposition principale qui consisterait à faire de la région située à l'ouest de Montréal un district bilingue pour les fins de l'administration fédérale.

La Loi des langues officielles du Canada énumère trois critères de définition et de délimitation d'un district bilingue.

1° Le premier critère est relatif au territoire: la délimitation d'un district bilingue s'effectue à partir des limites de l'une, de plusieurs ou de l'ensemble des subdivisions administratives existantes qui constituent, un district de recensement, un district municipal ou scolaire, une circonscription ou région électorale fédérale ou provinciale. La taille du territoire d'un district revêt une importance certaine. Notre géographie est telle qu'un grand territoire offrira une protection à une population nombreuse mais d'une densité faible. Toutefois, la population minoritaire dispersée sur un grand territoire percevra probablement plus difficilement son unité et sa cohésion que sur un territoire plus restreint. Sur un grand territoire il y a aussi un problème de dilution des efforts en ce qui concerne l'objectif de rendre cette communauté viable au point de vue culturel et linguistique. Au contraire, un territoire plus restreint offre l'avantage de concentrer les efforts auprès d'une population plus dense.

2° Le deuxième critère est la densité relative de la minorité linguistique officielle sur ce territoire: la loi prescrit qu'au moins dix pour cent de l'ensemble des habitants de la subdivision doivent parler une langue maternelle qui est la langue officielle de la minorité linguistique dans la subdivision. Ce second critère ne doit pas être interprété dans un sens restrictif car la loi ne rend nullement obligatoire la création d'un district bilingue là où une des deux minorités linguistiques officielles atteint une densité de dix pour cent de l'ensemble de la population d'un territoire. La loi établit tout simplement un seuil qui constitue une sorte de "masse critique" plausible pour justifier la prestation de services dans les deux langues. L'avantage de l'existence de ce seuil de densité minimum est qu'il offre une souplesse et une certaine latitude dans la désignation d'éventuels districts bilingues en tenant compte des situations démographiques, géographiques et politiques particulières des diverses régions du Canada.

Un exemple illustre bien le caractère particulier d'une situation démographique et géographique particulière d'une minorité linguistique: c'est celui des minorités francophones dans la plupart des provinces canadiennes. Leur isolement est grand du fait qu'elles sont enclavées dans des régions à dominance anglophone. Dans l'ensemble du Canada, le français a occupé et occupera une position minoritaire. Dans neuf provinces sur dix et dans tout le continent c'est l'anglais qui domine. Un tel isolement ne pas ressentir aussi fortement chez les minorités anglophones du Québec. La présence de quelque 225 millions d'anglophones en Amérique du Nord assure l'existence de l'anglais au Canada et permet aux Canadiens de langue anglaise de communiquer facilement avec presque tout le monde et de se déplacer sans peine à travers le continent.

Une application pondérée du principe du seuil de la densité minimum d'une minorité linguistique qui tiendrait compte des situations démographiques, géographiques et politiques particulières des diverses régions du Canada pourrait, par exemple, d'une part, maintenir ce seuil de dix pour cent pour les minorités francophones et, d'autre part, hausser cette proportion à vingt-cinq ou trente pour cent pour les minorités anglophones.

Néanmoins, le principe du seuil de la densité minimum présente une difficulté en ce qui concerne les minorités linguistiques habitant dans les grandes agglomérations urbaines mais ne composant pas dix pour cent de l'ensemble de la population. Bien que ces minorités soient nombreuses dans certaines grandes villes telles que le Toronto métropolitain, Winnipeg et Vancouver métropolitain où elles atteignent respectivement en 1971, 37,250, 7,240 et 17,630 personnes, elles ne composent qu'une faible partie de l'ensemble de la population de ces agglomérations urbaines. Aux termes de la loi, les minorités habitant sur ces territoires ne peuvent pas jouir de la protection qu'offre le district bilingue en ce qui concerne la prestation automatique de services bilingues.

Le troisième critère dont il faut tenir

compte dans l'établissement d'un éventuel district bilingue est l'accessibilité pour le public de tous les services fédéraux, provinciaux, municipaux et éducatifs qui lui sont fournis. (Article 15 (3). L'intention de la loi est d'assurer qu'il y ait effectivement sur le territoire du district bilingue proposé des bureaux principaux des institutions et ministères fédéraux qui dispensent des services aux citoyens. En d'autres termes, on voit mal la raison qui justifierait la désignation d'un territoire district bilingue à l'intérieur duquel il n'y aurait aucun bureau fédéral qui offre des services.

Les facteurs politiques

En conformité avec la loi sur les langues officielles, c'est donc sur la base de trois critères que l'on doit procéder à la désignation d'éventuels districts bilingues dans les diverses régions du Canada où habitent des groupes substantiels appartenant à l'une ou l'autre des deux minorités linguistiques officielles du Canada.

Toutefois, la tâche n'est pas aussi simple que cela puisqu'il faut ultimement tenir compte de facteurs politiques tels que les politiques des gouvernements provinciaux dans le secteur linguistique et la recherche de l'harmonie et de la bonne entente entre les deux grandes communautés linguistiques du pays. La non-reconnaissance de ces facteurs politiques dans la désignation d'un district bilingue risquerait de soulever une forte opposition à cette décision dans la population en général ainsi qu'auprès du ou des gouvernements concernés. Le contexte politique actuel au Canada et particulièrement au Québec requiert la modération et la flexibilité dans toute décision politique. D'une part, il faut reconnaître l'existence d'un nationalisme québécois fort et la volonté de la population francophone majoritaire dans cette province de vivre en français. D'autre part, il faut continuer de favoriser le développement et l'épanouissement de l'unité canadienne d'une province à l'autre et entre les deux communautés linguistiques officielles.

La récente Loi sur la langue officielle du Québec vise principalement à assurer que le français reste viable dans la seule province du Canada où il constitue la langue de la majorité. Cette loi continue de respecter l'existence des écoles de langue anglaise et n'exclut pas le recours à l'anglais dans certaines autres circonstances, telles que lorsqu'un citoyen décide d'employer cette langue pour communiquer avec la fonction publique, ou lorsque des organismes municipaux et scolaires desservent une population anglophone d'au moins dix pour cent, mais elle est plus restrictive quant à l'usage de l'anglais dans la fonction publique et dans les entreprises d'utilité publique ainsi que dans les entreprises privées et dans le monde du travail en général.

La loi sur la langue officielle du Québec aura comme principal effet de rendre le français dominant au Québec. Habitée qu'elle est à l'usage répandu de sa langue, la minorité anglophone est inquiète du sort réservé à l'anglais dans la province et est d'avis qu'il faut protéger l'anglais au Québec. Notons qu'à l'échelle fédérale certaines dispositions de la Constitution canadienne continuent de protéger l'anglais au Québec. Ainsi l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique garantit toujours l'existence d'écoles séparées qui, au Québec, se résument à des écoles anglophones. L'article 133 continue de reconnaître l'usage de l'anglais à la législature provinciale ainsi que dans toutes les cours de justice fédérales et provinciales au Québec. En outre, la Loi sur les langues officielles du Canada assure l'usage des deux langues officielles dans les services aux voyageurs d'un bout à l'autre du pays. (Article 10(1)). Enfin, aux termes de l'article c(1) de la loi, les services offerts par une institution du gouvernement dont le siège ou bureau central est situé à l'extérieur de la région de la Capitale nationale, sont dispensés dans les deux langues officielles.

Une réponse satisfaisante aux questions entourant la création de districts bilingues au Québec ainsi qu'au problème linguistique du Québec dans son ensemble devra donc tenir compte des objectifs suivants:

- 1° donner satisfaction à la majorité francophone
- 2° rassurer la minorité anglophone de la province

3° respecter les principes établis pour l'ensemble du pays, c'est-à-dire accorder un traitement égal aux minorités anglaises et françaises d'un bout à l'autre du Canada.

Ces objectifs constituent pour ainsi dire le côté "demande" de services. Le bilinguisme institutionnel en ce qui concerne la langue de service signifie que lorsque la loi le stipule, tout bureau du gouvernement doit disposer des employés et des documents nécessaires pour fournir à son public des services dans les deux langues officielles. Il est possible de satisfaire à cette exigence par la répartition judicieuse d'un nombre suffisant d'employés bilingues ou bien par l'affectation appropriée, dans un même service, d'employés unilingues de chacun des groupes linguistiques. Toutefois, l'objectif d'un tel bilinguisme institutionnel à la fonction publique est encore loin d'être réalisé, faute d'un nombre suffisant d'employés bilingues et d'employés francophones. En outre, l'égalité de statut des deux langues officielles ne pourra être atteinte sans une participation équilibrée des deux groupes linguistiques. Le Parlement reconnaissait ce fait dans une résolution qu'il votait au mois de juin 1973. Cette résolution engageait nettement le gouvernement à prendre des mesures pour augmenter l'utilisation de la langue française à l'intérieur de la fonction publique, à tous les échelons. Ces mesures étaient définies spécifiquement comme suit: augmentation du nombre d'unités de langue française, intensification du recrutement de francophones, mise sur pied de nouveaux programmes de formation en français et développement du caractère bilingue de la région de la Capitale nationale.

Le bilinguisme institutionnel et ses limites

Le premier pas vers l'identification concrète des besoins de main-d'œuvre pour répondre à une demande de services bilingues a consisté à énoncer les exigences linguistiques des postes à la fonction publique. Comme l'annonçait le président du Conseil du Trésor, M. Bud Drury, au mois de septembre 1972 et comme le confirmait ensuite officiellement la résolution de la Chambre des Communes votée en juin 1973, le gouvernement procédait donc à un inventaire des exigences linguistiques de la majorité des postes dans les divers ministères et institutions fédérales qui offrent des services au public. À la fin de l'année 1974, le gouvernement annonçait que les exigences linguistiques avaient été établies pour un total de 281,664 postes. Pour l'ensemble de la fonction publique, les résultats étaient les suivants:

169,576 postes (60 pour cent du total) avaient été identifiés comme exigeant essentiellement l'anglais; 53,584 (19 pour cent du total) avaient été identifiés comme bilingues, c'est-à-dire exigeant l'anglais et le français; 35,566 (13 pour cent du total) avaient été identifiés comme exigeant essentiellement le français; 22,938 (8 pour cent du total) avaient été identifiés comme permettant indifféremment l'usage du français ou de l'anglais. (1)

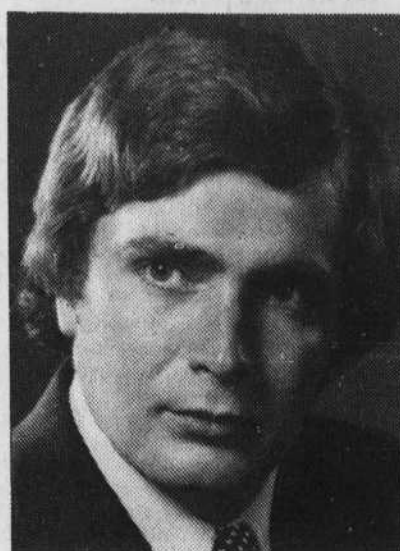
La deuxième étape consiste à pourvoir ces postes tout en les désignant ou déclarant officiellement comme bilingues, exigeant essentiellement l'anglais, exigeant essentiellement l'anglais ou encore exigeant l'une ou l'autre langue. Elle doit s'opérer sur une période de quelques années, se terminant le 31 décembre 1978. Néanmoins, la résolution du Parlement adoptée en 1973 soulevait une difficulté d'application en ce qui concerne la désignation des postes bilingues. Le principe 4 de la résolution stipule:

"Les concours aux postes bilingues seront ouverts tant aux candidats bilingues qu'aux candidats unilingues qui ont officiellement indiqué leur volonté de devenir bilingues."

Ce principe dans son application à court terme - tant qu'il n'y aura pas de bilingues anglophones en abondance - risque d'aller à l'encontre de l'objectif qui vise à augmenter la proportion de francophones dans la fonction publique. On sait que les postes bilingues sont par la tradition la principale voie d'accès à la fonction publique pour les francophones. On peut poser comme hypothèse que les postes bilingues seront de moins en moins la chasse gardée des francophones. D'ailleurs, et de plus en plus, les francophones empruntent cette voie en compagnie des unilingues, en grande majorité anglophones, étant donné la possibilité qu'un unilingue de concourir pour un poste bilingue.

Du reste, le principe 6 de la résolution donnait aux postulants unilingues - en majorité anglophones - des garanties supplémentaires extrêmement larges. Le principe affirme:

"Tout titulaire unilingue d'un poste bilingue peut choisir d'entreprendre une formation



Bernard Loiselle

linguistique et de devenir bilingue, ou d'être muté à un autre poste dont le salaire maximal est le même que celui du poste dont il était titulaire; ou encore, s'il devait refuser une telle mutation, de conserver son poste même si celui-ci a été désigné comme bilingue."

Dans le cas où un employé unilingue occupant un poste bilingue choisirait de conserver son poste, le ministre dont il relève serait alors tenu, en conformité avec les directives du Conseil du Trésor "de prendre les dispositions administratives qui s'imposent afin de satisfaire aux exigences linguistiques dudit poste". (2)

Dans la majorité des cas, ces dispositions consistent en la nomination d'un second employé à plein temps. Le Conseil du Trésor fournit les sommes et les années-hommes nécessaires à l'application de ces mesures. En fait, c'est aux contribuables qu'il incombe de régler la facture de la mise en oeuvre de ces dispositions.

La résolution de 1973 confirmait que le bilinguisme constituait un élément de mérite dans la sélection des candidats aux postes désignés comme bilingues. Le principe numéro 3 affirmait "qu'une connaissance du français et de l'anglais est un des éléments constitutifs du mérite dans la sélection des candidats aux postes bilingues". Cependant la résolution élargissait considérablement le sens du principe du bilinguisme comme élément de mérite en reconnaissant la volonté officiellement exprimée d'un candidat unilingue de devenir bilingue comme élément du mérite. Ce principe signifie que la Commission de la fonction publique admet maintenant aux concours pour des postes bilingues non seulement des candidats possédant déjà une connaissance des deux langues mais également ceux qui, tout en étant unilingues, expriment officiellement leur volonté de devenir bilingues. En d'autres termes, la connaissance des deux langues ou le désir d'acquiescer cette connaissance constitue indifféremment un élément du mérite dans la sélection des candidats aux postes bilingues. Candidats bilingues et unilingues consentants se retrouvent sur un pied d'égalité, et, en théorie, aucun n'est avantagé par rapport à l'autre.

Dans son application, ce principe risque de la même manière que le principe numéro 4 d'aller à l'encontre de l'objectif qui vise à augmenter la proportion de francophones à la fonction publique. Le problème va se poser tout particulièrement dans la province de Québec qui constitue le plus grand réservoir de candidats francophones bilingues à la fonction publique. Leur bilinguisme acquis est maintenant considéré sur le même pied d'égalité comme élément du mérite que la volonté exprimée d'un candidat unilingue anglophone d'apprendre la seconde langue. La création de districts bilingues au Québec pose le même problème car tout concours à un poste bilingue est ouvert tant aux candidats bilingues qu'aux candidats unilingues qui ont indiqué leur volonté de devenir bilingues.

Afin de contourner le problème que créerait la nomination éventuelle d'unilingues anglophones à des postes bilingues dans les districts bilingues au détriment des francophones qui possèdent déjà les deux langues, certains ont proposé qu'au lieu de créer des districts bilingues au Québec, il vaudrait mieux fournir des services dans les deux langues officielles aux minorités anglophones de la province sous l'autorité de l'article 9 (2). Toutefois, cette proposition est incompatible avec l'objectif qui vise à accorder un traitement égal aux minorités anglaises et françaises d'un bout à l'autre du Canada

1 Données recueillies dans le Rapport du Conseil du Trésor, Rapport sur le bilinguisme dans la fonction publique, 21 novembre 1974.

(2) Conseil du Trésor, Exigences linguistiques des postes. Circulaire no 73-88, p. 20.

et à rassurer la minorité anglophone du Québec. Il est douteux aussi qu'elle puisse favoriser l'épanouissement de l'unité canadienne qui demeure pour tout fédéraliste sincère le plus grand idéal.

Deux propositions pour le Québec

Nous soumettons deux propositions quant à la création de districts bilingues au Québec. La première proposition est restrictive car elle envisage la création d'un seul district bilingue dans la province. Ce district, appelé Ile de Montréal Ouest-Vaudreuil se composerait des villes situées dans l'Ouest de l'île de Montréal à partir d'Outremont, des îles Bizard et Perrot et de la partie du district de recensement de Vaudreuil qui est incluse dans la Région métropolitaine de Recensement de Montréal. Le bassin de population de ce district est de 553,385 habitants. Le nombre de personnes ayant l'anglais comme langue maternelle est 270,950, soit 48,96% de la population totale. Le nombre de personnes dont le français est la langue maternelle est 229,365, soit 41,44% de la population totale. Les statistiques du recensement de 1971 indiquent qu'il y avait en 1971 sur le territoire de la Région métropolitaine de Recensement de Montréal 595,395 personnes dont la langue maternelle était l'anglais, soit une proportion de 21,7% de la population totale de cette région (2,743,205). Le district bilingue proposé renfermerait près de la moitié (45,5) de la population de langue maternelle anglaise habitant dans la Région métropolitaine de Recensement de Montréal.



Jean Chrétien

Nous avons exclu du district bilingue les villes suivantes qui comprenaient en moyenne une proportion de 14% d'habitants dont la langue maternelle est l'anglais.

Ville	Population	Nombre d'anglophones	%
Montréal, cité	1,214,350	184,870	15.2
St-Léonard, cité	52,040	3,820	7.3
Montréal-Nord, cité	89,140	6,495	7.3
Anjou, ville	33,890	4,140	12.2
Montréal-Est, ville	5,075	780	15.4
St-Jean-de-Dieu, mun.	3,770	75	2.0
Pointe-aux-Trembles, cité	35,570	2,680	7.5
Laval, cité	228,010	30,190	13.2
TOTAL	1,661,845	235,050	14.14

2° La deuxième proposition envisage la création de cinq districts bilingues dans la province de Québec. Le premier district serait le même que celui retenu dans la première proposition. Deux autres districts, ceux d'Argenteuil et de Gatineau-Pontiac seraient situés à l'ouest de la région de Montréal. Enfin il y aurait deux autres districts situés au sud-est de

la région de Montréal, soit ceux de Châteauguay-Chambly et d'Huntingdon-Compton.

La population de chaque district proposé, ainsi que le nombre d'habitants ayant l'anglais comme langue maternelle et leur proportion relative par rapport à l'ensemble de la population dans chaque district s'établissent comme suit:

District	Population totale	Anglais	%
Ile de Montréal Ouest - Vaudreuil	553,385	270,950	48.96
Argenteuil	33,140	9,290	28.03
Gatineau-Pontiac	24,965	13,045	52.25
Châteauguay-Chambly	224,760	65,650	29.20
Huntingdon-Compton	101,910	38,590	37.86
TOTAL	938,160	397,525	

Le nombre total de la population anglophone localisée dans les districts bilingues s'élèverait à 397,525, soit 50,38% de toute la population anglophone sur l'ensemble du territoire québécois.



"CONFÉRENCE PUBLIQUE DE L'I.C.I."

L'INSTITUT DE COOPÉRATION INTERNATIONALE

en collaboration avec la

FACULTÉ D'ÉDUCATION

vous invite à assister à une conférence

sur

"LE RÔLE ET L'AVENIR DE LA NOUVELLE UNIVERSITÉ INTERNATIONALE DES NATIONS UNIES"

prononcée par

M. Roger GAUDRY

Président du Bureau des Gouverneurs de l'Université des Nations Unies Ancien Recteur de l'Université de Montréal

Mardi, le 10 février 1976, à 20 h 00

Institut de Coopération Internationale

Salle des Conférences

192 est, avenue Laurier

ENTRÉE LIBRE



UNIVERSITÉ D'OTTAWA
UNIVERSITY OF OTTAWA

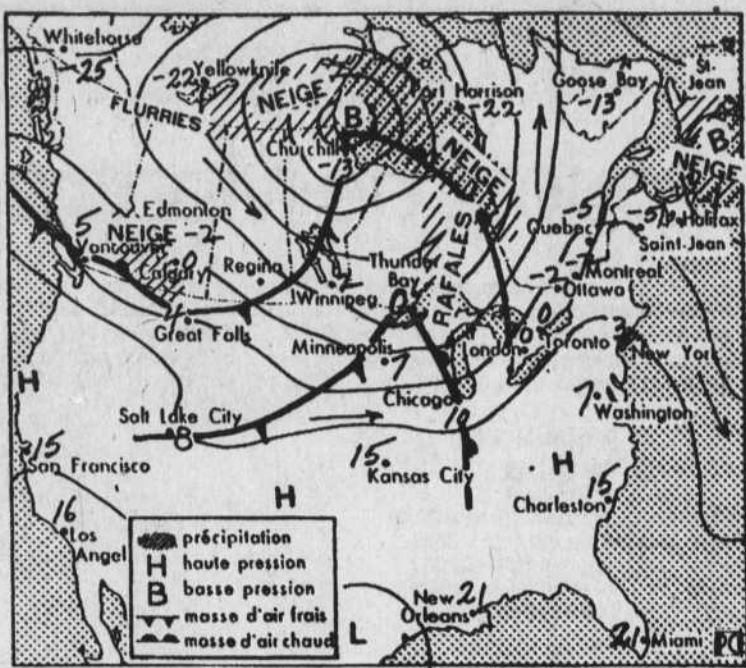
MAINTENANT

Super-Loto

15,000
GAGNANTS
PAR TIRAGE1^{er} PRIX \$500,000

TIRAGE: 27 FÉVRIER

la météo



Prévisions régionales pour la province de Québec et la vallée de l'Outaouais émises par Environnement Canada à 21 h 30 hier pour la nuit dernière et aujourd'hui avec un aperçu pour demain.

Régions de l'Abitibi, de Chibougamau: ensoleillé. Devenant nuageux et venteux en fin de journée avec quelques chutes de neige locales et faible risque de pluie verglaçante en soirée. Minimum la nuit dernière de moins 12 à moins 16. Maximum de moins 1 à moins 5. Aperçu pour demain nuageux avec quelques averses; doux et venteux.

Régions de Pontiac-Témiscamingue, de la Haute-Mauricie: ensoleillé devenant plutôt nuageux et venteux en fin de journée avec une possibilité de chutes de neige locales en soirée. Minimum la nuit dernière de moins 10 à moins 13. Maximum de moins 2 à moins 5. Aperçu pour demain: nuageux avec quelques averses; doux et venteux.

Régions de l'Outaouais, de Montréal: ensoleillé et doux. Minimum la nuit dernière de moins 10 à

moins 12. Maximum de moins 2 à moins 4. Aperçu pour demain: nuageux et doux.

Région des Laurentides: ensoleillé et doux. Minimum la nuit dernière de moins 11 à 14. Maximum de moins 3 à moins 5. Aperçu pour demain: nuageux et doux.

Régions de Québec-Trois-Rivières des Cantons de l'Est: ensoleillé et doux. Minimum la nuit dernière de moins 10 à moins 13. Maximum de moins 2 à moins 5. Aperçu pour demain: nuageux et doux.

Région du Lac Saint-Jean: ensoleillé avec quelques passages nuageux et doux. Minimum la nuit dernière de moins 15 à moins 18. Maximum de moins 6 à moins 8. Aperçu pour demain: nuageux; doux et venteux par moment.

Régions de Baie-Comeau, de Sept-Îles, de Rimouski, de la Gaspésie: ensoleillé avec passages nuageux. Minimum la nuit dernière de moins 15 à moins 18. Maximum de moins 7 à moins 10. Aperçu pour demain: ennuagement et doux.

GUATEMALA

sité de 3,4 sur l'échelle Mercalli et l'Observatoire national a indiqué que 105 secousses avaient été enregistrées dans le pays entre samedi à 11 h GMT et dimanche à la même heure.

Le bilan déjà très lourd de cette catastrophe risque d'augmenter au cours des prochains jours. "Nous ignorons quel a été le sort de certaines villes," a déclaré dimanche à la presse l'un des membres du Comité national d'urgence. Les sauveteurs qui fouillent les décombres des maisons effondrées dans les régions qui sont déjà sous le contrôle du comité, découvrent d'ailleurs sans cesse de nouveaux cadavres.

Deux pillards ont été tués par des gens défendant leur foyer dans la capitale. La police a également révélé que cinq hommes portant de faux brassards de la Croix-Rouge ont été arrêtés. Ils distribuaient des soporifiques aux gens avec l'intention de piller leur demeure par la suite.

Le président Eugenio Laugerud a donné instruction à l'armée et à la police de tirer à vue sur les pillards.

On estime que 30.000 personnes ont été blessées et que 200.000 sont sans foyer.

Des reporters étrangers ont vu des cadavres séchant au soleil dans la campagne.

Le ministre de la Défense, M. Fernando Romeo Lucas, a suspendu le ravitaillement par hélicoptère dans la ville de San Martín Kilotepeque parce que les survivants refusaient d'enterrer les morts sans se faire payer. Il a ordonné aux villageois de continuer à enterrer les cadavres et une brigade spéciale a été dépêchée sur les lieux pour brûler les cadavres qui ne sont pas inhumés.

Un Québécois a péri à Guatemala

OTTAWA (PC) — Un Québécois de Saint-Jovite aurait péri dans les tremblements de terre qui ont dévasté le Guatemala, la semaine dernière.

Un porte-parole du ministère des Affaires extérieures n'a pas voulu préciser, hier, si la victime était un homme ou une femme, ou même un adulte ou un enfant. Il a précisé que les communications sont si difficiles avec ce pays latino-américain que l'appel téléphonique informant le ministère de la tragédie "était difficilement compréhensible."

Il s'agit là, toutefois, de la seule victime canadienne.

Les autorités consulaires à Ciudad Guatemala ont pu communiquer avec près de 400 des 500 Canadiens qui étaient dans ce pays au moment du séisme.

Le Front commun

■ Pas de grève avant le 8 mars

■ D'ici là, le harcèlement continuera

par Gérard LeBlanc

Les quelque 180.000 syndiqués du Front commun du secteur public ne déclencheront pas de grève générale avant le 8 mars, mais réclament la convocation de la table centrale pour aborder les questions salariales dès le 2 mars.

Entre-temps, les tactiques de harcèlement se poursuivront et s'intensifieront dans les divers secteurs, qui synchroniseront leur action pour tenir à certains moments des manifestations, des heures et même des demi-journées d'étude généralisées sur tout le territoire et dans tous les secteurs des hôpitaux, des écoles et des organismes gouvernementaux touchés par la négociation.

Telles sont les grandes lignes du programme d'action du prochain mois arrêtées hier par le Conseil d'orientation du Front commun, à l'issue d'une longue journée de discussions entre quelque 750 dirigeants des trois centrales (CEQ, CSN et FTQ), rassemblés au cégep Maisonneuve, rue Sherbrooke à Montréal.

Cette réunion devait se terminer en fin d'après-midi afin de permettre la tenue d'une conférence de presse à 18 h 30, donnée hier par M. Jacques Desmarais de la

CSN, mais elle s'est prolongée en soirée, devant la difficulté d'unifier les positions des trois centrales sur la question des services essentiels.

Cette question cruciale, particulièrement dans les services hospitaliers, bastion de la CSN, n'a d'ailleurs pas été tranchée et sera reprise le 21 février par le Conseil de coordination du Front commun.

On connaît alors la décision des commissaires chargés de déterminer dans chaque institution, suivant les modalités de la loi sur les services essentiels, les services à maintenir en cas de grève.

La Fédération des affaires sociales (FAS-CSN) n'a pas réussi à rallier les deux autres centrales sur ce point névralgique des services essentiels. La FAS a déjà fait connaître sa position qui est d'assurer les services essentiels, mais de laisser à chaque syndicat le soin d'en déterminer l'ampleur, à la suite des demandes "exagérées" de certains établissements, qui fixent à 60% et même à plus de 100% le taux de services à assurer.

M. Desmarais a dit hier qu'il serait plus facile de trancher la question le 21 février

alors que les commissaires se seront prononcés et que les syndicats pourront juger du caractère raisonnable ou non des exigences formulées à leur endroit.

La demande de convocation de la table centrale signifie-t-elle que les négociations sectorielles (aux tables des hôpitaux, des maisons d'enseignement et autres organismes publics ou para-publics) sont suffisamment avancées pour aborder les questions salariales, condition formulée par le Front commun pour la convocation de la table centrale?

M. Desmarais répond que le bilan aux tables sectorielles est loin d'être reluisant, mais qu'il reste trois semaines avant le 2 mars et que le Front commun désire "tâter" le portefeuille du gouvernement avant d'arrêter plus avant la stratégie syndicale ou, en d'autres mots, avant de s'aventurer dans une grève générale.

Avec le dépôt des clauses salariales, le Front commun posséderait une image globale de la situation pour la prochaine réunion du Comité d'orientation, dans les premiers jours de mars. M. Desmarais a précisé que l'on évaluera alors l'état des négociations, l'efficacité des moyens de

pression et l'opportunité d'une grève générale.

C'est d'ailleurs avec beaucoup de prudence que le Front commun veut aborder cette question de la grève générale, réprochée par plusieurs syndiqués, notamment les enseignants, et susceptible de lui faire perdre l'appui de l'opinion publique et de renforcer le pouvoir de négociation du gouvernement.

D'ici les échéances du 2 et du 8 mars, la campagne de harcèlement par tous les moyens de pression imaginables, hors la grève, prendra un caractère plus général et plus national, selon M. Desmarais.

On peut s'attendre, selon lui, à des demi-journées nationales dès la semaine prochaine. Il y aura également des manifestations et des ralliements sur l'ensemble du territoire. Les leaders du Front commun feront également une tournée des troupes.

Parallèlement à ces manifestations d'envergure générale se poursuivront des actions sectorielles, dont l'intensité et la cadence, seront déterminées par la tournure des négociations aux diverses tables.

MPLA

diffusée à la télévision, soixante autres mercenaires britanniques s'envolèrent de l'aéroport de Londres Heathrow pour l'Angola.

Selon le journaliste australien, les mercenaires britanniques ont été fusillés après avoir indiqué qu'ils souhaitaient être rapatriés parce que les conditions sur place ne répondaient pas à ce qu'ils s'attendaient à y trouver. Il dit que le commandant de l'unité a menacé avec ses propres armes le peloton d'exécution pour les obliger à tirer sur leurs collègues.

Il ajoute que lorsque le chef du FLNA a appris la nouvelle, il a ordonné l'arrestation du colonel qui devait être traduit en cour martiale. "Mais l'officier a maintenant disparu et l'on pense qu'il est mort. Un officier britannique a été nommé pour le remplacer et il a ordonné l'arrestation de tous ceux ayant pris part à l'exécution des 14 hommes," a ajouté Neil Davis.

L'agence de recrutement londonienne qui a envoyé les mercenaires en Angola a déclaré à Londres ne pas être au courant de l'exécution ou de tout autre incident. De son côté, le Foreign Office déclare ne pas avoir confirmation de cet incident et selon le Times, un message à ce sujet a été envoyé à l'ambassade de Grande-Bretagne à Kinshasa.

M. John Banks, un des organisateurs de la campagne de recrutement, rentré il y a une semaine d'Angola, a déclaré hier soir que la nouvelle des exécutions ne le surprenait pas.

Dans une interview à la télévision, il a dit: "Ayant rencontré là-bas ce colonel grec, je sais parfaitement que c'est un commandant très ferme et un brillant soldat et si 14 hommes avaient refusé de combattre, cela ne m'étonnerait guère."

"Ce Grec fait régner une discipline tellement stricte que si un soldat FLNA est surpris en train de voler de l'essence ou des approvisionnements, ou simplement soupçonné d'être un espion, il est exécuté. J'ai vu exécuter des gens accusés de pillage, viol ou meurtre mais je n'ai vu personne exécuté parce qu'il refusait de combattre."

M. Banks estime qu'il y a trop de gens là-bas essayant de faire des affaires. "Je ne recruterai plus de mercenaires britanniques tant que les choses n'auront pas changé sur place et que ce seront les soldats et non plus les hommes d'affaires qui y commanderont," a ajouté M. Banks.

HUA

président Mao Tsé-toung, ce qui donne à la thèse des rivalités factionnelles un aspect secondaire. Au demeurant, les commentaires sont loin de tous "dramatiser" cette nomination, autant qu'on le fait à Taipei, où tout changement politique à Pékin est généralement interprété comme le signe avant-coureur du chaos.

Deux aspects essentiels de la question, le lancement du cinquième plan quinquennal chinois et la campagne actuellement en cours contre les tendances "droitistes", sont généralement au second plan dans les commentaires des analystes.

Ces deux éléments sont pourtant les principales caractéristiques de la situation actuelle en Chine et si la campagne idéologique en cours est, sans doute possible, liée à des questions de personnes, la mise en oeuvre du cinquième plan quinquennal (1976-1980) était une raison suffisante de précipiter le choix d'un nouveau premier ministre, étant donné le caractère prioritaire du plan en Chine, comme dans tous les pays socialistes.

De ce point de vue, M. Hua Kuo-Feng était naturellement l'une des personnalités



Léonard Peltier, l'un des 10 hommes les plus recherchés par la police fédérale américaine, a été arrêté en Alberta lors d'une vérification de routine. L'homme qui était en compagnie d'un autre Américain était recherché pour le meurtre de deux agents du FBI en juin sur le territoire d'une réserve indienne du Dakota-sud. Peltier a été conduit à Vancouver où il devra comparaître devant une cour entendant une demande d'extradition à son sujet.

(Téléphoto PA)

tés politiques répondant le mieux au "profil" souhaitable pour un nouveau premier ministre en raison de ses compétences certaines dans le domaine de l'agriculture, secteur qui en Chine demeure le fondement de toute l'économie.

M. Hua Kuo-feng avait notamment à l'automne dernier joué un rôle de premier plan lors d'une conférence nationale sur l'agriculture convoquée dans le cadre de la présentation du cinquième plan.

Cet aspect technique de la désignation de M. Hua Kuo-feng peut ainsi expliquer le caractère "intermédiaire" de sa nomination qui retient l'attention des commenta-

9 février

par la PC et l'AP

1942 — Le paquebot français "Normandie" brûle et chavire dans le port de New York.

1941 — Les troupes du général Rommel passent d'Italie en Afrique du Nord.

1909 — L'Allemagne reconnaît les intérêts particuliers de la France au Maroc.

1898 — M. Paul Kruger est réélu président du Transvaal à une majorité massive.

1849 — Proclamation de la République à Rome.

1801 — La paix de Lunéville entre la France et l'Autriche marque virtuellement la destruction du Saint-Empire romain.

1718 — Des colons français arrivent en Louisiane.

les atomisés de l'An O



Le CRTC n'a pas eu besoin qu'on l'en presse pour exiger des comptes de CFCF

OTTAWA (PC) — Dans une interview enregistrée pour l'émission dominicale du réseau de télévision CTV, le président du Conseil de la radio-télévision canadienne, M. Harry Doyle, affirme que l'attitude du CRTC envers la station radiophonique montréalaise CFCF n'a pas été motivée par des pressions exercées par les gouvernements provincial ou fédéral.

Le mois dernier, le CRTC a annoncé qu'il demanderait à la direction de cette station de s'expliquer, au cours du mois de mars, sur la façon dont elle équilibrerait sa programmation.

M. Boyle a précisé qu'une analyse effectuée entre le 3 et le 16 septembre dernier a démontré que CFCF avait consacré un temps extrêmement long à sa campagne contre le bill 22.

Il a ajouté que le CRTC ne désirait qu'une chose, c'est que la station se montre équitable dans sa manière de présenter la question linguistique au Québec.

Il a noté que, jamais, entre le 3 et le 16 septembre, CFCF n'avait pris le temps de lire ou d'expliquer la loi des langues officielles à ses auditeurs. Et M. Boyle a ajouté ceci: "On a pris pour acquis que c'était quelque chose de mauvais."

M. Boyle attribue, par ailleurs, l'opposition à une station de télévision du réseau français de Radio-Canada à Vancouver à divers facteurs: un sentiment d'hostilité à l'endroit des francophones, un moyen de contester le gouvernement et la peur de compromettre la réception de signaux des stations américaines.

Le directeur du CRTC a, en outre, émis l'opinion que les télédiffuseurs se seraient pas acculés à la faillite par l'arrivée de nouveaux canaux américains transmis par les câblodistributeurs. Au Canada comme ailleurs, les télédiffuseurs doivent, selon lui, s'habituer à ce genre de concurrence avec lequel ils devront doré-

OPERA Suite de la page 4

cialement l'opéra dans lesquels se recrute une partie de sa clientèle; ces milieux pourraient, par exemple, couvrir le déficit accumulé et constituer un fonds d'aide à l'opéra du Québec.

A ces conditions, le gouvernement ne serait pas appelé à augmenter notablement sa contribution annuelle et les caractéristiques essentielles de l'opéra seraient respectées.

M. Boyle a enfin dit que le CRTC ne tenterait jamais de réglementer la violence à la télévision, responsabilité relevant selon lui exclusivement aux télédiffuseurs.

Les suites de la tempête au NB: \$20 millions

SAINT-JEAN, Nouveau-Brunswick (PC) — Un porte-parole de l'industrie de l'assurance croit que les réclamations découlant de la tempête qui a dévasté le sud du Nouveau-Brunswick, lundi dernier s'élèveront à \$20 millions.

M. William Chisholm, président de l'Association des courtiers en assurance des Maritimes, a précisé que les réclamations ont déjà atteint la somme de \$8 millions, dont \$6,2 millions provenant des maisons d'affaires.

"De très nombreuses réclamations n'ont pas encore été faites," a-t-il ajouté. Selon M. Chisholm, les compagnies d'assurance ont déjà dédommagé plusieurs réclamants et "font diligence pour que les bénéficiaires puissent toucher leur argent le plus rapidement possible."

En Nouvelle-Ecosse, on estime que les dégâts causés par la tempête s'élèvent à \$40 — \$50 millions.

DÉCÈS

Noter s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche: 2 à 4:30 p.m.

LACHAPPELLE, Joseph Urgel. — A Montréal, le 5 février 1976, à l'âge de 83 ans, est décédé, M. Joseph Urgel Lachapelle, instituteur à sa retraite. Lui survivent son épouse Cornelia Leduc, ses enfants et leurs conjoints, M. et Mme Allan East (Gabrielle), M. et Mme Raymond Lachapelle, M. et Mme Maurice Lachapelle (Denyse), L'Honorable et Mme Bernard Lachapelle ainsi que ses petits-enfants. Selon le désir du défunt, les funérailles eurent lieu dans l'intimité. La famille remercie les parents et amis qui lui ont exprimé leurs condoléances.

TISON, Frère Armand. — A Montréal, le 6 février 1976 à l'âge de 70 ans, est décédé, le Frère Armand Tison, missionnaire Oblat de Marie-Immaculée. Les funérailles auront lieu mardi le 10 février. Le convoi funéraire partira du Salon Urgel Bourgeois Limitée No 1385 rue Ontario est, pour se rendre à l'église St-Pierre-Apôtre où le service sera célébré à 10:00 heures, et de là au cimetière de Richelieu, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Anticosti: bilan négatif

SEPT-ÎLES (CP) — La pagaille couve entre certains ministères, la mésestimation s'installe graduellement chez les hauts fonctionnaires, et la bagarre se poursuit pour savoir qui exercera le contrôle de l'aménagement sur l'île d'Anticosti.

C'est essentiellement le bilan négatif que dresse le Conseil régional de développement de la Côte-Nord (CRD) deux ans après l'acquisition de l'île au coût de près de \$25 millions, et le commencement des interventions de l'État québécois dans ce vaste territoire de 145 milles sur 42 milles, situé dans le golfe St-Laurent.

Selon le directeur-général du CRI, M. Nelson Tremblay, "rien n'est changé sur Anticosti, le gouvernement n'a rien fait pour les citoyens qui habitent là".

L'amélioration des maisons et la construction de nouvelles résidences, l'approvisionnement en eau, le service électrique, l'éducation et les loisirs sont encore dans leur piteux état.

aux 4 coins du monde

Nancy Kissinger va bien

BOSTON (Massachusetts) (AFP) — Mme Nancy Kissinger, épouse du secrétaire d'État Henry Kissinger, a été opérée samedi matin au Massachusetts General Hospital de Boston d'un ulcère à l'estomac.

L'intervention, qui a duré une heure trois quarts, s'est "bien déroulée, sans aucune difficulté particulière", ont déclaré les docteurs George Nardi et Gerald Austen, qui l'ont pratiquée. Selon le docteur Nardi, l'ulcère a désormais "peu de chances" de se reformer.

Coupe-circuit à toute épreuve

LYON (AFP) — Un coupe-circuit doté d'un système de sécurité extrêmement sensible, susceptible d'avoir toute une série d'applications dans tous les domaines où l'homme est menacé de court-circuit ou d'électrocution, vient d'être mis au point par trois Français.

L'appareil peut être monté sur tous les systèmes où l'électricité entre en ligne de compte, de la perceuse à l'automobile en passant par les machines à laver etc... Il donne à leur utilisateur une sécurité absolue et, dans le cas d'un automobiliste victime d'un accident et dont la voiture s'est renversée, il jouera en quelque sorte le rôle d'une "seconde ceinture de sécurité".

Sombre avenir pour les fumeurs

LONDRES (AFP) — Le paquet de cigarettes coûtera 36 livres (près de \$72) en Grande-Bretagne en l'an 2010, si le gouvernement britannique suit les conseils du ministère de la Santé qui propose d'augmenter de 10% chaque année le prix des cigarettes pour décourager les fumeurs.

Avec un tel taux d'augmentation, les garçons et les filles qui ont 16 ans aujourd'hui fumeront à l'âge de 50 ans des cigarettes valant 1,80 livre l'une (près de \$4).

M. Julian Peto, l'un des chercheurs de la lutte contre le cancer, a même dressé un graphique du nombre de ceux qui cesseraient de fumer en fonction de l'augmentation du prix des cigarettes: 23% en 1980 (prix du paquet: 1,30 livre) 40% en 1985 (prix du paquet: 3,36 livres).

En 2010, on sauverait ainsi, selon M. Peto 12,000 vies par an en faisant passer le nombre de décès dus au cancer de 30,000 en 1975 à 18,000.

Le monde manque d'infirmières

GENÈVE (AFP) — Le monde manque d'infirmières qualifiées, indique le Bureau international du travail (BIT), dans un rapport publié vendredi à Genève.

Selon ce rapport, "l'Expansion des services de santé et notamment la multiplication du nombre des lits d'hôpitaux ont entraîné un accroissement spectaculaire de la demande en personnel de santé". Or, parallèlement à cette expansion, on assiste, selon le rapport, à une "désaffection, constatée un peu partout, à l'égard de la profession d'infirmière".

Cette "crise" s'explique, selon le rapport, par les "bas salaires" proposés au personnel infirmier qui "soutient souvent mal la comparaison avec ceux de travailleurs qui sont loin de posséder le même niveau de qualification".

De plus, les infirmières doivent supporter des "horaires pénibles", souligne le BIT: chaque semaine entre 40 et 54 heures selon le pays, davantage même dans les pays en voie de développement, ce qui provoque un "surmenage quasi permanent contre lequel des infirmières s'élèvent".

Sur les traces de l'Atlantide?

ATHÈNES (Reuters) — Il se peut qu'une civilisation ait été anéantie sur l'île de Dia, au large de la Crète, par un tremblement de terre vers l'an 1,500 avant Jésus-Christ, a déclaré samedi aux journalistes à Athènes l'explorateur sous-marin français Yves Cousteau.

Il se peut qu'il se soit agi du même séisme qui ravagea l'île de Santorin, au nord, a-t-il dit.

Au cours d'explorations récentes menées avec son navire de recherches "Calypso", il a découvert des céramiques et des débris de navires dans les eaux qui entourent l'île de Dia.

M. Cousteau a dit espérer, au cours de ses actuelles recherches dans l'Égée, retracer l'origine de la légende de l'Atlantide, "continent perdu" mentionné par Platon.

Black Jack est mort

WASHINGTON (AP) — "Black Jack" est mort. Des vétérinaires militaires l'ont envoyé doucement, vendredi, dans un monde meilleur. Il avait fêté son 29ème anniversaire le 28 janvier dernier — ce qui représente plus de 100 ans pour un homme.

Black Jack était le cheval de parade des obsèques officielles. Il défilait seul, des bottes passées à l'envers aux étriers — symbole du guerrier disparu.

On le vit ainsi aux obsèques du président Hoover, Johnson et Kennedy, du général MacArthur, mais aussi à de nombreuses autres obsèques qui se déroulèrent au cimetière national d'Arlington.

Depuis le printemps 1973, peu après les funérailles du président Johnson, Black Jack — matricule 2 v 56 — était en semi-retraite à Fort Myer, en Virginie, où il a reçu la visite de milliers d'enfants des écoles. Ses anniversaires étaient célébrés dignement, avec gâteaux et pommes que l'on n'oubliait pas de chanter "Joyeux anniversaire cher Black Jack".

Mais Black Jack, qui tenait son nom du surnom du général Pershing, était atteint par les infirmités de l'âge et, notamment, ses reins ne fonctionnaient plus.

Il sera incinéré et ses cendres seront inhumées à Summerall Field, qui est le terrain de parade de Fort Myer depuis qu'en 1887 la cavalerie américaine occupa la position.

Journée capitale pour Patricia

SAN FRANCISCO (Californie) (AFP) — Aujourd'hui, début de la troisième semaine du procès de Patricia Hearst, sera une journée d'une importance capitale pour la jeune héritière de vingt-et-un ans. Il s'agira de déterminer si elle doit être jugée dans un contexte politique ou, simplement, en tant que vulgaire complice d'une bande de voyous, auteurs d'un "hold-up" de banque à San Francisco le 15 avril 1974.

C'est au juge fédéral Oliver Carter qu'il incombera de trancher une épineuse question juridique au moment de la présentation du jury. C'est en effet la première fois, à la connaissance des experts, que la victime d'un enlèvement est accusée d'avoir participé à une attaque à main armée en compagnie de ses ravisseurs.

La décision que prendra le juge Carter risque de mettre Patricia Hearst derrière les barreaux pour vingt-cinq ans ou d'obliger éventuellement les autorités à la remettre en liberté.

La défense, dirigée par Me Lee Bailey, célèbre avocat de cour d'assises, réclame l'annulation du procès pour vice de forme.

Il ne faut pas, précise Me Bailey, que l'accusation déborde le cadre du "hold-up" de San Francisco: cet événement s'est produit deux mois après l'enlèvement de Patricia par des révolutionnaires de l'"Armée de libération sioniste" (S.L.A.). Pendant ce temps, ils l'avaient torturée physiquement, sexuellement, mentalement et lui avaient fait subir un lavage du cerveau. Elle n'a participé au "hold-up" que sous la menace. Tous les événements qui se sont produits par la suite n'entrent pas en ligne de compte.

Pour le procureur James Browning, représentant le gouvernement des États-Unis, Patricia Hearst, révolutionnaire manquée, a agi de son plein gré. Les agissements de l'accusée pendant et après le "hold-up" en sont la preuve accablante. Un mois plus tard, elle était recherchée par les autorités de Los Angeles pour attaque à main armée, vol de voiture et enlèvement de son propriétaire, qui est prêt à témoigner qu'elle s'était vantée d'appartenir à la S.L.A.

L'accusation estime que les événements de San Francisco ne peuvent être dissociés de ceux de Los Angeles. Ils ne font que confirmer que Patricia, loin d'être une victime d'un lavage

de cerveau, était une militante convaincue du groupuscule extrémiste de gauche.

A cela, la défense réplique que l'accusée avait été tellement bien endoctrinée par la S.L.A. qu'elle lui obéissait toujours aveuglément, plus de trois ans après son enlèvement.

Toutefois, soutient Me Bailey,

cela n'a rien à voir avec le "hold-up" de San Francisco, seul fait qui lui est actuellement reproché par le gouvernement fédéral.

Me Bailey estime que si Patricia est reconnue non coupable à San Francisco, elle bénéficiera automatiquement d'un non lieu à Los Angeles.

Le jury de sept femmes et de cinq hommes ne sera pas présent pendant cette discussion au cours de laquelle le juge Carter fera probablement témoigner Patricia Hearst. Le juge estime que le jury ne doit pas être influencé par ses arguments et par la décision qu'il sera appelé à prendre.



L'agent Janey Jimenez escorte Patricia Hearst à la voiture la ramenant du Palais de justice à la prison. Il est d'usage de menotter et d'enchaîner les prisonniers pour des déplacements en Californie. (Téléphoto AP)

affaires sociales

Grossesse-Secours organise une session de formation destinée aux nouvelles écoutantes bénévoles. Celles-ci apportent réconfort, aide psychologique, information aux femmes enceintes qui traversent des moments difficiles ou acceptent mal leur état. Renseignements et inscriptions: 526-0873, de 10 h à 16 h.

Brighers Lives est de nouveau en marche pour l'année 1976; ce projet d'initiative locale fonctionnera jusqu'en juin et offre ses services d'aide bénévole spécialement pour les gros travaux ménagers. L'équipe travaille chez des personnes retraitées, des gens défavorisés et handicapés du quartier Saint-Michel et de Saint-Léonard. Renseignements: 729-1103, entre 9 et 17 h.

Le Centre de référence pour handicapés a pour but de donner des renseignements et une orientation par téléphone à toute personne handicapée qui cherche une solution à ses difficultés sur le plan santé, bien-être, loisirs, études, etc. Renseignements: 524-3366.

L'Association de la paralysie cérébrale (division de Montréal) vient de mettre sur pied, grâce à des subventions gouvernementales le projet de conférences sous le thème "comprendre, c'est aider". Les conférenciers, eux-mêmes des paralytiques cérébraux, désirent se faire connaître auprès des différents groupes tels que: écoles, cégeps, universités et clubs sociaux. Ils ont à leur disposition des moyens techniques et audiovisuels: films, vidéographes, diapositives, etc. Renseignements: 937-9143.

La campagne de souscription de la Fondation du Québec des maladies du cœur est en cours jusqu'au 15 février. L'objectif est de \$800,000. Cet organisme poursuit son œuvre de deux façons: en subventionnant des projets de recherches et en renseignant le public par des conférences, dépliants, films, journaux, émissions de radio et télévision sur les dangers des maladies du cœur et leur prévention. D'après les plus récentes statistiques, 50% des mortalités au Canada sont dues aux maladies cardiovasculaires.

M. G. Arnold Hart, président du Conseil d'administration de la Banque de Montréal, a été

nommé président honoraire de la campagne d'immobilisations du YMCA. Les présidents adjoints sont MM. Maurice Massé, président de la SGF, et Logan R. Brown, directeur de la compagnie Robin Hood Multifoods. Le YMCA de Montréal existe depuis 125 ans, les fonds qui seront recueillis lui permettront de construire de nouvelles succursales, de rénover et de moderniser les installations actuelles. En outre, il compte accroître et améliorer ses services à la communauté ainsi que ses programmes d'éducation physique et d'activités récréatives. Pour renseignements: 849-5331, poste 740 ou 744.

Seize organismes qui s'occupent de l'hygiène et de la santé des yeux au Canada et dans les pays en voie de développement, viennent de lancer une nouvelle campagne de prévention de la cécité. Le groupe, connu sous le nom de Comité canadien de coordination de la prévention de la cécité, choisira plusieurs problèmes particuliers pour les examiner sérieusement en 1976. L'Agence internationale pour la prévention de la cécité (AIPC) est un organisme qui groupe 42 pays dans une lutte mondiale contre la cécité et qui collabore avec l'Organisation mondiale de la santé.

Vous aurez sans doute remarqué que l'Institut de réhabilitation de Montréal a changé de nom et s'appelle maintenant "Institut de réadaptation". De nombreux bénévoles travaillent présentement à la campagne de souscription dont l'objectif est de \$375,000. Mme Huguette Proulx, pour sa part, a accepté de présider la section féminine de cette levée de fonds en soulignant le problème social auquel font face les handicapés physiques: "Il est déjà assez pénible, dit-elle, de perdre un bras ou une jambe, ou de devenir paralysé, sans être privé, en plus, de sa place dans la société. Il nous appartient à tous d'aider l'Institut dans ses travaux dont le but est de redonner le plus d'indépendance possible aux handicapés physiques." L'argent recueilli permettra à cet hôpital de réputation internationale de poursuivre entre autres, ses travaux de recherche en matière de prothèse électronique et de maintenir ceux de ses services essentiels qui ne sont pas couverts par la Régie de l'assurance-maladie du Québec.

"Le mieux-vivre, c'est habiter sa propre maison."

Pour vous aider à réaliser ce rêve en payant moins d'impôts...

Voici deux offres qui ne se refusent pas:

Le **REDL***
(Régime enregistré dépôts-logement offert à la Banque Provinciale)

*Émis et administré par La Fiducie du Québec.

Le plan **B** de la Banque Provinciale...

c'est la méthode moderne, ingénieuse de profiter au maximum du R.E.D.L. La Banque Provinciale vous avance l'argent que vous désirez placer dans votre R.E.D.L. pour l'année d'imposition 1975. Ce prêt spécial vous est offert à un taux avantageux et est remboursable en dix versements mensuels.

On peut aussi avoir recours au PLAN B dans le cas de notre régime enregistré dépôts-retraite, le R.E.D.R.

Le REDL et le plan B

vous font gagner sur tous les points:

Vous réduisez vos impôts!

Vous gagnez plus d'intérêts que vous n'en payez!

Vous devenez propriétaire plus vite!

Renseignez-vous immédiatement sur le R.E.D.L. et le PLAN B de la Banque Provinciale. Ce sont deux offres qui ne se refusent pas. Hâtez-vous! Vous avez jusqu'au 1er mars 1976 (inclusivement) pour en profiter.

banque provinciale
LA BANQUE DU MIEUX-VIVRE

hec

Le Centre de Formation et de Perfectionnement en Administration de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales en collaboration avec La Direction Générale du Design (Canada) Le Ministère de l'Industrie et du Commerce (Québec) offre un cours en

Gestion du design et de l'innovation

à l'intention du personnel-cadre des entreprises et organisations québécoises.

Les samedis 6, 13, 20 et 27 mars 1976.

Les objectifs de ce cours sont de démontrer:

- Comment la gestion du design peut aider à créer une image de marque distinctive pour une organisation.
- Comment concevoir, développer et commercialiser l'innovation et le design.
- Comment le design peut contribuer à la croissance de l'entreprise: innovations, nouveaux produits, prolongement du cycle de vie des produits existants, etc.
- Comment utiliser efficacement les services des designers dans l'entreprise.

Le prospectus du cours peut être obtenu en composant:

(514) 343-4319
(514) 343-4568

epa

Prague voulait recruter Nader comme espion

WASHINGTON (AFP) — Les services secrets tchécoslovaques souhaitent recruter l'avocat américain Ralph Nader en 1968, si l'on en croit un document rendu public hier par la commission sénatoriale sur la sécurité intérieure.

Selon M. Joseph Frolík, ancien membre de haut rang de ces services, qui a témoigné devant la commission, le célèbre défenseur des consommateurs était l'objet "d'un intérêt exceptionnel" de la part des services secrets des pays communistes, "en raison de l'importance de son rôle dans la vie publique aux États-Unis". M. Frolík avait été personnellement chargé d'organiser la surveillance des parents et relations de M. Nader au Liban. Les services secrets tchécoslovaques avaient établi un dossier sur lui, et sur ses relations aux États-Unis. "Ils pensaient qu'il leur serait utile de le recruter si la possibilité s'en présentait à l'avenir", a indiqué M. Frolík.

A une question lui demandant si l'avocat avait été réellement contacté et recruté, M. Frolík a répondu: "Au contraire, rien dans les dossiers n'indique que M. Nader ait été effectivement contacté".

Selon M. Frolík, les efforts des services tchécoslovaques étaient "dirigés et coordonnés de Moscou par le KGB (service secret soviétique)".

Ces services avaient également plusieurs autres centres d'intérêt, tels que le puissant syndicat AFL-CIO, la NAACP (Association nationale pour l'amélioration de la condition des gens de couleur) et l'union américaine pour les libertés civiles. Plusieurs organes gouvernementaux comme le département de la Défense, le département d'État, celui de la Justice, la Maison-Blanche et le conseil national de sécurité suscitaient, selon M. Frolík, l'intérêt des services tchécoslovaques. Plus de la moitié du personnel de l'ambassade de Tchécoslovaquie à Washington sont membres des services secrets, a-t-il encore indiqué. Certains autres agents font partie de la mission de ce pays à l'ONU.

A Prague, d'autre part ajouté M. Frolík, les appartements des diplomates américains sont truffés de micros et de matériel d'enregistrement. Plus de 90 des meilleurs restaurants de la ville disposent de tables équipées de micros spécialement destinées aux diplomates américains.

Barcelone: quelque 50,000 personnes manifestent pour l'autonomie catalane

BARCELONE (d'après Reuter et AFP) — L'Espagne a connu hier la manifestation anti-gouvernementale la plus importante depuis l'avènement au pouvoir du roi Juan Carlos.

A l'appel de l'assemblée catalane, front de groupements autonomistes de toutes tendances politiques, des dizaines de milliers de personnes ont manifesté dans le centre de Barcelone.

Disséminés en plusieurs groupes, les manifestants étaient escortés de centaines de voitures scandant de leurs avertisseurs les slogans de la foule, en faveur de l'autonomie de la Catalogne et d'une amnistie générale des prisonniers politiques.

Les policiers, extrêmement nombreux, ont tiré des balles de caoutchouc pour disperser les groupes de manifestants.

S'enfuyant dans les ruelles, ceux-ci parvenaient pourtant à se regrouper rapidement. Les Barcelonais massés à leurs balcons encourageaient souvent les manifestants.

L'intervention très ferme de la police s'est soldée par plusieurs dizaines de blessés et arrestations mais on en ignore encore le nombre. Des témoins rapportent avoir vu des poli-

ciers briser pare-brise et vitres de plusieurs voitures à coups de crosses de fusils et matraquer leurs conducteurs. Un jeune manifestant a été passé à tabac dans un car de police.

Du côté des manifestants, des excès ont aussi été commis. Le conducteur d'une voiture qui cherchait à se frayer un chemin dans la foule a presque été lynché par celle-ci.

Les organisateurs de la manifestation voulaient à l'origine que le rassemblement se tienne devant l'ancien siège de l'Assemblée parlementaire catalane, créé en 1932 et dissous en 1939. Le gouverneur civil de Barcelone leur avait refusé l'autorisation et la police, parfois montée, avait bouclé les accès au parc où se dresse l'édifice.

Défiant l'interdiction des autorités, les manifestants se sont rassemblés dans la matinée en six endroits différents avec la ferme intention de marcher sur le siège de l'ancien parlement régional. L'intervention des policiers les a détournés de leur objectif.

Les manifestants, dont certains brandissaient le drapeau catalan, ont réussi à en hisser un sur un monument érigé à la gloire de la victoire franquiste pendant la guerre civile. Mais un policier est par la suite venu l'en retirer, sous les huées de la foule. La police dotée d'équipements anti-émeute a étouffé dans des nuages de gaz fumigènes et lacrymogènes les tentatives de regroupement des manifestants. Les organisateurs avaient cependant prévu d'autres lieux de regroupement

où la police a eu le plus grand mal à parvenir du fait des entraves apportées à la circulation par les automobilistes de connivence avec les manifestants.

Les jeeps de police ont été parfois contraintes d'emprunter les trottoirs pour arriver jusqu'aux manifestants et les pourchasser. A plusieurs reprises, des policiers postés sur des terrasses et des balcons ont tiré des balles en caoutchouc et des grenades à gaz sur les manifestants.

Certains groupes ont pu défilier pendant une demi-heure s'approchant les uns de la place San Jaime, les autres près de la grande place centrale de Catalogne. Sur cette place, manifestants et policiers se sont violemment affrontés.

Deux journalistes étrangers, un Français et un Britannique, qui n'avaient pu assez rapidement justifier de leur qualité ont été maltraités par la police et leurs appareils de prises de vues détruits. Ils ont été laissés en liberté. Il s'agit semble-t-il d'un cas isolé. Les autres journalistes ayant pu couvrir la manifestation presque normalement en exhibant à temps leurs accréditations officielles.

Marchais confirmé par acclamation

Un virage historique du PCF?

PARIS (d'après Reuter et AFP) — Le 22e congrès du parti communiste français s'est achevé hier à Saint-Quen, dans la proche banlieue parisienne, après cinq jours de débats que l'histoire retiendra comme historiques.

Une réticence plus sensible à suivre la ligne soviétique, l'abandon officiel de la notion de "dictature du prolétariat", une réaffirmation sans ambiguïté de la volonté du parti de prendre démocratiquement le pouvoir et, symbole du nouveau style adopté, la suppression du salut le poing levé: tels sont les faits saillants de ce congrès de cinq jours qui a pour effet global de rapprocher le PCF du cheminement indépendant de son homologue italien.

Prenant la parole lors de la séance de clôture, M. Georges

Marchais, que les 1,700 délégués ont unanimement confirmé au secrétariat général, a de nouveau souligné sans ambages les désaccords entre le PCF et le parti communiste soviétique.

"Pour nous, à notre époque, la démocratie politique et économique est la condition de la marche au socialisme (...). C'est pourquoi, nous exprimons notre désaccord lorsqu'il se commet, dans le pays qui a fait sa révolution socialiste voici cinquante-huit ans, des manquements aux libertés de l'homme", a déclaré M. Marchais sans faire allusion à aucun cas particulier, notamment pas à celui du mathématicien Leonid Pliouchitch, récemment passé en Occident.

L'ensemble des délégués, debout, ont accueilli le discours de M. Marchais aux cris de "Vive le socialisme aux couleurs

françaises," slogan qui symbolise le nouveau style indépendant du parti.

Pierre angulaire de ce changement, l'abandon de la notion de dictature du prolétariat, jugée périmée, trouve sa consécration dans le document politique adopté à l'unanimité par les délégués, en dépit des hésitations apparentes de certains d'entre eux devant une révision doctrinale aussi fondamentale.

Lors de son discours de clôture, M. Marchais a fait valoir aux délégués que les communistes occidentaux se trouvent à un carrefour historique, à une heure où le monde capitaliste se désagrége. Il a tenu à préciser que le parti ne pouvait envisager une prise de pouvoir par la force, démocratie politique et économique, a-t-il ajouté, pouvant, à notre époque, ne décou-

ler que de "la liberté de choix."

Contrairement à ce que beaucoup attendaient, les congressistes ont consacré peu de temps à l'union tourmentée des partis de gauche.

"Nous travaillerons à hâter l'heure des changements profonds définis par le programme commun, dont le pays a besoin, à réaliser le vaste rassemblement populaire capable de les imposer. Nous renforcerons l'entente des partis de gauche, qui en est l'axe," s'est borné à déclarer M. Marchais.

En somme, le PCF tend vers un parti "à l'italienne". Fini le parti pur et dur, replié sur lui-même, intransigeant sur sa doctrine. Aujourd'hui, il convient de rassurer toutes les couches de la société, de pratiquer l'ouverture vers les classes moyennes, les gaullistes (ceux qu'inquiète la politique du président Giscard d'Estaing), les chrétiens, les intellectuels comme les manuels.

Le secrétaire général a, samedi, prononcé une phrase bien révélatrice de ce nouvel état d'esprit: "Nous ne sommes pas, a-t-il dit, le parti du poing levé mais celui de la main tendue. Lever le poing n'est pas dans la tradition française... Nous tendons la main à tous ceux qui veulent lutter avec nous pour construire une société meilleure, pour défendre l'indépendance nationale".

On ne peut mieux se démarquer des "gauchistes", considérés comme des aventuriers ou encore, ainsi qu'a pu le dire M. Jean Kanapa, responsable du parti pour la politique étrangère, comme des "petits-bourgeois anarchisants".

Naturellement la nouvelle tactique du PCF vise à débordier les socialistes sur leur droite. Elle n'est du reste pas nouvelle. Elle a déjà été appliquée à diverses reprises, depuis quarante ans: en 1937 (alors que le leader socialiste Léon Blum dirigeait le gouvernement de Front populaire), c'était la "main tendue aux catholiques". A partir de 1942 (jusqu'en 1945) c'était le "bout de chemin" avec les gaullistes de la résistance. Avec les mêmes gaullistes en 1954, contre le projet de communauté européenne de défense (CED). Ainsi, "l'union du peuple de France" lancée par le PCF renouait-elle avec certaines expériences du passé, sans toutefois que soit abandonnée "l'union de la gauche" réalisée avec le parti socialiste et les radicaux de gauche sur un programme commun de gouvernement.

Cependant, le combat sans merci engagé entre communistes et socialistes pour la prédominance à gauche en est rendu plus aigu encore. Moins violent, moins spectaculaire qu'il y a quelques mois, il sera de plus en plus acharné, car il est fondamental pour chacun des deux partis.

SI...

OU

OXFAM

NETTOYEUR

P. M.

Service d'une heure ou comptoir

Service de chimies

8309 ST-DENIS

381-1322

Ouverture d'une enquête sur les pots-de-vin de Lockheed au prince Bernhard

LA HAYE (d'après Reuter et AFP) — Le gouvernement néerlandais est parvenu à la conclusion que le prince Bernhard des Pays-Bas est bien la personnalité néerlandaise qui, selon le président de Lockheed Aircraft Corporation, a reçu 1,1 million de dollars de la société aéronautique américaine, a déclaré le premier ministre néerlandais Joop Den Uyl dans une déclaration à la radio-télévision hier soir à La Haye.

M. Den Uyl a précisé que le prince Bernhard a dementi avoir reçu des fonds pour la promotion des ventes des avions Lockheed, mais, a-t-il ajouté, mes conversations avec le

prince consort, le témoignage de M. Kotchian à Washington et d'autres éléments ont amené le gouvernement à conclure que c'est bien le prince qui a été le bénéficiaire de ces pots de vin.

Une commission d'enquête sera créée à la demande du prince Bernhard, a ajouté M. Den Uyl. Il est de l'intérêt général que la lumière soit faite le plus rapidement possible. "Des dispositions ont été prises pour que l'enquête soit menée de façon indépendante et à fond", a ajouté le premier ministre. Le parlement sera informé lundi ou mardi au plus tard des modalités de l'enquête, a-t-il précisé.

"Personne ne doit être considéré comme coupable tant que la preuve de sa culpabilité n'a pas été apportée. Cela est valable pour tout citoyen, cela est

valable également pour le prince Bernhard", a affirmé M. Den Uyl.

"Sur la base des déclarations faites devant la commission Church à Washington, à la lumière du rapport de l'ambassade des Pays-Bas aux États-Unis et sur la base des conversations avec le prince Bernhard, le gouvernement néerlandais est arrivé à la conclusion que ce dernier était la "haute personnalité" mentionnée, a dit le premier ministre. J'ajoute immédiatement, a dit M. Den Uyl, que cela ne signifie pas que le prince Bernhard se soit rendu coupable d'actes répréhensibles. C'est sur cet aspect de l'affaire que doit porter l'enquête.

Rentré samedi de Davos où il participait à une conférence internationale sur la gestion des

entreprises, le prince s'était refusé à tout commentaire. Selon certaines informations, M. Den Uyl avait pris contact avec lui immédiatement après son retour à La Haye.

M. Kotchian n'avait pas nommé le haut responsable néerlandais bénéficiaire des largesses de sa compagnie au cours de son témoignage vendredi devant la sous-commission sénatoriale sur la politique commerciale des multi-nationales américaines.

Prié de préciser s'il s'agissait bien du prince, le sénateur Frank Church, président de la sous-commission, avait répondu: "Je ne confirme pas, je ne démens pas".

Le prince Bernhard était l'un des membres de la commission

de contrôle de la compagnie aéronautique néerlandaise Fokker, lorsque celle-ci effectuait le montage d'avions de combat Starfighter sous licence de la Lockheed au début des années soixante.

Prié de dire combien de temps durera l'enquête prévue, M. Den Uyl a répondu: "Il est évident que tout sera mis en oeuvre pour qu'elle parvienne à une conclusion le plus tôt possible, dans les intérêts de tout le monde".

Le chef du gouvernement néerlandais a fait sa déclaration radio-télévisée quelques heures après avoir reçu de l'ambassade des Pays-Bas aux États-Unis un premier rapport sur l'enquête qu'elle avait été priée de faire à propos du témoignage du président de la Lockheed.

L'ambassade US à Moscou est soumise à de dangereux rayons

WASHINGTON (d'après AFP) — Les membres du personnel de l'ambassade des États-Unis à Moscou ont été avertis qu'ils avaient pu être exposés à de dangereux niveaux de radiation, dit la source est supposée être un système électronique soviétique d'écoute et de surveillance installé à proximité du bâtiment de l'ambassade, apprend-on de bonne source à Washington et à

Moscou. Interrogé à ce sujet, un porte-parole de l'ambassade américaine a toutefois refusé de confirmer ou démentir que l'ambassadeur américain, M. Walter Stoessel, avait prévenu secrètement les membres de l'ambassade du danger que ces radiations représentaient pour leur santé.

Selon les sources américaines bien informées, l'utilisation par

les services d'espionnage soviétique d'instruments puissants, utilisant des radiations, dirigées sur l'ambassade des États-Unis aurait augmenté le risque de certaines maladies pouvant aller jusqu'à certaines formes de cancer de la peau ou de leucémie.

Devant ce danger possible, qui inquiétait depuis plusieurs mois les Américains, M. Stoessel, aurait annoncé vendredi dernier à tous les membres de son ambassade — plus de cent — que les personnes désirant être transférées à un poste en dehors de l'Union soviétique pouvaient en faire la demande.

Cependant, autant qu'on le sache, aucun cas de maladie directement liée aux radiations, n'a encore été signalé.

L'augmentation dangereuse du niveau des radiations a été enregistrée par des experts américains il y a plus de neuf mois, affirme-t-on de même source. Elle serait due à l'installation, par les services spéciaux soviétiques, d'un service d'écoute électronique hautement perfectionné, dans des immeubles proches de l'ambassade située sur le plus large boulevard circulaire de la capitale.

Aucun détail n'a été donné de source américaine sur la nature exacte des instruments utilisés par les Soviétiques pour tenter d'écouter les conversations à l'intérieur de l'ambassade. On

sait seulement que les experts américains ont eux-mêmes installé, dans les pièces de l'ambassade les plus "secrètes" des plaques protectrices sur les murs ainsi que des appareils électroniques destinés à brouiller les écoutes soviétiques.

La plupart des grandes ambassades des pays occidentaux, ont été obligées de mettre au point un système de protection que chacune espère efficace contre les écoutes soviétiques.

Tous les diplomates et les journalistes occidentaux à Moscou sont d'ailleurs convaincus que leurs bureaux et appartements sont "surveillés" en permanence, que des microphones sont installés dans les murs et que leurs conversations téléphoniques sont écoutées.

Une liste des "règles de sécurité" remise par l'ambassade des États-Unis aux journalistes qui accompagnaient M. Henry Kissinger, secrétaire d'État américain, lors de sa récente visite à Moscou, affirmait que toutes les communications téléphoniques sont écoutées, que "les murs ont des oreilles" et que les voitures mises à leur disposition par l'Intérieur ont des microphones permettant d'enregistrer leurs conversations.

Cet état de choses n'est pas nouveau, affirme-t-on de source américaine. Mais la récente découverte de radiations semble avoir créé une inquiétude nouvelle à l'ambassade américaine.

2e édition

Dr. Jean-Marie Marineau
Bien manger pour rester mince
préface de André Bardet

éditions
hurtubise hmh

380 ouest
rue Craig
montréal

BRUNET
DE
CÔTE-DES-NEIGES
EST LE NOM
QUI DOMINE DANS
LA CRÉATION DES
MONUMENTS

AUCUN AGENT

ÉCONOMISEZ LA COMMISSION
AVANT D'ACHETER
CONSULTEZ LA PLUS VIEILLE
MAISON DU QUÉBEC

Inscriptions
Réparations et nettoyages

J. BRUNET Ltée
4824 Chemin Côte des Neiges
Tél.: 738-8686
Fondée en 1877

LE DEVOIR

**CE QU'IL FAUT SAVOIR
DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS
LISEZ-LE DANS "LE DEVOIR"
EN SOUSCRIVANT UN ABONNEMENT**

TARIFS D'ABONNEMENT

	12 mois	6 mois
CANADA:	\$52.00	\$28.00
ÉTRANGER**	\$57.00	\$31.00

(*par courrier ordinaire)

S.V.P., remplir ce coupon et nous le faire parvenir avec votre chèque ou mandat de poste payable à l'ordre de LE DEVOIR, C.P. 6033, Mtl H3C 3C9.

Nom

Adresse

Le Vatican et l'affligeant "accident technique" de la déclaration de Tripoli

CITÉ DU VATICAN (Reuter) — Le Vatican a reconnu que sa déclaration au séminaire Islamo-chrétien de Tripoli s'était associée à une déclaration contre le sionisme, mais le chef de la délégation, le cardinal Sergio Pignedoli, s'est dit affligé par cette affaire, dont un "accident technique" est responsable.

Le cardinal Pignedoli a déclaré s'être dissocié de deux paragraphes de la déclaration dès qu'il s'est rendu compte de leur contenu.

Dans les paragraphes en cause, la "déclaration de Tripoli" affirme, selon l'agence de presse libyenne Arna, qu'il y a eu une totale identité de vues entre musulmans et chrétiens sur plusieurs questions, dont les droits des Palestiniens. Le sionisme est "un mouvement racial agressif étranger à la Palestine et à toute la région du Proche-Orient," y est-il affirmé.

Le cardinal Pignedoli a déclaré aux journalistes que les quatre membres de la délégation du Vatican qui ont mis au point avec une délégation islamique le communiqué final du séminaire ont accepté les paragraphes en question sans se rendre compte qu'ils étaient de nature à gêner le Saint-Siège.

Les quatre membres — un Syrien, deux Français et un Néerlandais — parlent tous couramment l'arabe, et le cardinal Pignedoli comptait sur leur jugement en ce qui concerne le document, rédigé en arabe. Ce n'est qu'en entendant traduire le document qu'il s'est rendu compte de la teneur des deux pa-

graphes. Il a dit accepter toutefois la pleine responsabilité de l'erreur commise.

A son arrivée à Rome dans la matinée, le cardinal Pignedoli a fait diffuser sur les ondes de Radio-Vatican une note dont il a dit qu'elle a rallié l'adhésion des deux parties en présence au séminaire.

Selon la note, "les deux délégations désirent souligner le caractère positif des résultats de ce dialogue historique exprimé dans la déclaration finale commune."

En ce qui concerne les paragraphes en cause, "leur contenu sera transmis aux autorités du Saint-Siège, les seules habilitées à se prononcer sur cette matière," ajoute la note.

Aucune des deux parties n'a singé le document: et le Saint-Siège ne pourra pas le signer dans sa forme actuelle, a déclaré le cardinal Pignedoli aux journalistes.

Par ailleurs, le cardinal, qui préside le secrétariat du Vatican pour les non-chrétiens, a démenti que le Saint-Siège et la Libye soient convenus de nouer des relations diplomatiques.

Arna a déclaré que la décision d'établir des relations diplomatiques avait été annoncée après un entretien entre le cardinal Pignedoli et le chef de l'État libyen, le colonel Mouammar Khaddafi.

Le cardinal a dit que le colonel Khaddafi avait exprimé le vœu d'ouvrir des relations diplomatiques avec le Saint-Siège. Cette démarche aura à se faire par les voies habituelles, lui a-t-il répondu.

Les 77 adoptent la charte de Manille, qui est un net constat de divergences

MANILLE (d'après l'AFP et Reuter) — La 3ème conférence ministérielle du Groupe des 77 (groupe des pays en voie de développement à l'ONU) s'est terminée samedi après-midi, après avoir adopté une "charte de Manille", qui ne semble pas devoir beaucoup renforcer la position du tiers-monde dans ses futures négociations avec les pays industrialisés.

Cette charte définit la position que les pays en voie de développement comptent adopter à la quatrième conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), qui se tiendra à Nairobi au mois de mai prochain. Or, à bien des égards, cette charte est un constat de divergences.

Pourtant, sur un grand nombre de revendications formulées par le tiers-monde dans ce document, les 77 s'étaient déjà mis d'accord lors des 6ème et 7ème sessions spéciales des Nations unies. Mais à l'ONU, l'accord s'était fait sur des principes. A Manille, il s'agissait de transformer ces principes en propositions concrètes, ce qui mettait en jeu les intérêts des 108 pays. Les difficultés étaient inévitables, d'autant que ces 108 pays représentent tout un éventail de situations économi-

ques, entre les nations les plus pauvres (moins de 200 dollars de revenu annuel par habitant) et les nations les plus riches du tiers-monde, c'est-à-dire les pays pétroliers.

Les affrontements ont parfois été rudes et se sont traduits par une perte de substance de certains projets, comme le "programme intégré sur les produits de base", qui a pour but d'organiser les marchés des produits qui intéressent particulièrement les pays en voie de développement.

Comme les 77 ne sont pas arrivés à se mettre d'accord sur une liste ferme des produits à inclure dans ce programme, ils risquent fort de ne pas le voir aboutir à Nairobi. On ne voit pas très bien en effet comment ils pourraient obtenir la constitution de stocks régulateurs internationaux et d'un fonds de financement, auquel ils souhaitent voir participer les pays développés, sans préciser sur quels produits ce mécanisme doit jouer.

Ce désaccord risque, selon certains délégués du tiers-monde, d'affaiblir la position de la commission sur les matières premières au dialogue Nord-Sud, et de rompre l'équilibre qui devrait exister, pensent-ils, entre les deux commissions chargées respectivement de l'énergie et des matières premières.

En outre, la conférence de Manille s'est déroulée dans un climat de méfiance: méfiance des pays importateurs de pétrole à l'égard des pays de l'OPEP qui ont refusé de prendre certains engagements financiers qu'ils réclamaient. Méfiance aussi des pays absents du dialogue Nord-Sud envers leurs représentants à la conférence de Paris, qui se déroule en dehors des auspices des Nations unies.

Les 77 ont d'ailleurs été très soucieux de mettre en place un système de coordination entre les travaux des dix-neuf pays qui les représentent à la conférence de Paris et ceux de leur groupe. Ils ont obtenu gain de cause, bien que le mécanisme soit assez flexible. Ils ont également décidé que la charte de Manille devrait servir de ligne d'action à leurs représentants à Paris.

Mais la faiblesse des lignes d'action tracées par la charte de Manille pourrait inciter les pays en voie de développement qui participent au dialogue à prendre certaines libertés avec elles. S'il en était ainsi, les 77 n'auraient fait que précipiter ce qu'ils redoutaient: l'affirmation par les dix-neuf pays qui les représentent à Paris de leur leadership sur le tiers-monde.

La déclaration politique du

groupe des 77 est plus faible que celles qui étaient sorties des conférences d'Alger et de Lima. Certains milieux de la conférence n'hésitent pas à attribuer cette faiblesse aux divergences de vues qui se sont fait jour à Manille entre les trois groupes régionaux formant le groupe des 77. Sous forme de boutades, un délégué a déclaré à l'AFP: "Les pays latino-américains ne veulent pas qu'on s'attaque aux États-Unis, les pays africains ne veulent pas qu'on s'attaque à la Communauté européenne et les Asiatiques ne veulent pas qu'on s'attaque au Japon".

Les économies des pays en voie de développement ont vu leur croissance entravée par divers facteurs souvent connexes, explique la charte de Manille. Il s'agit notamment de l'inflation mondiale, des désordres monétaires internationaux récents, de la récession dans les pays industriels qui a provoqué un renouveau du protectionnisme et de certaines formes d'action des compagnies multinationales.

Pour promouvoir leur croissance économique, les pays du groupe des 77 recommandent un certain nombre de mesures. Il faut, indique la charte de Manille, restructurer le marché international des matières premières pour stabiliser les prix et accroître les recettes d'exportation des pays en voie de développement.

Il convient également de restructurer l'ensemble de la production industrielle et du commerce internationaux pour que le tiers-monde obtienne une plus grande partie du marché des biens manufacturés et semi-finis.

La charte demande en outre une réforme du système monétaire international, adaptée aux intérêts et aux besoins des pays en voie de développement.

Pour leur part, les pays en voie de développement sont invités à accroître et à diversifier leur capacité exportatrice, et à développer leur technologie par l'acquisition, l'expansion, l'adaptation et la vulgarisation des nouvelles techniques.

Les pays industrialisés doivent renoncer à toute forme de discrimination, menace, et coercition économique, directe ou indirecte, contre des pays ou des groupes de pays du tiers-monde.

Les pays industrialisés et les organisations internationales sont invités à alléger la dette extérieure des pays du tiers-monde, à faciliter l'accès du tiers-monde au Marché des capitaux et à accroître et améliorer leurs facilités à court terme pour aider les pays du tiers-monde à faire face au déséquilibre de leur balance des paiements, ajoute la Charte de Manille.

Le Liban attend dans la nervosité le contenu de l'accord Assad-Frangie

BEYROUTH (Reuter) — La capitale libanaise a connu un dimanche calme en attendant l'annonce probable de réformes devant consolider un cessez-le-feu encore incertain après la rencontre à Damas des chefs d'État syrien et libanais.

La confiance de la population a été ébranlée par une nouvelle vague d'enlèvements et d'incendies volontaires samedi, mais aucun nouvel incident n'a été signalé depuis le début de la journée. Aux lisières des secteurs musulmans et chrétiens de la capitale, les armes sont restées muettes.

La brève visite samedi à Damas du président Souleiman

Frangie a généralement recueilli l'approbation de la presse libanaise. Cette initiative est considérée comme déterminante dans les multiples efforts destinés à enterrer la guerre civile.

Le point principal du communiqué publié après les conversations avec le président Hafez Assad annonce que la Syrie se porte garante du respect des accords régissant la présence palestinienne au Liban. La droite chrétienne libanaise a souvent reproché aux Palestiniens d'avoir outrepassé leurs droits au Liban.

Les dirigeants palestiniens ont toujours protesté de leur in-

nocence. Toutefois, la garantie des accords du Caire par la Syrie est de nature à rassurer les chrétiens, inquiets des nouveaux pouvoirs que se sont octroyés par les Palestiniens au cours des combats des derniers mois.

A Damas, on annonce officiellement que le président Assad a reçu hier M. Yasser Arafat, président de l'Organisation de libération de la Palestine. Il était accompagné de plusieurs membres du comité exécutif de l'OLP et la partie syrienne comprenait M. Abdel-Halim Khaddam, ministre des Affaires étrangères syrien, qui a conduit la médiation de son pays au Li-

ban.

La rencontre n'a fait l'objet d'aucune déclaration mais les interlocuteurs ont probablement évoqué l'entretien Frangie-Assad.

A cet égard, le communiqué donne à penser que la Syrie, redoutant une intervention israélienne dans l'hypothèse d'un effondrement total au Liban, continuera de jouer un rôle primordial chez son voisin occidental.

Un journal de Beyrouth, Al-Hayat, rapportait hier que les présidents Assad et Frangie ont signé un accord secret établissant le calendrier de diverses mesures à prendre pour résoudre la crise libanaise. L'information n'a pas été confirmée officiellement mais un programme de réformes est généralement attendu pour la semaine prochaine.

Selon le quotidien indépendant, l'accord prévoirait le retour en Syrie des forces réguliè-

res palestiniennes qui ont franchi la frontière le mois dernier.

Au coeur de ce programme figure une modification de taille dans les habitudes politiques du Liban qui consisterait à changer l'équilibre tacite entre communautés chrétienne et musulmane, vieux de trente-trois ans. Les deux groupes seraient maintenant à égalité dans l'administration du pays. Jusqu'à présent, les chrétiens jouissaient à cet égard d'un avantage numérique.

En attendant, les Beyrouthins prient que les horreurs de la guerre civile soient enfin terminées. Toutefois, les traces en sont encore cruellement présentes. Des témoins ont déclaré que des employés de la voirie nettoyaient un des innombrables monceaux d'ordures qui jonchaient les rues y ont découvert un cadavre mutilé.

Pas de crise gouvernementale en Israël

JERUSALEM (Reuter) — M. Yitzhak Rabin a écarté une crise gouvernementale en acceptant d'assumer la responsabilité pour une liste d'armes demandées aux États-Unis, qu'il avait critiquée lui-même.

Il avait déclaré au cours de sa récente visite de dix jours aux États-Unis que la liste contenait des "gadgets" sans toutefois traduire les besoins fondamentaux d'Israël en matière de défense, et qu'une liste rectifiée avait été remise par la suite au gouvernement américain.

La presse israélienne a vivement reproché à M. Rabin d'avoir fait pareille réflexion aux États-Unis et d'avoir eu l'air, par là-même, de faire un affront au ministre de la Défense, M. Shimon Peres, dont le bureau avait dressé la première liste.

Certains journaux sont allés jusqu'à donner à entendre que M. Peres, qui est considéré comme le principal rival politique de M. Rabin, songeait à donner sa démission.

Mais, selon un communiqué publié hier soir à l'issue d'une séance de cabinet de huit heures, M. Rabin accepte désormais de partager avec M. Peres la responsabilité de la préparation de la demande d'armes.

Mayotte vote français

PARIS (Reuter) — Les résultats du référendum organisé hier à Mayotte, île de l'archipel des Comores dans l'Océan Indien, font apparaître que les Mahorais ont voté à 99,4 pour cent en faveur de leur maintien dans la république française.

Le choix qui leur était proposé était le suivant: le maintien dans la république française ou le rattachement à l'État comorien qui comprend les trois autres îles, la Grande Comore, Anjouan et Mohéli.

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS

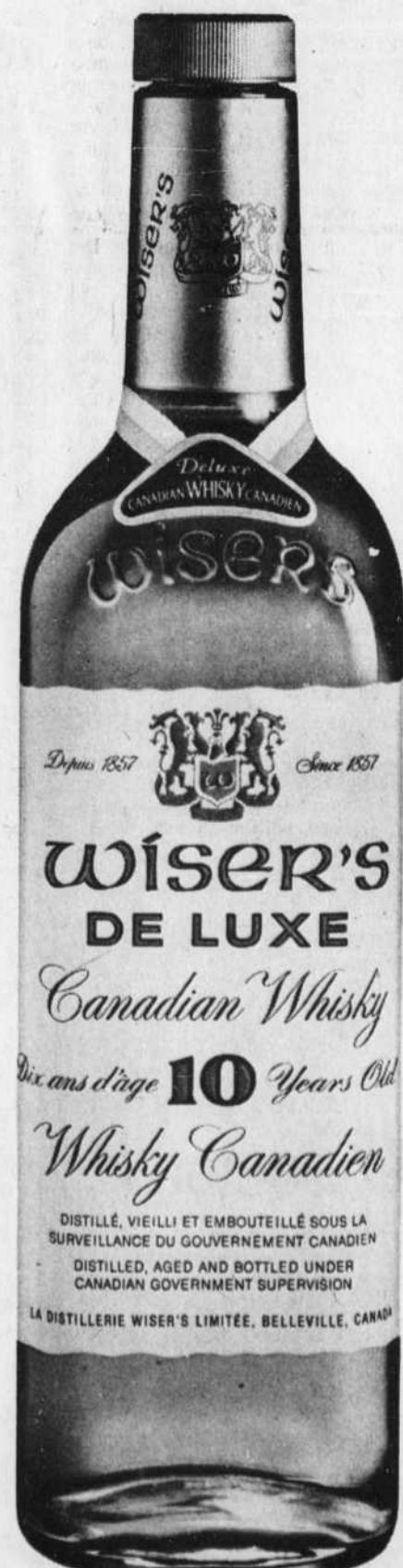
pour faire la livraison du journal LE DEVOIR

à
Montréal
et
Banlieue

excellentes routes disponibles

844-3361

arrêtez de gaspiller



262-B 25 oz \$7.55
262-C 40 oz \$11.55

Les gens qui ont de l'argent et du goût ne gaspillent pas, ils achètent un rye de 10 ans au prix d'un de 6 ans. Servez du savoureux, servez du Wiser's de Luxe.

Wiser's
vous en
donne plus

Distillé et embouteillé par La Distillerie Wiser's Limitée, Belleville.

Université du Québec
Ecole nationale d'administration publique

MAÎTRISE EN ADMINISTRATION PUBLIQUE

ÉTUDIANTS A TEMPS PLEIN (Québec)

L'Ecole nationale d'administration publique invite les professionnels des ministères et organismes des gouvernements ainsi que ceux des organismes des réseaux de l'éducation, des affaires sociales et des affaires municipales et d'autres organismes para-publics, à poser leur candidature à son programme de maîtrise en administration publique dispensé à temps plein, à Québec seulement.

Programme:

Le programme de maîtrise en administration publique pour les étudiants inscrits à temps plein débute le 16 août 1976 et se termine à la fin de décembre 1977.

Le programme comprend trois sessions d'enseignement et des stages pratiques appropriés aux perspectives de carrière des candidats.

Diplôme:

Maîtrise en administration publique, décerné sous l'autorité de l'Université du Québec.

Conditions d'admission:

Est admissible à ce programme le titulaire d'un diplôme universitaire de premier cycle qui possède au moins trois (3) années d'expérience de travail. Exceptionnellement, l'Ecole accepte des candidats qui à cause de leur compétence, remplissent des fonctions exigeant normalement le diplôme universitaire de premier cycle.

Conditions supplémentaires pour les candidats provenant de la fonction publique du Québec: avoir une expérience d'au moins quatre (4) ans dont deux (2) dans la fonction publique du Québec à la date de fermeture du concours.

Critères de sélection:

Les candidats sont choisis par voie de concours.

Un comité d'admission examine chaque candidature et oriente son choix en fonction de la scolarité antérieure, de la nature et de la variété de l'expérience acquise, des aptitudes des candidats et de leurs perspectives de carrière.

Date limite des demandes d'admission: 8 mars 1976

Bourses de l'enseignement supérieur

Les candidats provenant d'organismes para-publics peuvent obtenir une bourse de maîtrise, par voie de concours, en adressant leur demande au secrétariat de la Direction générale de l'Enseignement supérieur, au ministère de l'Éducation, d'ici le 29 février 1976.

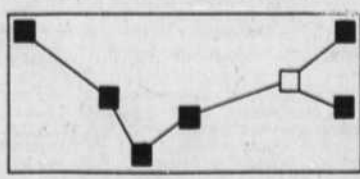
INSCRIPTION:

Pour s'inscrire au concours, les candidats doivent:

- remplir la formule prévue à cette fin;
- y joindre les documents requis;
- faire parvenir leur dossier au:

Secrétariat général
Ecole nationale d'administration publique
625, rue Saint-Amable
Québec
G1R 2G5 Tél.: (418) 657-2476

LE RÉSEAU DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
L'Ecole nationale d'administration publique est l'une des unités constitutives du réseau de l'Université du Québec



PIERRE DAVID PRÉSENTE UNE SÉLECTION DES FILMS MUTUELS

CLAUDE LELOUCH réunit
MICHELLE MORGAN et **SERGE REGGIANI**
DANS LE PLUS ORIGINAL DES SUSPENSES!

Le Dauphin
Salle Renaud
SEM.: 7.30 - 9.30
SAM.-DIM.: 1.30 - 3.30
5.30 - 7.30 - 9.30

14 ANS
Philippe Noiret
"LE VIEUX FUSIL"

Julius Baker
Flutiste

POULENC DUTILLEUX SCHUMANN PROKOFIEFF
CE SOIR 20 h 30

Billets: \$8, \$7, \$5, \$4. EN VENTE: CCA 1822 Sherbrooke ouest, Place des Arts, Montréal Trust PVM. Billets à demi-tarif sur \$7: étudiants et Âge d'Or en vente à CCA Seulement.

CHARGEX 932-2234 MASTER CHARGE

THÉÂTRE MAISONNEUVE

Solset présente **LOUISE FORESTIER**

REPRÉSENTATIONS SUPPLÉMENTAIRES
27 février 20 h 30
28 février 18 h 30 - 22 h

Semaine à 20h.30, \$3.50 à 6.00
Samedi à 18h.30 & 22h, \$4.00 à 6.50
en vente des maintenant chez Sauvé Frères & PDA. Une production de Kébec spec.

THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS
Montréal (Québec) H2X 1Z9
Renseignements: 842-2112

Une grande ville
ne peut se passer d'un grand orchestre.



Un grand orchestre
ne peut se passer de votre appui.
Donnez aujourd'hui même.

Orchestre symphonique de Montréal
Campagne de souscription 1976
1er au 15 février
Objectif: \$750,000

Faites parvenir vos dons à: GSM, Place des Arts, Montréal; nous vous enverrons, par retour du courrier, un reçu pour fins d'impôt.

Musique

Le Trio à cordes du Québec. une nouvelle formation qui promet

par Gilles Potvin

C'est toujours dans l'enthousiasme et l'espoir que naissent les nouvelles formations de musique de chambre même si l'expérience a prouvé que leur existence est souvent d'assez courte durée. On ne sait trop quand a été constitué le nouveau Trio à cordes du Québec que Radio-Canada présentait pour la première fois à Montréal, vendredi soir, salle Calde-Champagne,

le programme se contentant de donner une courte biographie de ses membres: Reynald L'Archevêque, violoniste; Marc Bélanger, altiste, et Guy Fouquet, violoncelliste. Tous trois sont de formation exclusivement québécoise, sauf le violoncelliste qui a travaillé à Paris avec André Navarra.

Il existe peu d'ensembles de ce genre au monde, le plus cé-

lèbre ayant été celui constitué des frères Pasquier, et qui a cessé de faire des tournées, si je ne m'abuse. Le répertoire pour cet ensemble est assez limité mais il compte au moins un incontestable chef-d'œuvre, le Divertimento en mi bémol majeur, K. 563, l'un des sommets de la production mozartienne. Les jeunes Québécois l'avaient inscrit au début de leur programme et c'est tout à leur honneur d'en avoir donné une exécution propre, honnête et d'une application stylistique qui dépassait la simple lecture.

Leur approche des six mouvements dénotait un travail des plus sérieux, une recherche poussée de l'équilibre sonore et une volonté de traduire son riche contenu expressif. Si le jeu est précis et nuancé et la justesse assez fiable, le trio aura besoin d'un contact beaucoup plus long et suivi avec une œuvre d'une telle dimension humaine pour arriver à exprimer tout le poignant drame qu'elle recèle.

Le programme, un peu ambitieux pour un jeune ensemble, comprenait également le Trio en sol majeur, op. 9, no 1, de Beethoven, une page parmi les moins significatives du musicien, et la Sérénade, Op. 10, de

Dohnanyi, une œuvre habilement faite qui vise surtout à l'effet. Ses exigences techniques sont grandes cependant et le jeune ensemble a montré des signes de fatigue, les écarts de justesse étant alors plus fréquents que dans les deux autres œuvres.

On ne saurait trop encourager l'ensemble à poursuivre intensément un travail bien amorcé. Le violoniste fait preuve d'un jeu expressif et bien articulé. L'alto de Marc Bélanger pourrait cependant s'affirmer avec plus d'autorité dans les passages qui le mettent en évidence. De son côté, le violoncelle accuse une prépondérance souvent trop marquée, ce qui entraîne un déséquilibre entre les parties. Ce sont là des lacunes qui ne peuvent être corrigées qu'avec le temps. C'est pourquoi l'on souhaite que ces trois jeunes instrumentistes doués poursuivent leur travail en commun de façon suivie, avec persévérance et patience, en dépit des obligations auxquelles ils ont individuellement à faire face. Le succès ne leur viendra qu'au prix de tels efforts.

Ce concert sera retransmis au réseau FM de Radio-Canada le mercredi, 12 mai, à 20h30.

Vers une collaboration des compagnies d'opéra

OTTAWA (d'après PC) — Le nouveau directeur général de la Canadian Opera Company de Toronto, M. Lotfi Mansouri sera appelé à examiner et à coopérer chaque été aux productions lyriques du Centre, et à organiser les visites des compagnies d'opéra. C'est ainsi que l'été prochain, dans le cadre de Festival Canada 76, M. Mansouri signera la mise en scène des "Noces de Figaro" de Mozart qui sera présentée en anglais à six reprises à compter du 3 juillet. Festival Canada 76 présentera également "La Dame de pique" (version anglaise) de Tchaïkovski et "Le comte Ory" de Rossini.

La nomination de M. Lotfi Mansouri a été annoncée jeudi par M. G. Hamilton Southam, directeur général du CNA qui commentait l'événement en ces termes: "Cet arrangement entre la Canadian Opera Company et le Centre national des arts facilitera la planification de l'opéra dans le centre du Canada, permettant un échange régulier des productions. Ainsi, la plupart des opéras montés dans l'une de nos deux villes auront un nombre supplémentaire de représentations assurées dans l'autre".

M. Southam a ajouté qu'il souhaitait qu'une telle collaboration puisse s'établir avec l'Opéra du Québec dont on apprendra la semaine dernière qu'il allait reprendre ses activités pour la saison artistique 1977-78.

M. Southam mentionnait au cours de cette même conférence de presse que l'opéra était en quelque sorte une espèce en voie d'extinction que seule une co-opération étroite entre compagnies pourrait sauver. "Avec les coûts de production qui ne cessent de monter, il sera absolument nécessaire de partager les frais si nous voulons que cet art survive".

au fil des mots

Dominique, nique, nique

par Louis-Paul Béguin

A ceux qui n'aiment pas le mot week-end, à ceux qui ne peuvent souffrir le calque fin de semaine, et bien que je ne veuille pas commencer une longue discussion à ce sujet, je me résous à y mettre mon grain de sel (au sens français de l'expression), dans cette éternelle question de l'appellation du repos dominical qui, en ces temps de loisirs prolongés, commence le vendredi soir et finit le lundi matin. D'aucuns disent avec indignation que week-end, même s'il est au dictionnaire, bien installé depuis longtemps, est un anglicisme à chasser, avec des coups de pied quelque part, de notre pure langue française (française, j'ai écrit, attention). Allez ouste, à la porte! Personne non grata, le week-end. D'autres, plus raisonnables, disent que week-end est français, comme standard, stop, snob, etc. La polémique fait rage en France comme ici (voir par exemple les nombreux articles de la revue "Défense de la langue française").

Aux fanatiques de "fin de semaine", je fais timidement remarquer, mettant mon doigt sous le marteau, et mon "col" sous le couperet, que c'est un calque de l'anglais, peu touché par la grâce de la logique qui auréole, à ce qu'on dit, notre langue cartésienne. Comment justifier une "fin de semaine" comprenant le début de l'autre semaine? D'autre part, le mot week-end se prononce mal quand on ne sait pas l'anglais, s'écrit bizarrement et garde avec entêtement, malgré sa francisation, un air anglais. En anglais, le mot "end", soit dit en passant ne signifie pas seulement "fin", mais "bout". Les serrelivres (ou presse-livres) se dit en anglais book-end. (Sachez que "Au bout!", cri dialectal de nos jeunes d'aujourd'hui est le "The end!" de leurs équivalents anglophones.) Dans le week-end, on "rassemble" tout le congé du bout de la semaine de travail. Entre deux week-ends, on serre (ou on presse) les cinq jours ouvrables. Le sens de "fin" disparaît.

Si, en Europe, on dit, on écrit week-end, il y a tout de même des gens qui ne l'emploient pas. "Ce n'est pas dans mon vocabulaire", disent-ils. Ils parlent de samedi et dimanche, ou même, familièrement de "samedi-dimanche". On trouve au Québec les deux: week-end et fin de semaine. Mais, en vérité, fin de semaine veut dire la fin de la semaine de travail: "Bonne fin de semaine" se dit le vendredi par exemple. Peut-on y inclure le dimanche, qui commence la semaine suivante? Venez avec moi, remontons l'histoire. Le repos dominical fut un cadeau de l'empereur Constantin. D'abord fête du soleil (sunday en anglais et Sonntag en allemand en sont la preuve), le jour de repos, plus tard consacré au dieu des chrétiens, commençait la semaine, en mémoire de la descente du Saint-Esprit et de la Résurrection. La semaine finit le samedi. Je n'y peux rien, c'est ainsi.

Persoennellement, comme la plupart des gens d'ici, je dis parfois week-end, parfois fin de semaine. Le problème ne m'enthousiasme pas, je ne suis pas dans le coup. Il existe pourtant en français régional des richesses lexicales qu'on ne soupçonne même pas et qui, pour peu qu'on aille les chercher en province, pourraient nous aider dans des cas semblables. Dans la région du Poitou, depuis des années déjà, le repos dominical qui commençait le samedi soir et finissait le lundi matin (relisez cette phrase, voulez-vous), s'appelait la dominique. Passer la dominique à la campagne signifiait, et signifie encore, mais je n'en suis pas sûr, partir le samedi vers 16 heures et ne revenir que le lundi vers 8 heures.

Si vous n'aimez pas week-end, si vous hésitez, par accès de logique, à utiliser fin de semaine, je vous offre, dans une belle boîte enrubannée, ce mot: dominique. Si vous le voulez ce mot, je vous en fais cadeau. S'il ne vous plaît pas, jetez-le au panier et n'en parlez plus.

télévision

Emissions en noir et blanc

CBFT 2

- 9.15 Les Orléans
- 9.30 Les 100 tours de Centour
- 9.45 En mouvement
- 10.00 Du soleil à 5 cents
- 10.15 Au jardin de Pierrot
- 10.30 Conseil-express
- 11.00 Les récentes de Juliette
- 11.30 Notie aux Quatre Vents
- 12.00 Les aventures célèbres de M. Magoo
- 12.30 Les coqueluches
- 1.30 Téléjournal
- 2.30 Femme d'aujourd'hui
- 2.35 Cinéma: "Liberté surveillée", drame sentimental - Franco Téchique 1957
- 4.00 Bobino
- 4.30 Fantreluche
- 5.00 Cosmos 1999
- 6.30 Ce soir
- 7.30 Quelle Famille
- 7.30 Jo
- 8.00 Y a pas de problème
- 9.30 Avec le temps
- 9.30 Télé-sélection
- 10.30 "Le chant du cygne" - drame - Américain 1971
- 10.30 Téléjournal
- 10.50 Nouvelles du sport
- 11.00 Jaina
- 12.00 La brigade des maléfices
- 1.30 Téléjournal

CFTM 10

- 7.45 Les p'tits bonshommes
- 8.00 Fanfan Dede
- 8.30 A la bonne heure
- 10.00 Pour vous mesdames
- 11.45 Les p'tits bonshommes
- 12.30 Le 10 vous informe
- 1.30 Les lazzaris
- 2.30 A votre service
- 3.00 Les jeux d'Innsbruck
- 4.00 Le Hanchi
- 4.30 Parle, parle, jase, jase
- 7.00 Le 10 vous informe
- 8.00 Les Berger
- 9.30 Emission spéciale: "Extrêmement vaute" avec Marc Favreau "Sol"
- 10.30 Les nouvelles TVA
- 11.00 Résumé olympique
- 11.30 Couleur du temps
- 11.45 Cinéma: "Le souffle de la violence" (Western - Américain 1954)

RADIO-QUÉBEC 12

- 12.30 Emissions du ministère de l'éducation
- 14.45 Images de l'histoire
- 15.00 Le drame de la survie
- 16.00 En ce racontant l'histoire d'ici de 1867 à 1900
- 17.00 Le sens de la vie
- 18.00 Tourlou
- 18.30 Sûr de randonnée
- 18.35 Autonomie
- 19.00 La batterie d'accumulateurs
- 19.00 L'évolution de l'homme
- 20.00 Dans la tête de Jean Barbeau
- 20.30 Aux yeux du présent: Le traité de Paris.

sur scène

CENTRALE: 463 St-François Xavier 286-1229 (Salle 1): "On the Job" de David Semario du mardi au samedi 20h30, dimanche 19h30 matins samedi 14h30. Relâche lundi. (Salle 11): Relâche jusqu'au 11 février

NOUVELLE COMPAGNIE THÉÂTRALE: 1200 Bleury 866-1964 "Cosmonaute agricole" d'Hubert O'Neill - du mardi au vendredi - 20 h 00 samedi 17 h 00 - 21 h 00. Dimanche 19 h 00. Relâche lundi

PATRIOTE: 1474 St-Catherine 523-1131. Relâche

PATRIOTE EN HAUT: 1474 St-Catherine 523-1131. "La coupe St-Laurent" de Jean Barbeau. Soirée et dimanche 20 h 00. Samedi 19 h 30. 22 h 30. Relâche lundi et mardi.

POURRIÈRE: (116 St-Hélène) Relâche

SALLE WILFRID PELLETIER: Relâche

CBMT 3

- 9.00 Friendly Giant
- 9.15 Mon ami
- 9.30 Québec School Telecast
- 10.30 Mr. Dressup
- 11.00 Sesame Street
- 12.00 The Bob McLean Show
- 12.55 CBC News
- 1.00 Mary Hartman
- 1.30 The Larry Soley Show
- 2.00 All in the Family
- 2.30 The Community
- 3.00 Edge of Night
- 3.30 Take Thirty
- 3.30 Celebrity Cooks
- 4.00 Forest Rangers
- 4.30 Comin Up Roses
- 5.00 Hi Diddle Day
- 5.30 The Partridge Family
- 6.00 On the rocks
- 6.30 The City
- 7.30 Barney Miller
- 8.00 Be my Valentine
- 8.30 Charlie Brown
- 9.00 Front Page Challenge
- 9.30 All in the Family
- 9.30 Chico and the Man
- 10.00 The U.S. Food machine
- 11.00 The National
- 11.22 Special assignment

cinéma

ATWATER 1: Niveau métro Alexis Nihon 935-4246 "Hindenburg" 12.30, 2.40, 4.55, 7.10, 9.30.

ATWATER 2: Niveau métro Alexis Nihon 935-3113 "Swept away" 7.10, 9.30.

AVENUE: 1224 ave Greene Westmount 937-2747 "Dog day afternoon" 12.15, 2.30, 4.45, 7.05, 9.30.

BEAVER: 5117 avenue du Parc 844-1932 "Anomalies" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30 "Sinthia" 1.40, 4.30, 7.20, 10.10.

BELLOU: 5030 Papineau 577-9131 "Jeunes filles cherchent position" 12.45, 3.55, 6.50, 9.35. "Les karates-chats" 1.55, 5.10, 8.25.

CANADIEN: 1200 St-Catherine E. 525-8600 "Poupees de sang" 1.00, 3.30, 5.35 "Quand l'amour est sensuel" 1.30, 4.45, 8.05.

CHAMPLAIN: 1815 St-Catherine E. 524-1655 "Les dents de la mer" 12.10, 2.30, 4.50, 7.10, 9.35.

CHEVALIER: 1500 St-Denis 845-3222 "L'important c'est d'aimer" 12.10, 2.30, 4.45, 7.10, 9.35.

CINÉMA MAJESTIC: 3166 Henri Bourassa Est, 381-6116 "Un justicier dans la ville" 7.30 "Mandragora" 9.30.

CLAREMONT: 908 Sherbrooke O. 486-7295 "American graffiti" 1.00, 3.05, 5.05, 7.10, 9.15.

CINÉMA 7e ART: 3180 Bélanger E. 722-0302 "Que la fête commence" 7.30 "La grande bourgeoisie" 9.35.

CREMAZIE: 8610 St-Denis 388-4210 "Le crime de l'Orient express" 7.15, 9.30.

DAUPHIN: 2296 Beaubien E. 721-6060 (Salle McLaren) "Le vieux loup" 7.15, 9.15 (Salle Renoir) "Le chat et la souris" 7.30, 9.30.

ELYSEE: 35 Milton 842-6053 (Salle Renaud)

11.30 Montreal Tonight

11.35 The Onedin line
12.55 Station closing

CFCE 12

- 5.30 Sign-on
- 6.00 University of the Air
- 6.30 Troubadour with Tracy
- 7.00 Canada A.M.
- 9.00 Romper Room
- 9.30 Karen's Yoga
- 10.00 The Community
- 10.30 Edith Seis
- 11.00 Another world
- 12.00 The Flintstones
- 12.30 Cinema: "The Heist" (drame-1972)
- 2.00 Les jeux d'Innsbruck
- 3.00 It's Your Move
- 3.30 The Price Is Right
- 6.00 Pulse
- 7.00 Les jeux d'Innsbruck
- 8.30 Rich Little
- 9.30 Joe Forrester
- 10.30 Les jeux d'Innsbruck
- 11.00 The CTV National News
- 11.30 Pulse
- 12.00 The 12 Midnight Movie: "Assignment to kill" (drame-1969)
- 3.00 Sign-off

ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL

LES GRANDS CONCERTS

MARDI et MERCREDI
10 et 11 février à 20 h 30

Chef d'orchestre:

RAFAEL FRÜHBECK DE BURGOS

Soliste:

CLAUDIO ARRAU, pianiste

Programme:

BRAHMS: Concerto pour piano no 1 en ré mineur, opus 15
STRAVINSKY: Le Sacre du Printemps

Billets: \$3 à \$8.75

Ces concerts sont commandités par
la Compagnie NORTHERN ELECTRIC Limitée

Directeur artistique:

RAFAEL FRÜHBECK DE BURGOS

SALLE WILFRID-PELLETIER

PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél: 842-2112



Avant
chaque concert à 19h,
100 billets de dernière heure
à \$2.50,
si disponibles

Danse

Stimulants au Maisonneuve, les Ballets jazz sont décevants dans la grande salle

par Angèle Dagenais

Gardant un souvenir particulièrement enthousiaste du spectacle des Ballets jazz au théâtre Maisonneuve en juin dernier, j'anticipais une soirée agréable et stimulante de la troupe se vendant alors que le nouveau se

produisait cette fois dans la salle Wilfrid-Pelletier. Hélas! mes attentes les plus favorables furent vite contredites lorsque nous fut livrée la première oeuvre au programme, "Syncope". La

grandeur de la salle Wilfrid-Pelletier, mais surtout la hauteur de la toile de fond rouge semblaient écraser les six danseurs qui malgré l'agressivité gestuelle qu'ils déployaient ne parvenaient pas à occuper l'espace disponible. Cette impression a persisté durant tout le spectacle même lorsque les 13 danseurs de la troupe évoluaient ensemble sur la scène. Cette expérience m'a confirmée dans l'opinion que certaines troupes ou certains artistes ne sont tout simplement pas faits pour se produire dans la grande salle. Tout le monde aspire malheureusement à "faire" la grande salle de 3.000 places comme si ce but était le seul valable ultimement dans une carrière artistique.

Les Ballets jazz nous ont donc présenté cinq oeuvres dont deux très courtes, "Syncope" d'Alain Ferrière et "Pas de quatre" (extrait de Visages de l'amour) de Michel Boudot; deux créations, "Hommage à Duke" de Richard Jones et "Jazz sonata" de Eva von Genczy; et une reprise, "Up There Sould Dance Undressed Together", ballet en six mouvements chorégraphié par Mme Eva von Genczy, évoquant différents états d'âme, la

dernier étant l'espoir de trouver la haute réponse à ce que l'on ne peut trouver ici-bas.

"Hommage à Duke" ballet en trois mouvements sur des musiques de Duke Ellington tenait plus de certains numéros d'émissions de variétés télévisées que du style auquel la compagnie des Ballets jazz nous a habitués. Quatre lettres géantes et blanches épellant le nom de "Duke" constituaient le décor sur fond noir tandis que les danseurs arboraient turbans et paillettes évoquant le style "oriental" de la belle époque des années trente.

Les contrastes, blanc, noir et violet (des costumes) donnaient une petite teinte nostalgique à cette oeuvre qui visait à faire revivre les bons moments du jazz tels qu'exprimés par la musique du maître.

"Jazz sonata" sur une musique de Trevor Payne, qui est venu saluer l'auditoire à la fin de la soirée, est une petite oeuvre moralisatrice, si l'on peut s'exprimer ainsi, montrant des danseurs de jazz entraînant des danseurs "classiques" (telle est l'expression du livret) dans une ronde de plus en plus folle se terminant par une série de solos d'adresse. Tels des

apprentis-sorciers, ils dépouillent les danseurs de leurs longues capes (symbole du classicisme) et amorcent un sabbat endiablé.

Les déhanchements et les cabres excessives des danseurs semblaient briser les lignes d'harmonie des ensembles et m'ont paru parfois un peu grotesques. Les mouvements d'ensemble, d'une façon générale, étaient moins bien contrôlés qu'ils ne l'étaient l'été dernier. La redondance de certains mouvements du style "ballet-jazz", élaboré par Mme von Genczy, tels les élongations ramenées brusquement en contractions laissent présager des limites possibles de cette forme d'expression qui peut toutefois constituer un spectacle fort agréable lorsqu'elle ne recherche pas une stylisation excessive.

Les Ballets jazz, lors de leur dernier spectacle, m'avaient laissée sur une note de fraîcheur, de gaieté, de dynamisme qui semblent s'être transformés en une sorte d'agressivité rythmique et gestuelle frisant l'acrobatique et ne laissant plus beaucoup de place aux nuances exprimées par la danse.

En congrès à Montréal

Les libraires cherchent à rentabiliser leur commerce

par Jacques Thériault

Quelques 75 membres de l'Association des libraires du Québec (ALQ) se seront présentement les coudes dans la métropole de l'Auberge Richelieu, dans l'espoir d'apporter des solutions à certains de leurs problèmes dans les domaines aussi divers que la gestion de l'entreprise, les frais de transport, la documentation professionnelle et l'approvisionnement auprès des distributeurs exclusifs. Ce congrès a lieu sous le thème "Vers une librairie rentable!" et se terminera cet après-midi.

Principalement axée sur des questions d'ordre très technique, liées à la vie quotidienne du libraire québécois (entre autres les fiches de remise de base), la journée d'hier a contribué à éclairer plus d'un congrésiste et devait se terminer par M. Claude Trudel, sous-ministre adjoint au ministère des Affaires culturelles. C'est bien sûr de politique du livre que M. Trudel devait traiter hier soir et en particulier des raisons pour lesquelles Québec tarde tant à déposer la loi-cadre de l'édition d'abord promise pour la fin de 1975, puis reportée au printemps 1976. Mais, on garde généralement bon espoir que M. L'Allier, nouveau ministre du MAC viendra mettre de l'ordre en ce domaine.

Bien sûr, présent à ce congrès, M. J.Z. Léon Patenaude du Conseil supérieur du livre, dont on a marqué le 15^e anniversaire à l'ouverture du congrès vendredi soir, nous a déclaré qu'il était intéressant de constater que la librairie était en pleine évolution au Québec.

Notant qu'il était évident que le gros problème des libraires était lié à la distribution, M. Patenaude demeure toutefois optimiste et nous a d'ailleurs avisé qu'on devrait procéder d'ici peu à une enquête tant sur le taux de lecture que sur le choix des livres qu'on lit au Québec.

"En 1971, le Québec comptait à peine 65 librairies. Aujourd'hui, nous en sommes à 185 réparties sur l'ensemble du territoire québécois et non plus concentrées dans les grandes villes comme c'était le cas naguère. Donc, les régions les plus éloignées sont maintenant desservies par une librairie ou du moins par un poste de vente, dont le tabagie. (...) En fait, poursuit-il, les librairies doivent trouver les moyens d'assurer leur rentabilité. Nous sommes en pleine crise de croissance, ne nous faisons pas d'illusions, mais ce congrès pourrait démontrer que tout est possible, si Québec prête l'oreille à l'ALQ". Nous aurons l'occasion d'y re-

venir dans notre édition de demain. En attendant, le temps est au beau fixe au congrès 76 de l'ALQ et c'est cet après-midi seulement que l'on connaîtra les recommandations de l'assemblée.

DECORATEURS ENSEMBLIERS

MADELINE ARBOUR BERNARD MORISSET
DECORATEURS-ENSEMBLIERS
DESIGNERS D'INTERIEURS

878-3848
266 est, St-Paul, Vieux Montréal

A. DADOUN

Art et architecture d'intérieur
Décorateur ensemblier
Créations exclusives
LE HOME D'AUJOURD'HUI
842-8679

JACQUES VIAU

décorateur-ensemblier
designer d'intérieurs
Spécialités:
Bureaux et Résidences
4335, rue Coolbrook,
Montréal, Qué. H4A 3G1
Tél.: 484-8778

Quand vos idées
ressemblent aux nôtres...

CHATEAU
d'aujourd'hui
créant un style
382-4710

ARCHITECTES

DAVID BOULVA CLEVE
ARCHITECTES
1253 ave. McGill College
Suite 800
MONTREAL - 866-9854

Les architectes

LONGPRE MARCHAND GOUDREAU DOBUSH STEWART

842-1401 Montréal Ottawa

DESIGNER D'INTERIEURS

YVON VALLÉE
Décorateur-ensemblier
Designer d'intérieurs
336-5877

Intérieurs Vallée Inc.
1100, St-Amour, St-Laurent
Fabricant de meubles résidentiels
et commerciaux sur commande

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES 844-3361

• Chaque parution coûte \$4.20 le pouce
• L'heure de tombée est midi pour le dimanche
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Aviz: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soumise immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 871-9401

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES 844-3361

• Chaque parution coûte \$2.00.
maximum 25 mots
• Tout mot supplémentaire coûte 6.66
• L'heure de tombée est midi pour le dimanche

ACHATS

ABSOLUTMENT BESOIN anciens sets
salle à manger, chambre, salon, porcelaine, lustre, bijoux, etc. Tél: 374-1224 1-3-76

AIDES DOMESTIQUES DEMANDÉES

WESTMOUNT: semaine 5 jours, un peu de travail domestique, pour garder fillette 5 ans. Références exigées. Tél: après 18h 279-1050. 10-2-76

FEMME DE MENAGE parlant anglais, logée, demandée par couple qui travaille; s'occupe 3 enfants d'âge scolaire. Location: West Island. Tél: soir 684-2922 10-2-76

AMEUBLEMENT A VENDRE

BIBLIOTHEQUE EN PIN 3'8" x 8'9", peinture blanche, \$50. L'unité, 10 tablettes. Tél: 276-5265 16-2-76

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 107 Beaubien Est. Tél: 276-9067 (J.N.O.)

ANTIQUITES DEMANDÉES

ACHETONS ANTIQUITES DE TOUTES SORTES et aussi contenus de maison pour règlement de succession. Appelez Claude Morier 667-0774 J.N.O.

ANTIQUITES A VENDRE

ARMOIRE EN PIN: XVIII^e siècle, bleue d'origine, magnifique corniche, serrures agond. Tél: résidence 738-7378, bureau: 527-2474 10-2-76

ANTIQUITES A VENDRE, GRAVURES et cartes géographiques anciennes du Québec. Lithographie Marie Laurencin. Tél: 849-2986 après 5 p.m. 13-2-76

ARMOIRE 18 PANNEAUX soulevés de front; secrétaire de notaire; lustre cristal; fauteuil Louis XIII fabrication des Artisans du Meuble Québécois; chaises tressées babciche; 2 corps à 6 portes; décapage à la main; cire des Artisans; décapant. Pierre Richer, antiquaire, 1116 Bernard. Tél: 279-1432 12-2-76

AUTOS A LOUER

LOUEZ, LOUEZ, LOUEZ, une Volvo ou une Compact British Leyland, à long terme. Prix et service défiant toute compétition. Fort Chambly. Automobile 658-6623 13-2-76

BUREAUX A LOUER

BUREAUX MODERNES, chauffés, climatisés \$3.50 le pied carré, salle de conférence, imprimerie et cuisine au service des locataires. Facilité de stationnement. Entre Place d'Armes et Place Victoria. Tél: 849-8141 16-2-76

CHALET A LOUER

STE-AGATHE: luxueux Bavaois, chauffé, flanc montagne, cheminée pierre, toit cathédrale, face pente, meubles Thibault. Location: semainales-ski, ou vacances-repos (aussi location été) Tél: 256-6825 ou 1-819-326-5836 1-3-76

COMMERCES A VENDRE

USINE A CAFE: Très gros potentiel, équipement complet. Tél: 324-2790 14-2-76

ST-BRUNO: Vous qui voudriez avoir commerce de vêtements pour dames, boutique située centre d'achats. Inventaire et installation très intéressants. Très bon achalandage. Gros potentiel éventuel. Tél: Nicole Tanguay: 653-2496 ou 653-2568. Montréal Trust, courtiers. 10-2-76

COURS PRIVÉS

PROFESSEUR D'ANGLAIS expérimenté. Cours domicile, individuel ou petit groupe. Conversation. Tél: 733-2484 11-2-76

ENTREPRENEURS

MEMO CONSTRUCTION (1964) LTEE. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finitions intérieures. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-œuvre. Neuf garantie. Assurance Service 24 heures. Tél: 388-2137, 669-2547 J.N.O.

FEMMES DEMANDÉES

SECRÉTAIRE IMPARFAITE recherchée
La candidate parfaite au poste de secrétaire imparfaite devra posséder une excellente connaissance du français et un sens naturel de la débrouillardise. Elle devra s'habituer à porter le jeans et à communiquer avec des gens qui se pensent drôles et qui souvent le sont.
Secrétaires parfaites, prière de s'abstenir quant aux autres, communiquant avec:
Micheline Laroche
au 839-8341 16-2-76

SECRÉTAIRES

Possédant expérience légale ou l'équivalent.
Emploi:
• Pour une étude légale ayant ses bureaux à la Place Victoria à Montréal.
S.V.P. communiquer avec:
M. R. Smith
878-4311 10-2-76

FEMMES DEMANDÉES

JEUNE FILLE, bilingue, avec bonne présentation demandée pour ouvrage général de bureau et réception. Appelez M. Nessel à 871-9401 11-2-76

Demandons: COMPTABLE

— Expérimenté, bilingue, connaissance de la balance de vérification.
Appelez: **735-3282**
après 5 p.m. 12-2-76

FERMES A VENDRE

UPTON: SUPER FERME LAITIÈRE: 265 arpents, excellente construction, gros silo, bon roulier, jeune troupeau Holstein amélioré (120 têtes) pipeline, gros quota de lait, une véritable exploitation laitière. Clarisse ou Henri Denicourt: 514-378-0131 (frais vifs) Immeubles Granblin, courtiers 10-2-76

LOGEMENTS DEMANDÉS

COUPLE âge moyen, jeune enfant, cherche maison ou bas-duplex, 6 à 8 pièces, jardin, garage. Outremont ou Côte-des-Neiges. 1^{er} juin ou 1^{er} juillet. Tél: 935-9104 après 6 p.m. 11-2-76

LOGEMENTS A LOUER

BOUL. ST-JOSEPH: coin Garnier, bas, grand 5 1/2, à sous-louer 1^{er} mars, chauffé, poêle, réfrigérateur, air climatisé, garage chauffé. Service concierge. Prix \$310 par mois. Tél: 525-1879 ou 271-0849 16-2-76

PERSONNEL

RENCONTREZ VOTRE COMPAGNON idéal par ordinateur. Pour brochure gratuite appelez Computate 933-3673 (24 heures) J.N.O.

MASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudet, b.a.b. p.d.b. p.n.l. es lettres. Tél: 524-3852 J.N.O.

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE: Service de rencontres de distinction depuis 1966. Confidentiel, sérieux, professionnel. 1117 ouest Ste-Catherine suite 108, Montréal. Tél: 282-0058 Lundi au vendredi entre 1-9 p.m. J.N.O. 11-11-75

PROPRIÉTÉS A VENDRE

AHUNTSIC: maison fonctionnelle pour famille, 5 chambres, grande cuisine, salle de séjour, près du bord de l'eau, métro, école. \$60,000. Tél: 387-1945 16-2-76

PROPRIÉTÉS A REVENUS A VENDRE

SECURITE FINANCIERE
Placement immobilier de tout repos. 12 logements — 3 ans. Secteur résidentiel recherché, tous services rentables. \$30,000. comptant. Inf.: P. Soulard: 363-7000.
LE PERMANENT courtier 10-2-76

ST-BRUNO: Beauté! Espace! Tout pour la famille dont les besoins changent. \$63,500. 4 chambres coucher, 2 1/2 salles de bains, grande salle à dîner, salle familiale avec foyer. Garage double. Vous serez emballé. Marthe Toutant: 653-2496 ou 653-8307 Montréal Trust, courtiers 10-2-76

les MOTS CROISÉS du Devoir

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												

Horizontalement

- Huile sacrée servant aux onctions dans l'administration de quelques sacrements. — S'échappa furtivement (s).
- Interjection. — Xénon. — Tailler la tête d'un arbre.
- Avant une autre chose ou une autre époque.
- Dans la montagne, versant à l'ombre — Danse populaire des Antilles.
- Joueur de flûte — Unité monétaire d'Extrême-Orient.
- Suscite, entretient — Prix.
- Solipède — Pourtour, limite extérieure.
- Radon — Partie tombante et flottante d'un vêtement — Vrille de certaines plantes.
- Faire la digestion — Exprime ce qu'une personne a cessé d'être.
- Rivière alpestre d'Europe centrale — Amusement.
- Cépage noir — Habitation.
- Abat les mûts — Sert à couvrir les toits.

Verticalement

- Automobiliste imprudent ou sans scrupule — Gadolinium.
- Relative au houblon.
- Creux de la main — Eminence.
- Ponctuelle — Chagrins.
- Vaste étendue d'eau salée — Qui est d'un rouge de chair.
- Action de s'abstenir.
- Parer à ce qui peut être nuisible.
- Espace compris entre deux planchers d'un édifice — Deux cents — Avion à réaction.
- Du verbe venir — Préparer les aliments par le moyen du feu.
- Instrument pour attiser le feu — Sans inégalités.
- Petit cube — Qui ne prend pas parti entre deux puissances belligérantes — Lui.
- Qui brûle — Emigration en masse d'un peuple.

Solution de samedi

1 F A R F O U I L L E R A
2 O M B R I E R O A S I S
3 U N A I L B I S S A C
4 T E M P L I E R U N E
5 A S P L O T P I T T
6 I L A E D E L E
7 S E M I T E B E G O
8 I S O T O I L E S
9 H G N O M I N A L E
10 D E N O N C E R C E P
11 O R O B E S A P E I
12 T E N I R E S T B A

AVEC LE PETIT ROBERT... PAS DE PROBLÈME

Décisions

Ottawa, le 30 janvier 1976.

DEUXIÈME PARTIE OTTAWA (ONTARIO) LE 9 MARS 1976, 9 h 30

Le Conseil de la Radio-Télévision canadienne tiendra une audience publique qui s'ouvrira le 9 mars 1976 à l'Hôtel Skyline, 101, rue Lyon, Ottawa (Ontario) afin d'étudier ce qui suit:

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA, 1500, AVENUE BRONSON, OTTAWA (ONTARIO).

Montréal, Québec Chicoutimi (Québec) et Ottawa (Ontario) — 751591900

Demande présentée en vue de renouveler la licence de radiodiffusion afin d'exploiter un réseau radiophonique MF de langue française se composant des stations CBF-FM Montréal, CBV-FM Québec, CBJ-FM Chicoutimi (Québec) et CBOF-FM Ottawa (Ontario) qui expire le 30 septembre 1976.

Endroits où l'on peut examiner la demande:

La Société Radio-Canada
121 est, rue Racine
Chicoutimi (Québec)

Directeur des relations publiques
Société Radio-Canada
Château Laurier
Ottawa (Ontario)

Le bureau central de réception de
"La Maison de Radio-Canada"
1400 est, boul. Dorchester
Montréal (Québec)

La Société Radio-Canada
2505, boul. Laurier
Ste-Foy (Québec)

RENSEIGNEMENTS A PROPOS DES DEMANDES

Droit d'intervention: En vertu des règles de procédure du Conseil concernant les audiences publiques, quiconque s'intéresse à une demande peut déposer une intervention écrite auprès du Conseil afin d'appuyer une demande, de s'y opposer ou de suggérer qu'elle soit modifiée. D'autre part, quiconque le désire peut déposer une plainte ou autre auprès du Conseil concernant des questions de radiodiffusion qui seront étudiées lors de l'audience publique.

De telles interventions ou représentations devront comprendre le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la personne soumettant le document et devront être expédiées au bureau du soussigné, Conseil de la Radio-Télévision canadienne, 100, rue Metcalfe, Ottawa (Ontario) K1A 0N2.

Toutes les interventions et représentations concernant des questions qui seront étudiées lors de l'audience publique devront être signifiées au requérant intéressé directement ou par lettre recommandée au plus tard le 23 février 1976.

D'autre part, toutes les interventions et représentations concernant toute demande d'un requérant figurant dans cet avis devront être signifiées au requérant intéressé directement ou par lettre recommandée au plus tard le 23 février 1976.

Il faudra joindre à la copie adressée au CRTC le récépissé de la poste, le reçu du message ou autre preuve attestant que le requérant a bien reçu sa copie.

Bien qu'il n'y ait pas de forme particulière à suivre dans les interventions, les règles de procédure du Conseil exigent que les interventions fassent état des intérêts de l'intervenant et comprennent un exposé clair et succinct des faits et des motifs pour lesquels l'intervenant appuie la demande, s'y oppose ou suggère de la modifier.

Examen des documents: Quiconque le désire peut examiner les demandes soit au siège du CRTC, 100, rue Metcalfe, pièce 1601, Ottawa (Ontario) soit à l'endroit indiqué dans le présent avis.

Procédure (audience): Les règles de procédure du CRTC qui stipulent les droits et les obligations des parties intéressées sont disponibles à l'Information Canada.

Renseignements: Pour obtenir de plus amples renseignements à propos des demandes qui seront étudiées au cours de l'audience, prière de communiquer avec le CRTC par courrier ou en téléphonant aux numéros (613) 996-2294 ou 995-6957.

Guy Lefebvre
Le directeur général
Gestion des politiques de licences.

Avis public du CRTC 1976-10

Conseil de la Radio-Télévision Canadienne **Canadian Radio-Television Commission**

Les Canadiennes déçoivent en descente

Mittermaier est étonnée de son succès

INNSBRUCK (Reuter et CP) — Il n'est pas bon d'être favorite au départ de la descente féminine des Jeux olympiques: après Isabelle Mir à Grenoble et Anne-Marie Proell à Sapporo, l'Autrichienne Brigitte Totschnig se fait battre à son tour dans l'épreuve de vitesse, hier à Innsbruck, après avoir dominé l'entraînement.

Comme à Sapporo, une championne s'est imposée sans jamais avoir gagné une descente auparavant. L'Allemande de l'Ouest Rosi Mittermaier, la doyenne du circuit de la Coupe du monde où elle est la seule à avoir marqué des points dans toutes les éditions depuis 1967, n'a en effet triomphé jusqu'ici qu'en slalom, notamment à Badgastein voici deux semaines, après avoir terminé la descente à la dernière place.

Elle fut d'ailleurs la première surprise d'être la seconde athlète allemande, après Heidi Biebl à Squaw Valley en 1960, à remporter le titre dans la discipline reine du ski alpin. C'est la 3e fois qu'elle participe à des Jeux olympiques mais la première médaille qu'elle y obtient.

Rosi Mittermaier est depuis toujours animée par une passion plus forte que celle de ses rivales. Pour elle ne comptent pas seulement le classement et la performance, mais également la joie de glisser sur la neige et de lutter, de se surpasser.

«Que je gagne ou non, peu importe, l'essentiel est que je sois heureuse, que je me fasse plaisir», a-t-elle coutume de dire.

La gagnante dévala la pente en une minute et 46.16 secondes, 52 centièmes de moins que Totschnig, qui avait pourtant réalisé un excellent temps avant elle. Aucune des autres favorites ne put se mêler à ce duel au sommet entre les deux meilleures techniciennes de l'heure.

La grande Bernadette Zurbruggen, de Suisse, moralement brisée après le forfait de sa compatriote Marie-Thérèse Nadig, blessée et malade, termina en commettant plusieurs erreurs et dut se contenter de la 7e place.

C'est l'Américaine Cindy Nelson qui hérita de la médaille de bronze, devant l'Autrichienne Nicola Spiess et les Françaises Danièle Debernard et Jacqueline Rouvier.

Côté canadien, les trois inscrites furent plutôt déçues. Laurie Kreiner était la meilleure à 1:49.97 minute pour la 16e place, sa sœur Kathy terminant 19e en 1:50.48 et Betsy Clifford 22e près d'une seconde derrière.

Par après, Laurie devait expliquer que si la tendance est aujourd'hui à la spécialisation en ski alpin, il n'est pas question, pour l'instant du moins, que les Canadiennes, à l'encontre des hommes où la descente prime le slalom, s'attachent à une discipline plus qu'une autre.

Après tout, nous n'avons qu'une toute petite équipe féminine, a-t-elle dit. Il est arrivé parfois que j'aurais préféré m'absenter d'un slalom, mais en raison de nos faibles effectifs, je devais quand même y

participer. J'adore la descente, mais ça ne veut pas dire que je lève le nez sur le slalom spécial ou le slalom géant.

Laurie a également indiqué que Betsy Clifford n'était pas heureuse actuellement. «Elle ne va pas bien depuis quelques semaines, et cela semble l'affecter beaucoup.»

Après les figures imposées

Cranston et Shaver ont peu d'espoir de médailles

INNSBRUCK (d'après AFP) — C'est dans une habitude d'ambiance feutrée que la compétition masculine individuelle de patinage artistique a commencé, hier à Innsbruck, dans la Barracuda Allee (stade à la structure gonflable), avec les trois figures imposées.

A l'issue de ces trois figures d'école (rocket avant-dehors, paragraphe bracket arrière-dehors et paragraphe loop-avant) qui comptent pour 30% dans le total général, le Soviétique Sergei Volkov est en tête. Il devance le favori de la compétition, le Britannique John Curry, récent champion d'Europe à Genève, qui bien que possédant plus de points que le Soviétique est battu aux places des juges (19.5 pour Volkov contre 2.15 à Curry).

La situation sera beaucoup plus claire après le programme court (sept difficultés imposées) aujourd'hui, épreuve qui compte pour 20% du total. Après cela, on saura si Curry peut être considéré comme un vainqueur en puissance ou bien s'il doit encore redouter Volkov, un autre Soviétique Vladimir Kovalev (3e après les imposées), l'Allemand de l'Est Jan Hoffmann (4e après avoir pris la tête à l'issue des deux premières figures), champion d'Europe et du monde en 1974, ou bien encore les Canadiens Ron Shaver (6e) et Toller Cranston (7e).

Les Américains David Santee (5e) et Terry Kubicka, trop loin maintenant (11e), ne devraient pas être en mesure d'inquiéter ceux qui les précèdent. Un 3e Canadien inscrit, Stan Bohonek,

est en 17e place.

Hier également, la Soviétique Tatiana Averina, déjà victorieuse la veille aux 1,000 mètres en patinage de vitesse, a remporté l'épreuve des 3,000 m en 4:45.19 minutes, nouveau record olympique (ancien record de 4:52.14 établi à Sapporo par

la Hollandaise Stien Baas-Kaiser).

Averina avait également remporté des médailles de bronze sur 500m et 1,500m. Elle a devancé l'Allemande de l'Est Andrea Mitscherlich (médaille d'argent en 4:45.23) et la Norvégienne Libeth Korsmo.

L'URSS est sans pitié pour la Pologne

INNSBRUCK (d'après AFP et CP) — Les Soviétiques se sont imposés une nouvelle fois en ski de fond hier, remportant les deux premières places de l'épreuve de 15 kilomètres disputée à Seefeld, grâce à Nicolas Bajukov (médaille d'or) en 43:58.46 minutes, et Evgeni Beliaev (médaille d'argent) en 44:01.10. La médaille de bronze est allée au Finlandais Arto Koivisto (44:10.55).

Il s'agissait d'une 7e médaille d'or pour l'URSS depuis le début des Jeux Olympiques d'hiver, ce qui, en plus de 2 médailles d'argent et 5 de bronze, porte son total à 14, quatre de plus que l'Allemagne de l'Est (4-4-2) et huit devant les États-Unis (1-3-2).

Au combiné nordique, également disputé à Seefeld, l'Est-allemand Ulrich Wehling a pris une sérieuse option pour conserver son titre de champion olympique en remportant le concours de saut. Avec sa maîtrise habituelle, il a réalisé

les deux plus longs sauts (80.5 et 80 mètres), totalisant 225.5 points. Il précède de 5.5 points le Finlandais Rauni Miettinen, et respectivement de 7.2 et 12.7 points ses deux compatriotes Klaus Tuchscherer et Conrad Winkler.

Aujourd'hui, Wehling devra, dans la seconde épreuve du combiné (course de fond de 15 km), résister aux attaques de Miettinen, qui était déjà 2e aux précédents Jeux de Sapporo. Le Canadien Kurt Sjolund, d'Ottawa, est au 34e rang avec 124 points.

Au hockey, la puissante formation d'URSS, grande favorite du tournoi à six équipes, a humilié la Pologne 16-1, Sergei Kapustin a alors enfilé trois buts, contre deux pour Vladimir Shadrin, Boris Aleksandrov et Vladimir Petrov.

Par ailleurs, les Tchécoslovaques ont disposé des États-Unis 5-0 et la Finlande de l'Allemagne de l'Ouest 5-3.



Rosi Mittermaier (au centre), la titulaire olympique de la descente à la suite de sa victoire, hier, et les deux autres médaillées de l'épreuve, Brigitte Totschnig (à g.) et Cindy Nelson, ne font qu'une pour célébrer leur succès. (Téléphoto AP)

En remportant quatre médailles d'or samedi

La RDA fait surface aux Jeux

INNSBRUCK (d'après CP) — L'Allemagne de l'Est, privée de toute médaille depuis le début des Jeux olympiques d'hiver d'Innsbruck, s'est joliment rachetée samedi en remportant quatre des sept finales pour séismeusement menacer la domination des athlètes d'URSS.

Les Est-allemands ont bien commencé la journée en remportant une double victoire, tel que prévu, dans les épreuves de luge monoplace pour hommes et femmes, lesquelles duraient depuis quatre jours et où ils dominaient depuis le début. Par la suite, Hans-Georg Aschenbach, le champion mondial, a remporté le saut à ski de façon fort impressionnante sur le tremplin de 70 mètres.

Enfin, Meinhard Nehmer et Bernard Gernshausen, deux anciennes vedettes d'athlétisme, ont remporté une incroyable victoire au bobsleigh biplace, une épreuve où l'Allemagne de l'Est n'est inscrite que depuis un an.

Les Soviétiques ont quand même ajouté à leur total en remportant deux médailles d'or, celle des 1,000m en patinage de vitesse féminin avec Tatiana Averina, et celle du patinage artistique par couple avec Irina Rodnina et Alexandre Zaitsev. Mais la Finlandaise Helena Takalo a devancé trois skieuses soviétiques largement favorites pour remporter l'épreuve de fond de cinq kilomètres.

Le meilleur rendement des athlètes canadiens fut une 4e place aux 1,000m, remportée par Sylvia Burka, une patineuse de Winnipeg. Cathy Priestner, de Calgary, médaille d'argent aux 500m la veille, prenait alors la 6e place.

La médaille d'or pour Irina Rodnina représentait un exploit plutôt inusité. Elle avait également triomphé en 1972 aux Jeux d'hiver de Sapporo, mais en compagnie d'Alexei Oulanov. Lorsque ce dernier commença à fréquenter une autre patineuse,

Rodnina mit un terme à leur association en faveur de Zaitsev, avec qui elle est maintenant mariée. En compagnie de ses deux partenaires, elle détient sept championnats du monde. Mais on croit qu'elle annoncera sa retraite après les prochains championnats de Göteborg (Suède), où elle visera un 8e titre.

Les Allemands de l'Est Romy Kermer et Rolf Oesterreich, 26-mes après les figures imposées, ont maintenu leur position pour une médaille d'argent. Mais les Soviétiques Irina Vorobieva et Alexandre Vlasov, 3èmes jusqu'au programme libre, cédèrent la médaille de bronze à deux autres Allemands de l'Est, Manuela Gross et Uwe Kagelmann.

Candy Jones et Don Fraser, de Toronto, éprouvèrent des difficultés dans leur numéro libre et glissèrent de l'avant-dernière à la dernière place, la 14e. Les Canadiens eurent le malheur de se présenter les

premiers devant les juges, ce qui n'est habituellement pas propice à un haut pointage. Mais la plupart des meneurs s'avèrent également plutôt ordinaires au libre, Zaitsev se permettant même de chuter en tentant un atterrissage après l'un de ses sauts. Les titulaires soviétiques n'obtinrent pas moins les faveurs des juges, tant pour l'impression artistique que pour la technique.

En luge, les victoires est-allemandes furent l'œuvre de Detlef Guenther et Margit Schumann. Les meilleurs Canadiens furent Larry Arbuthnot, de Pointe-Claire, avec une 31e place chez les hommes, et Carole Keyes, d'Ile-Perrot-nord, avec une 22e place chez les femmes.

Les jumelles Sharon et Shirley Firth, d'Inuvik, furent respectivement 28e et 30e dans la course de ski de fond.

Au saut à ski, Peter Wilson, d'Ottawa, fut le meilleur Canadien avec une 36e place parmi 55 concurrents.

Avis légaux — Avis publics — Appels d'offres

AVIS

Avis est donné par ces présentes que par contrat exécuté le 30 janvier, 1976, Tricots Versailles Ltd. vend, cède et transfère à la Compagnie Financière Canadienne toutes ses créances présentes et futures. Ce contrat a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal, le 3 février, 1976, sous le numéro 2665227.

Montréal, le 5 février, 1976.

Compagnie Financière Canadienne

Avis est donné que Paul Lamoureux, Sherrington détenteur du permis ou de l'attestation N° 505 1480-002 catégorie entrepreneur Région 10 s'adresse à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transporter son permis ou son attestation en faveur de Denis Faillie, St-Jeorges, catégorie Entrepreneur Région 10, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2 C.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les quatre (4) jours qui suivent la date de la première parution dans les journaux.

1ère parution: 9 février 1976

2ème parution: 10 février 1976

3ème parution: 11 février 1976

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL GREFFE DES DIVORCES DU DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces)

NO: 500-12-055161-750
DAME HELENE DESROCHERS, domiciliée et résidant au 1385 est, rue Bélanger, dans les cités et districts de Montréal.

Requérante

VS

MARCEL ARCHAMBAULT, de lieux inconnus.

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé MARCEL ARCHAMBAULT est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces du district de Montréal, à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 5 février 1976

(S) CLAUDE DUFOUR

Greffier adjoint

GADBOIS LAFONTAINE THIBAUT

400 est, rue Jarry, Montréal, Qué.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-05-000467-769 SHIRLEY CYR, ménagère, épouse de Alexandre Russ, du District de Montréal, présentement résident et domiciliée au 150 St-François, Châteauguay.

demanderesse,

VS

ROLLAND TARDIF, faisant affaires sous la raison sociale OXFORD TAXI et ayant sa place d'affaires dans le District de Montréal, au 8 Tremblay, Châteauguay Centre, et GUSTAVE GAGNON, du District de Montréal et présentement résident au 90 Normand, Châteauguay, et REAL LARUE, du District de Montréal et présentement résident au 364 Salisbury Nord, Châteauguay.

Défendeurs.

PAR ORDRE DE LA COUR

La défenderesse REAL LARUE, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la dernière publication de cet avis. Une copie du bref d'assignation et de la Déclaration a été laissée à son intention au bureau de la Cour Supérieure de Montréal.

Montréal, le 25ème jour de janvier, 1976.

A. Beaulieu,

Protonotaire C.S.M.

Mes Gendron, Fenster, Kandestin,

Kupler & Kay, avocats,

suite 2204, 800 Place Victoria, Montréal, Québec.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL DIVISION DES DIVORCES

COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces)

NO: 1538

DAVID MORRISON,

Requérant,

VS

EVELYN MCCARTHY,

Intimée.

PAR ORDRE DE LA COUR

Le requérant, David Morrison, est par les présentes mis en demeure de se constituer un nouveau procureur ou de produire un acte de comparution personnelle dans un délai de 10 jours à compter de la dernière publication. Une copie de la mise en demeure de se constituer un nouveau procureur a été laissée au greffe de la Cour Supérieure, Division des Divorces, à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut de vous constituer un nouveau procureur ou de produire un acte de comparution personnelle dans les délais susdits, l'intimée demandera le rejet de la demande.

Montréal, le 4 février 1976.

A. BEAULIEU

REGISTRAIRE

Mes Doherty, Mackenzie, Grivakes,

Gervais & Lefebvre,

1203 5 Place Ville Marie

Montréal, Québec

Avis est par les présentes donné que Alexandre Paul Macévicz, administrateur immobilier, résidant au 5010 avenue MacDonald, app. 30, Montréal, s'adressera au Lieutenant-Gouverneur en conseil pour obtenir un décret changeant son nom pour celui de Alexandre Paul Macé.

Montréal, 28 janvier 1976

Frankel & Frankel

Procureurs du requérant.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-022217-754

BELL CANADA,

demanderesse,

VS

CARBONNEAU & FRERES INC. & AL.

Défendeurs.

ORDONNANCE

Il est ordonné à la défenderesse Carbonneau & Frères Inc., de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente jours à compter de la dernière publication des présentes. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée à son intention au bureau de cette Honorable Cour.

MONTRÉAL, 5 février 1976

Me HARRY BLANK, C.R.

1255 rue Université

Montréal, Québec

Procureur de la demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces)

NO: 12-056871-753

MARY EVELYN BARRETT CLARK, comtesse, épouse séparée de biens de Robert André Lefebvre, résidant et domiciliée en la Cité de Dorval district de Montréal,

Requérante

VS

ROBERT ANDRÉ LEFEBVRE, de lieux inconnus,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé ROBERT ANDRÉ LEFEBVRE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 5 février 1976

(S) CLAUDE DUFOUR

REGISTRAIRE-ADJOINT

BARRIÈRE, NEUER & LAMARCHE

1024 Notre-Dame,

Lachine, P.Q.

Avocats de la requérante

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces)

GREFFE DES DIVORCES

DIVISION DE MONTRÉAL

NO: 500-12-057883-783

MARCEL PILON, résidant et domicilié en la cité et district de Montréal.

REQUÉRANT

VS

JEANNE DESLONGCHAMPS, présentement d'adresse inconnue

INTIMÉE

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimée JEANNE DESLONGCHAMPS est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, ce 4 février 1976

A. BEAULIEU

Registraire-adjoint

Mes BARRON & PICARD

12,265 Goulet,

suite 303

Montréal, QUE.

PROCUREURS DU REQUÉRANT

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-000 748 782

NEW DERBY CAFE INC., demanderesse -vs- THE PROVIDENT ASSURANCE COMPANY, THE BLACK SEA & BALTIC GENERAL INSURANCE COMPANY -et- THE CONTINENTAL ASSURANCE COMPANY OF LONDON LIMITED, défendeurs

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur MAURICE ALLARD, est requis de comparaître dans un délai de 10 (dix) jours de la dernière publication, pour répondre dans lesdits délais à l'action en dommages-intérêts contre lui logée, à défaut de quoi jugement pourra être rendu par défaut.

Une copie du bref d'assignation et de la déclaration ont été laissés au Greffe à son intention.

MONTRÉAL, le 20 janvier 1976.

A. BEAULIEU

Greffier, Cour Provinciale

JEAN-GUY FARLEY, Avocat,

3253 est, rue Beaubien,

Montréal, P. Québec.

Procureurs des demandeurs

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces)

NO: 12-056871-753

MARY EVELYN BARRETT CLARK, comtesse, épouse séparée de biens de Robert André Lefebvre, résidant et domiciliée en la Cité de Dorval district de Montréal,

Requérante

VS

ROBERT ANDRÉ LEFEBVRE, de lieux inconnus,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé ROBERT ANDRÉ LEFEBVRE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 5 février 1976

Ferguson va sortir son fouet, et Bowman les bons !

Les Rangers battus par Dryden, Shutt et les autres

NEW YORK — Le Canadien de Montréal dans une performance digne de lui, a battu hier soir les Rangers de New York 3-0, au Madison Square Gardens. Des buts de Steve Shutt, Guy Lapointe et Bob Gainey ont donné à la formation de William Scott Bowman une 39e victoire en 54 matches cette saison. Bien que ces noms soient les plus en évidence, il est bon de signaler le travail incessant et bien organisé des autres membres du Canadien, qu'une raison d'espace-temps nous empêche ici de nommer tous.

Ken Dryden a récolté sa huitième fiche vierge de la campagne, avec une facilité un peu déconcertante. Quant à son opposant, Joe Davidson, il a repoussé quelque trente tirs du Canadien, certains extrêmement dangereux. S'ils avaient trouvé devant eux un gardien moins sûr que Davidson, nul doute que les franks-tireurs du Canadien auraient porté leur avantage à plus que trois buts.

Les Rangers n'ont pas infligé un revers au Canadien depuis avril 1974; les deux équipes se sont rencontrées six fois depuis. Le Canadien, pour sa part, n'a perdu qu'une seule fois au cours des quinze derniers matches de la campagne. Fait significatif à la gloire de sa défensive et de ses gardiens, la formation montréalaise, avec les résultats d'hier, a croisé le cap des 228 buts marqués, n'en accordant que 114: moyenne éloquentes en soi.

Phil Esposito, qui, selon le confrère Gilles Tremblay, est payé pour jouer \$800 la minute, n'a participé à l'effort des siens que quelques minutes, au cours desquelles il a effectué un lancer, un seul, contre le magnifique Ken Dryden.

1ère période
Punitions: Bouchard 2:36; Lapointe 16:51.
2ème période
1-MONTREAL: Shutt (29) 1:15
Lafleur, Mahovich
2-MONTREAL: Lapointe (11) 11:34
Couturier
Punitions: Collins 9:36; Gresham 19:56.
3ème période
3-MONTREAL: Gainey (10) 16:13
Jarvis, Roberts
Aucune punition.
Tirs au but
Montreal: 10 15 8-33
Rangers: 12 9 7-28
Gardiens: Dryden (M); Davidson (RNY).
Assistance: 17.500.

Bruins 7, Red Wings 0
1ère période
1-BOSTON: Hodge (0) 8:10
Park, Schmutz
Punitions: Doak 8:34; Hodge 8:41; Forbes 8:37; Doak 8:10; Lapointe 12:18; Cameron 16:20.
2ème période
2-BOSTON: Marcotte (9) 5:51
Hodge, Gibson
3-BOSTON: Sheppard (23) 7:35
Edstrand
4-BOSTON: Park (16) 10:55
Sheppard, Savard
5-BOSTON: Hodge (11) 19:21
Savard, Smith
Punitions: Sheppard 8:30; Hodge 10:44; Savard 8:16; Lefebvre 11:30; Harper 14:07; Schmutz 15:40.
3ème période
6-BOSTON: Forbes (13) 1:34
Cashman
7-BOSTON: Bucyk (28) 8:47
Punitions: Doak 8:57; Harper 14:07; Schmutz 15:40; Sheppard 15:40; Richardson 15:40; Savard 19:44.
Tirs au but
Detroit: 11 5 6-22
Boston: 16 9 11-36
Gardiens: Rutherford (D); Cheevers (B).
Assistance: 14.917.

Maple Leafs 4, North Stars 1
1ère période
Aucun but.
Punitions: O'Brien 7:14; Williams 17:36; Hestall 11:11; Hestall 17:36.
2ème période
1-TORONTO: McDonald (26) 2:04
Salming, Shiller
2-TORONTO: Boutelle (8) 10:14
Durocher
3-MINNESOTA: Maloney (4) 15:52
Young, Hicks
Punitions: Young 14:12; Cameron 16:13.
3ème période
4-TORONTO: Valiquette (5) 14:36
Selling, Ferguson
5-TORONTO: Garland (2) 16:30
Hammarstrom
Punitions: Goldworthy 6:26; Turnbull 13:07.
Tirs au but
Minnesota: 7 6 8-21
Toronto: 9 19 14-42
Gardiens: Manigo (M); Thomas (T).
Assistance: 16.485.

Penguins 7, Canucks 3
1ère période
1-PITTSBURGH: MacDonald (17) 3:44
Apps
2-PITTSBURGH: Larouche (29) 6:41
Kahoe
3-VANCOUVER: Gould (19) 8:01
O'Donnell, Dailey
Punitions: Dailey 5:15; Kelly 6:52; Faurbert 13:33.
2ème période
4-PITTSBURGH: Pronovost (35) 2:12
Apps, MacDonald
5-PITTSBURGH: Nolet (16) 10:50
Hadfield, Faurbert
6-PITTSBURGH: Larouche (30) 11:42
Stackhouse, Kahoe
7-PITTSBURGH: Apps (17) 12:24
Pronovost, Faurbert
Punitions: O'Flaherty 9:14; Dailey 13:54; Pronovost 19:03.
3ème période
8-PITTSBURGH: Larouche (31) 1:35
Morrison, Faurbert
9-VANCOUVER: Blight (21) 3:52
Richardson, Boudrias
10-VANCOUVER: Blight (21) 7:06
Boudrias, Snapes
Punitions: Faurbert 2:45; Morrison 8:19; Hadfield 15:18.
Tirs au but
Pittsburgh: 11 13 5-29
Vancouver: 13 9 17-39
Gardiens: Plasse (P); Smith, Lockett (V).
Assistance: 15.612.

Seals 5, Sabres 5
1ère période
1-CALIFORNIE: Sabourin (14) 12:12
Girard, Merrick
Punitions: Macintosh 9:15; Holt C. Gervais 17:38; Jacobs C. Gare 8 mineurs, majeurs, 18:01; Hatt 8:19.
2ème période
2-BUFFALO: Spencer (9) 4:26
Guayre, Hatt
3-CALIFORNIE: MacAdam (19) 9:34
Murdoch, Jacobs
4-BUFFALO: Korab (13) 13:59
Fogelin, Spencer
5-BUFFALO: Perreault (31) 15:34
Punitions: Mueley 6:59; Marson 15:59.
3ème période
6-CALIFORNIE: Maruk (20) 18:30
Punitions: Hampton C 6:54; Sabourin C 10:25.
7ème période
7-CALIFORNIE: Murdoch (15) 5:00
Hampton
8-BUFFALO: Robert (22) 7:24
Perreault, Starnfield
9-BUFFALO: Luca (15) 8:01
Murdoch, Hampton
10-CALIFORNIE: MacAdam (20) 18:43
Punition: Guayre 8:19.
Tirs au but
Californie: 9 8 11-26
Buffalo: 5 17 9-31
Gardiens: Simmons (C); Desjardins (B).
Assistance: 16.433.

Black Hawks 4, Capitals 2
1ère période
1-WASHINGTON: Meehan (11) 11:14
Scamurra, Bennett
Punitions: Mueley C 5:59; Marson W 5:59; White W 13:00, 18:20.
2ème période
2-CHICAGO: Martin (21) 14:11
Russell
3-CHICAGO: Tallon (7) 19:59
Hull, Mueley
Punitions: Mueley C 1:20; Monahan W 3:54; Stewart W 15:54.
3ème période
4-WASHINGTON: Meehan (12) 1:32
Bennett, Stewart
5-CHICAGO: Daigle (6) 10:36
Mikita, White
6-CHICAGO: Tallon (8) 15:14
Mikita, Daigle
Punitions: Meehan W 12:50; Marks C 17:33.

Scouts 5, Capitals 1
1ère période
1-KANSAS CITY: Orestes (11) 0:47
Bergman, Johnston
2-WASHINGTON: Lynch (4) 5:25
Lelonde
3-KANSAS CITY: Burns (10) 13:10
Bailey W 7:42; Lagace KC 10:48; Monahan W, Palem KC 11:44; Lagace KC 12:59.
2ème période
4-KANSAS CITY: Charron (20) 7:51
Durban, Palem
5-KANSAS CITY: Burns (10) 9:31
Johnston, Bouche
6-KANSAS CITY: Palem (21) 12:34
Durban, Charron
Punitions: Burns C 5:51; Smith W 9:28; Durban KC 12:47; Lalonde W 16:55; Pyle W, Palem KC majeurs 19:38.
3ème période
7-KANSAS CITY: Berman (4) 15:30
Charron, Patrick
Punition: Berman KC 11:52.
Tirs au but
Washington: 13 9 11-33
Kansas City: 5 11 14-30
Gardiens: Low, Washington; Herron, Kansas City.
A-9.947.

Rangers 5, Red Wings 4
1ère période
1-RANGERS: Gilbert (24) 7:57
Esposito, Vickers
2-RANGERS: Hickory (7) 8:15
Spenko, Middleton
3-DETROIT: Maloney (19) 10:41
Bergerson, Salvoara
4-DETROIT: Harvey (7) 11:30
Bloom, Leblanc
Punitions: Gilbert (25) 14:17
Punitions: Harvey 2:37; Maloney D 7:00; Stenkowski R. Watson D majeurs 8:15; Gilbert R 17:55; Vadnais R 19:44; Davidson R 19:53.
2ème période
5-DETROIT: Maloney (20) 1:33
Bergerson, Harper
6-RANGERS: Gilbert (26) 4:47
Punitions: Vadnais R 1:06; Harper D 15:18; Sacharak R 15:36; Watson D 17:08.
3ème période
7-RANGERS: Gilbert (27) 1:17
Vickers, Jarrett
8-DETROIT: Bloom (1) 14:16
Leblanc, Hamer
Punition: Jarrett R 12:01.
Tirs au but
Rangers: 9 7 6-22
Detroit: 14 13 15-42
Gardiens: Wilson, Davidson, Rangers; Grant, Detroit.
A-12.805.

Flyers 8, Blues 2
1ère période
1-PHILADELPHIE: Dornhoefer (20) 4:57
Barber, Clarke
2-PHILADELPHIE: Lonsberry (15) 8:43
Bridgman, Dornhoefer
3-ST-LOUIS: Lefley (8) 10:20
Thompson, Lefley
4-PHILADELPHIE: Bridgman (16) 13:05
Punitions: MacMillan (SL) 0:35; Butler (SL) 3:58; Piager (SL) 11:12; Lonsberry (P) 19:13.
2ème période
5-PHILADELPHIE: Saleksi (13) 1:17
Kindrachuk, Bladen
6-PHILADELPHIE: Clarke (29) 15:09
Goodenough, Barber
Punitions: Gassoff (SL) 0:35; Piager (P) 8:51; Clarke (P) 7:25; Saleksi (P) 17:05.
3ème période
7-PHILADELPHIE: Lonsberry (16) 3:05
Kindrachuk, Bridgman
8-PHILADELPHIE: Dornhoefer (21) 15:56
Bridgman, Jim Watson
9-PHILADELPHIE: Kindrachuk (15) 18:53
Punitions: Lefley (SL) 1:44; Barber (P) 4:51; Berson (SL) 5:44; Gassoff (SL) 9:30; Crisp (P) 15:03.
Tirs au but
St-Louis: 3 14 7-24
Philadelphie: 17 9 13-30
Gardiens: Bélanger, St-Louis; Thompson, Philadelphie.
A-17.077.

Maple Leafs 11, Bruins 4
1ère période
1-TORONTO: McDonald (25) 6:19
Sittler
2-TORONTO: Turnbull (11) 7:01
Sittler, Thompson
3-BOSTON: Ratelle (19) 16:54
Schmutz
Punitions: Sims (B); Boutelle (T) mineurs, majeurs 13:00.
2ème période
4-TORONTO: Sittler (22) 2:56
Salming, McDonald
5-TORONTO: Salming (10) 3:33
Sittler
6-BOSTON: Schmutz (18) 5:19
Bucyk, Ratelle
7-TORONTO: Sittler (23) 8:16
8-TORONTO: Sittler (24) 10:27
Valiquette, Ferguson
9-BOSTON: Bucyk (27) 11:06
Ratelle, Schmutz
10-TORONTO: Ferguson (8) 11:40
Hammarstrom, Garland
11-TORONTO: Sittler (25) 14:35
Punitions: Park (B) 3:29; Sheppard (B) 8:45; Ferguson (T) 16:27; Forbes (B) 19:44.
3ème période
12-TORONTO: Sittler (26) 0:44
Salming, Thompson
13-TORONTO: Sittler (27) 9:27
Thompson
14-TORONTO: Sittler (28) 16:35
McDonald

Tirs au but
Washington: 12 4 15-31
Chicago: 12 11 9-32
Gardiens: Worsley; Esposito (C).
Assistance: 12.000.

Flyers 4, Islanders NY 2
1ère période
1-PHILADELPHIE: Saleksi (14) 1:26
Kelly, Kindrachuk
2-ISLANDERS: Westfall (15) 11:26
D. Potvin, J. Potvin
3-PHILADELPHIE: Lonsberry (17) 18:33
Barber, Clarke
Punitions: Barber P 8:10; Gillies B 5:51; Clarke P 9:57; Parise I 11:51; Dupont P 14:03; Westfall I, Kindrachuk P mineurs, majeurs, 15:56; Howatt I 17:01; Dupont P, inconnue, Van Impe P 18:39.
2ème période
4-PHILADELPHIE: Dupont (7) 15:34
Bladen, Lonsberry
Punitions: Lonsberry I, Hart I, Bridgman P, Lonsberry P majeurs, 1:30; St-Laurent I 2:00; Crisp P 4:29; Parise I, Goodenough P 5:35; Dupont P 10:46; Howatt I 13:31; Hart I, Clarke P 13:52.
3ème période
5-ISLANDERS: Gillies (26) 1:41
Harris, Trotter
6-PHILADELPHIE: Lonsberry (18) 13:04
Punitions: Crisp P, mineur double, 3:52; Drouin I, Saleksi P 9:11; D. Potvin I 13:53.
Tirs au but
Islanders NY: 8 10 6-24
Philadelphie: 15 9 14-38
Gardiens: Resch (NY); Stephenson (P).
Assistance: 17.077.

Jets 8, Cowboys 4
1ère période
1-CALGARY: Chipperfield (18) 2:59
Israelson, Deterenzi
2-WINNIPEG: Kotola (24) 7:42
Sullivan, Hull
2ème période
3-CALGARY: Chipperfield (19) 6:30
Deterenzi, Israelson
4-WINNIPEG: Hull (36) 10:02
Nilsson, Ford
5-CALGARY: Morrison (20) 13:37
Chipperfield, Lister
6-WINNIPEG: Lieder (9) 14:53
Ford, Sjoberg
Punitions: Jodzio C 6:02; Deterenzi C 9:27; Sullivan W 13:00.
3ème période
7-WINNIPEG: Lindstrom (13) 8:21
Hillman, Lindh
8-WINNIPEG: Nilsson (30) 9:13
Hedberg, Hull
9-WINNIPEG: Gindron (2) 14:23
Sullivan, Lesuk
10-WINNIPEG: Nilsson (31) 18:53
Bergman, Hull
11-WINNIPEG: Lindh (10) 9:44
Ruhiranta, Sjoberg
12-CALGARY: Chipperfield (20) 17:15
Lawson, Terbenche
Punitions: Lindstrom W 0:39; Green W 3:45; Lieder C 8:21; Hornung W 11:04; Ruhiranta W 17:04.
Tirs au but
Calgary: 14 2 12-28
Winnipeg: 14 19 4-37
Gardiens: McLeod (C); Dalby (W).
Assistance: 8.488.

Fighting Saints 3, Road Runners 3
1ère période
1-MINNESOTA: Keon (10) 7:51
McKenzie, Zymak
2-PHOENIX: Gray (18) 11:08
Florek, Beaudoin
2ème période
3-PHOENIX: Boyd (15) 17:23
Rautakallio, Mononen
Punitions: Beaudoin P, Gambucci M 5:10; Boyd P 7:40; Hampson M 15:23; Miller M 19:53.
3ème période
4-PHOENIX: Huston (16) 0:48
Rautakallio, Hall
5-MINNESOTA: Carlson (8) 2:52
Punitions: Butters M 5:44; Westrum M 12:07; McKenzie M 15:10; Huston P 15:20; Miller M 18:46.
Tirs au but
Minnesota: 14 6 12 6-40
Phoenix: 13 14 4 10-41
Gardiens: Garrett (M); Norris (P).
Assistance: 8.052.

Association mondiale
Crusaders 6, Whalers 1
1ère période
1-CLEVELAND: Shmyr (5) 10:04
Leduc
2-CLEVELAND: MacGregor (18) 12:26
Stewart, Shmyr
3-CLEVELAND: Jarrett (7) 18:08
Pinder, Leduc
Punitions: Eye G 7:00; Jarrett C 8:51; Rogers NA 19:54.
2ème période
Aucun but.
Punition: Baxter C 17:42.
3ème période
4-CLEVELAND: Tammanen (6) 2:08
Harrison, Walker
5-N-ANGLETERRE: Backstrom (25) 6:26
6-CLEVELAND: Walker (17) 9:08
Harrison
7-CLEVELAND: Jarrett (8) 11:08
Pinder, Leduc
Punitions: Goleman NA 4:41; Hangsleben NA 8:43; Baxter C 11:40.
Tirs au but
Cleveland: 11 9 8-28
N-Angleterre: 7 8 9-24
Gardiens: Johnson (C); C. Abrahamson (NA).
Assistance: 10.247.

Association mondiale
Jets 8, Cowboys 4
1ère période
1-CALGARY: Chipperfield (18) 2:59
Israelson, Deterenzi
2-WINNIPEG: Kotola (24) 7:42
Sullivan, Hull
2ème période
3-PHOENIX: Hall (29) 12:11
Florek, Gray
Punitions: Clarke P 0:40; Keon M 8:24; Florek P 7:28; Boyd P 7:28; Walton M 10:19; Butters M 12:47; Dean P mineur, inconnue 14:38.
3ème période
4-PHOENIX: Sleep (1) 5:11
Norman, Beaudoin
5-MINNESOTA: Huck (14) 9:54
Walton
Punitions: Dean P 7:58; Holmgren M 10:04.
3ème période
6-PHOENIX: Florek (25) 17:11
Punitions: Gray P, Butters M 1:21; Dean P, Butters M majeurs 3:42; Busnik M 4:34; Westrum M 5:25; Gray P, Smith M 6:08; McKenzie M 10:02; McKenzie M, Mononen P 15:31; Smith M, Boyd P 15:44; Dean P, Gorman P inconnue 17:50; Connelly M 18:58.
Tirs au but
Minnesota: 10 11 9-30
Phoenix: 13 11 17-41
Gardiens: Garrett, Levasseur, Minnesota; Kurt, Phoenix.
A-8.910.

Association mondiale
Nordiques 4, Cowboys 4
1ère période
1-CALGARY: Leter (13) 0:24
McDonald, MacLeod
2-QUEBEC: Cloutier (40) 15:33
Houle, Tremblay
Punitions: Driscoll C, Roy O majeurs 2:06; Sutherland G, Jodzio C inconnue Québec banc, Tardif D 11:43; Chipperfield C 13:32.
2ème période
3-QUEBEC: Cloutier (41) 9:12
S. Bernier, Hoganson
4-QUEBEC: Gallani (3) 10:05
Parizeau, Servis
5-QUEBEC: S. Bernier (25) 17:29
Punitions: Jodzio C, Tardif D 3:57; Roy O 16:02; Terbenche C 18:19; Houle G 19:14.
3ème période
6-CALGARY: Serris (16) 0:57
Chipperfield, Montan
7-CALGARY: Lawson (31) 11:09
Howell, McLeod
8-CALGARY: Tannhill (17) 15:53
Jodzio, Terbenche
Punitions: Lacombe C 12:06.
Prolongation
Aucun but.
Aucune pénalité.
Tirs au but
Québec: 7 5 6 4-22
Calgary: 9 7 11 7-34
Gardiens: Groulx, Desjardis, Québec; Wood, McLeod, Calgary.
A-5.661.

Association mondiale
Whalers 7, Toros 3
1ère période
1-TORONTO: Martin (13) 1:31
Nisticò
2-N-ANGLETERRE: Swan (5) 1:12
Pleau
3-N-ANGLETERRE: Backstrom (24) 15:36
Bergerson, Rogers
Punition: Hangsleben NA 16:04.
2ème période
4-CLEVELAND: Leduc (26) 3:47
Jarrett, Shmyr
5-WINNIPEG: Hull (35) 15:36
Sullivan
6-WINNIPEG: Hedberg (40) 18:32
Sjoberg, Beaudoin
Punitions: Leduc C 0:22; Kotola W 3:20; R. Legge C 10:18; Evo C 13:52; Pinder C, Hedberg W mineurs doubles 13:55; Lesuk W 17:08.
3ème période
7-WINNIPEG: Kotola (33) 6:20
Nilsson, Sjoberg
8-CLEVELAND: MacGregor (17) 11:47
Punitions: Mott W, R. Legge C 0:23; Kotola W 4:10; Walker C 6:13; Bergman W 11:22; McKay E, Mott W 14:53.
Prolongation
Aucun but.
Tirs au but
Winnipeg: 4 10 15 8-37
Cleveland: 16 6 8 6-36
Gardiens: Daley, Winnipeg; Newton, Cleveland.
A-7.536.

Roadrunners 4, Fighting Saints 2
1ère période
1-PHOENIX: Hall (26) 4:28
2-MINNESOTA: Connelly (21) 9:00
Huck, Keon

Association mondiale
Crusaders 6, Whalers 1
1ère période
1-CLEVELAND: Shmyr (5) 10:04
Leduc
2-CLEVELAND: MacGregor (18) 12:26
Stewart, Shmyr
3-CLEVELAND: Jarrett (7) 18:08
Pinder, Leduc
Punitions: Eye G 7:00; Jarrett C 8:51; Rogers NA 19:54.
2ème période
Aucun but.
Punition: Baxter C 17:42.
3ème période
4-CLEVELAND: Tammanen (6) 2:08
Harrison, Walker
5-N-ANGLETERRE: Backstrom (25) 6:26
6-CLEVELAND: Walker (17) 9:08
Harrison
7-CLEVELAND: Jarrett (8) 11:08
Pinder, Leduc
Punitions: Goleman NA 4:41; Hangsleben NA 8:43; Baxter C 11:40.
Tirs au but
Cleveland: 11 9 8-28
N-Angleterre: 7 8 9-24
Gardiens: Johnson (C); C. Abrahamson (NA).
Assistance: 10.247.

Jets 8, Cowboys 4
1ère période
1-CALGARY: Chipperfield (18) 2:59
Israelson, Deterenzi
2-WINNIPEG: Kotola (24) 7:42
Sullivan, Hull
2ème période
3-PHOENIX: Hall (29) 12:11
Florek, Gray
Punitions: Clarke P 0:40; Keon M 8:24; Florek P 7:28; Boyd P 7:28; Walton M 10:19; Butters M 12:47; Dean P mineur, inconnue 14:38.
3ème période
4-PHOENIX: Sleep (1) 5:11
Norman, Beaudoin
5-MINNESOTA: Huck (14) 9:54
Walton
Punitions: Dean P 7:58; Holmgren M 10:04.
3ème période
6-PHOENIX: Florek (25) 17:11
Punitions: Gray P, Butters M 1:21; Dean P, Butters M majeurs 3:42; Busnik M 4:34; Westrum M 5:25; Gray P, Smith M 6:08; McKenzie M 10:02; McKenzie M, Mononen P 15:31; Smith M, Boyd P 15:44; Dean P, Gorman P inconnue 17:50; Connelly M 18:58.
Tirs au but
Minnesota: 10 11 9-30
Phoenix: 13 11 17-41
Gardiens: Garrett, Levasseur, Minnesota; Kurt, Phoenix.
A-8.910.

Association mondiale
Nordiques 4, Cowboys 4
1ère période
1-CALGARY: Leter (13) 0:24
McDonald, MacLeod
2-QUEBEC: Cloutier (40) 15:33
Houle, Tremblay
Punitions: Driscoll C, Roy O majeurs 2:06; Sutherland G, Jodzio C inconnue Québec banc, Tardif D 11:43; Chipperfield C 13:32.
2ème période
3-QUEBEC: Cloutier (41) 9:12
S. Bernier, Hoganson
4-QUEBEC: Gallani (3) 10:05
Parizeau, Servis
5-QUEBEC: S. Bernier (25) 17:29
Punitions: Jodzio C, Tardif D 3:57; Roy O 16:02; Terbenche C 18:19; Houle G 19:14.
3ème période
6-CALGARY: Serris (16) 0:57
Chipperfield, Montan
7-CALGARY: Lawson (31) 11:09
Howell, McLeod
8-CALGARY: Tannhill (17) 15:53
Jodzio, Terbenche
Punitions: Lacombe C 12:06.
Prolongation
Aucun but.
Aucune pénalité.
Tirs au but
Québec: 7 5 6 4-22
Calgary: 9 7 11 7-34
Gardiens: Groulx, Desjardis, Québec; Wood, McLeod, Calgary.
A-5.661.

Association mondiale
Whalers 7, Toros 3
1ère période
1-TORONTO: Martin (13) 1:31
Nisticò
2-N-ANGLETERRE: Swan (5) 1:12
Pleau
3-N-ANGLETERRE: Backstrom (24) 15:36
Bergerson, Rogers
Punition: Hangsleben NA 16:04.
2ème période
4-CLEVELAND: Leduc (26) 3:47
Jarrett, Shmyr
5-WINNIPEG: Hull (35) 15:36
Sullivan
6-WINNIPEG: Hedberg (40) 18:32
Sjoberg, Beaudoin
Punitions: Leduc C 0:22; Kotola W 3:20; R. Legge C 10:18; Evo C 13:52; Pinder C, Hedberg W mineurs doubles 13:55; Lesuk W 17:08.
3ème période
7-WINNIPEG: Kotola (33) 6:20
Nilsson, Sjoberg
8-CLEVELAND: MacGregor (17) 11:47
Punitions: Mott W, R. Legge C 0:23; Kotola W 4:10; Walker C 6:13; Bergman W 11:22; McKay E, Mott W 14:53.
Prolongation
Aucun but.
Tirs au but
Winnipeg: 4 10 15 8-37
Cleveland: 16 6 8 6-36
Gardiens: Daley, Winnipeg; Newton, Cleveland.
A-7.536.

Roadrunners 4, Fighting Saints 2
1ère période
1-PHOENIX: Hall (26) 4:28
2-MINNESOTA: Connelly (21) 9:00
Huck, Keon

Association mondiale
Crusaders 6, Whalers 1
1ère période
1-CLEVELAND: Shmyr (5) 10:04
Leduc
2-CLEVELAND: MacGregor (18) 12:26
Stewart, Shmyr
3-CLEVELAND: Jarrett (7) 18:08
Pinder, Leduc
Punitions: Eye G 7:00; Jarrett C 8:51; Rogers NA 19:54.
2ème période
Aucun but.
Punition: Baxter C 17:42.
3ème période
4-CLEVELAND: Tammanen (6) 2:08
Harrison, Walker
5-N-ANGLETERRE: Backstrom (25) 6:26
6-CLEVELAND: Walker (17) 9:08
Harrison
7-CLEVELAND: Jarrett (8) 11:08
Pinder, Leduc
Punitions: Goleman NA 4:41; Hangsleben NA 8:43; Baxter C 11:40.
Tirs au but
Cleveland: 11 9 8-28
N-Angleterre: 7 8 9-24
Gardiens: Johnson (C); C. Abrahamson (NA).
Assistance: 10.247.

Association mondiale
Jets 8, Cowboys 4
1ère période
1-CALGARY: Chipperfield (18) 2:59
Israelson, Deterenzi
2-WINNIPEG: Kotola (24) 7:42
Sullivan, Hull
2ème période
3-PHOENIX: Hall (29) 12:11
Florek, Gray
Punitions: Clarke P 0:40; Keon M 8:24; Florek P 7:28; Boyd P 7:28; Walton M 10:19; Butters M 12:47; Dean P mineur, inconnue 14:38.
3ème période
4-PHOENIX: Sleep (1) 5:11
Norman, Beaudoin
5-MINNESOTA: Huck (14) 9:54
Walton
Punitions: Dean P 7:58; Holmgren M 10:04.
3ème période
6-PHOENIX: Florek (25) 17:11
Punitions: Gray P, Butters M 1:21; Dean P, Butters M majeurs 3:42; Busnik M 4:34; Westrum M 5:25; Gray P, Smith M 6:08; McKenzie M 10:02; McKenzie M, Mononen P 15:31; Smith M, Boyd P 15:44; Dean P, Gorman P inconnue 17:50; Connelly M 18:58.
Tirs au but
Minnesota: 10 11 9-30
Phoenix: 13 11 17-41
Gardiens: Garrett, Levasseur, Minnesota; Kurt, Phoenix.
A-8.910.

Association mondiale
Nordiques 4, Cowboys 4
1ère période
1-CALGARY: Leter (13) 0:24
McDonald, MacLeod
2-QUEBEC: Cloutier (40) 15:33
Houle, Tremblay
Punitions: Driscoll C, Roy O majeurs 2:06; Sutherland G, Jodzio C inconnue Québec banc, Tardif D 11:43; Chipperfield C 13:32.
2ème période
3-QUEBEC: Cloutier (41) 9:12
S. Bernier, Hoganson
4-QUEBEC: Gallani (3) 10:05
Parizeau, Servis
5-QUEBEC: S. Bernier (25) 17:29
Punitions: Jodzio C, Tardif D 3:57; Roy O 16:02; Terbenche C 18:19; Houle G 19:14.
3ème période
6-CALGARY: Serris (16) 0:57
Chipperfield, Montan
7-CALGARY: Lawson (31) 11:09
Howell, McLeod

féminin pluriel

Par des femmes, pour des femmes

par Renée Rowan

La journée mondiale des femmes célébrée le 8 mars sera marquée cette année au Québec par le lancement d'un nouveau journal écrit par des femmes, pour des femmes.

Cette initiative de six Montréalaises aura pour nom: Les têtes de pioche. "Cela dit exactement ce que nous sommes et ce que nous avons envie de faire... entêtées, nous avons l'intention de creuser les problèmes et d'aller jusqu'au fond".

France Théorêt, mariée, enseignante dans un cégep; Martine Ross, mariée, un enfant, psychologue qui termine actuellement un doctorat; Ellette Rioux, célibataire, animatrice sociale et scénariste; Michèle Jean, mariée, quatre enfants, historienne, professeur à l'éducation permanente; Nicole Brassard, séparée, un enfant,

écrivain; Agathe Martin, divorcée, professeur au niveau universitaire: toutes s'identifient comme féministes.

"Féministes conscientes qu'il existe de la discrimination envers les femmes, conscientes de l'oppression spécifique que des femmes ont à subir en tant qu'individu, mais aussi en tant que collectivité, précisent-elles. On a envie de changer quelque chose dans la société, on a envie de passer à une action... pour d'autres femmes, ce sera l'organisation d'une garderie, la mise sur pied d'un centre des femmes; pour nous, c'est la création d'un journal."

Pourquoi avoir choisi ce mode d'expression plutôt qu'un autre? "Parce que depuis la disparition du journal Québécois, déboutte, il y a un vide dans ce domaine et qu'on a des tas

d'informations et d'expériences à partager avec d'autres femmes qui ont les mêmes préoccupations et qui ont déjà entrepris une démarche."

Ce journal ne sera pas une improvisation. Il sera l'aboutissement d'une longue réflexion collective puisque ces six femmes se rencontrent depuis octobre dernier, chaque jeudi après-midi.

"L'idée d'un journal nous obsédait toutes dès le début de nos rencontres, mais nous avons préféré commencer par parler de nous, de nos expériences, de ce que nous ressentons en tant que femmes, de notre perception du monde."

Le groupe a d'abord identifié des pistes de recherche, établi des priorités, puis décidé de ce que devait être le contenu du journal qui sera publié huit fois

au cours de l'année.

Ainsi, par exemple, elles ont discuté d'agressivité, d'une certaine forme de violence, des choses que les femmes ont envie de dire à haute voix, mais qu'elles taisent de peur de passer pour des folles. De cette réflexion est né le thème d'un article qui paraîtra dans le premier numéro.

"Au lieu de faire une démarche seules, nous voulons la faire ensemble avec d'autres femmes. Nous sommes convaincues que le journal peut être un moyen de créer entre toutes les femmes une plus grande solidarité."

Dans chaque livraison de Têtes de pioche, on trouvera un témoignage: le premier, signé par Ellette Rioux, portera comme titre: "Comment j'ai fini par sortir de la manufacture".

Un autre article empruntant de nouveau la formule du "je" relatera une expérience vécue: "La colère des femmes".

Dans ce premier numéro, on trouvera en outre un article d'analyse sur le matriarcat au Québec; un dossier sur La librairie des femmes préparé par les initiatrices du projet; de l'information.

L'équipe souligne son souci de laisser la parole aux femmes, à celles qui ont vécu ensemble une expérience ou qui ont entrepris une démarche et qui veu-



Les handicapés de la région de Montréal ont maintenant un lieu de ralliement, à l'arrière de l'église de la Visitation, au 1847 est, boul. Gouin. En plus d'avoir une occasion de se distraire dans un climat de musique et de conversations, les handicapés trouveront dans ce local des activités éducatives, sociales, culturelles et artisanales. Pour plus de renseignements: 381-1521. (Photo Alain Renaud)

La révision du Code civil tient compte des "transsexués"

Deux autres tranches du projet de révision du Code civil du Québec ont été publiées ces jours derniers. Elles portent sur "le nom et l'identité de la personne humaine" ainsi que sur le domicile.

Il existe depuis 1965 au Québec une Loi du changement de nom, mais l'équipe de l'Office de révision du Code civil (ORCC) a voulu regrouper des règles non écrites et favoriser l'adoption de règles nouvelles, notamment envers ceux ou celles que l'on appelle les "transsexués". Le projet de réforme consacre l'égalité de l'homme et de la femme, entérine le fait que la femme mariée continue à n'avoir de nom légal que le nom de son père, même si la coutume veut ici qu'elle soit aussi connue sous le nom du conjoint.

En général, on fait du changement de nom un privilège, non un droit; mais l'on enlève au ministère de la Justice la responsabilité de l'acceptation ou du refus d'un tel changement de nom. C'est désormais le directeur de l'état civil (proposition contenue dans un rapport antérieur) qui a la tâche de consigner et de surveiller les changements du registre d'état civil.

Notons que des tiers pourraient théoriquement s'opposer à un changement de nom et être entendus par ce directeur de l'état civil.

Quant au changement de nom de ceux dont les "apparences de sexe" ont été modifiées, ils peuvent, par simple procédure administrative, solliciter un changement de nom. L'Alberta et la Colombie-Britannique ont déjà légiféré à ce sujet et le Manitoba serait sur le point de le faire. On se rappelle qu'en avril dernier, un colloque se tenait à l'IQUAM sur les transsexuels. Selon toute vraisemblance, les véritables changements de sexe

sont impossibles. Le projet de l'ORCC exige donc de ces transsexués en quête d'un nouveau nom qu'ils soient célibataires ou séparés ou divorcés, pour éviter notamment les mariages entre deux personnes du même sexe.

Le rapport sur le domicile de la personne humaine entend placer l'intention parmi les nombreuses considérations pouvant mener à déterminer le domicile d'un citoyen.

On introduit la notion de "résidence habituelle" comme facteur déterminant et la personne mariée peut avoir un domicile distinct de celui du conjoint (ce qui peut influencer sur le domicile attribué aux mineurs).

La référence au "domicile du serviteur" étant désuète, le rapport en recommande l'abrogation.

Les membres du comité expliquent que la notion de domicile intervient le plus souvent dans les dossiers de succession. La résidence habituelle ainsi qu'une série de présomptions énumérées à l'article 3 du projet éviteraient à l'avenir les litiges à ce sujet.

Lorsqu'il s'agit d'établir la ju-

ridiction des tribunaux, il existe présentement le recours à un acte notarié par lequel le non commerçant fait éllection de domicile. Cette coutume serait abolie si, après le dépôt du projet global de réforme que le notaire Paul-A. Crépeau doit soumettre au nom de l'ORCC en 1976, la tranche sur le domicile est reconduite sans retouches. L'Office de révision attend les commentaires sur ces deux rapports avant le 16 février 1976.

Dans un rapport précédent sur le "cautionnement", l'ORCC rendait plus claire la définition de ce contrat et acceptait la suggestion du juge Archambault, de la Cour supérieure, en suggérant que "nonobstant toute stipulation contraire, le décès de la caution met fin au cautionnement". Le tribunal avait, en 1970, rendu une décision: "Banque Canadienne Nationale v. Soucisse", où se retrouvaient les inconvénients, voire les injustices affectant les héritiers d'une caution, alors même que le cautionnement n'avait jamais pu être porté à leur connaissance et avait pu se produire un demi-siècle plus tôt.

exprimés les avis divers" et décide d'accorder au ministère public un nouveau procès où le jeune Raymond Cloutier devra répondre d'une accusation d'importation de 20 livres de cannabis. Invitation est donc faite par la Cour d'appel, pour la deuxième fois en un an, de se prononcer sur les mathématiques d'acceptation et de rejet des futurs jurés.

Cloutier avait été acquitté par procès devant jury, en novembre 1973. La Cour d'appel se dit d'avis que le premier juge a permis irrégulièrement la récusation péremptoire d'un juré et la reprise, par l'avocat de l'accusé, de l'interrogatoire d'un juré dont la prestation de serment avait eu lieu déjà. Comme autres raisons pour accorder un nouveau procès, le tribunal d'appel retient que l'explication donnée par le juge de l'article 21 du Code pénal pouvait laisser le juré sous l'impression que Cloutier ne pouvait être coupable qu'à la condition d'avoir personnellement introduit la marijuana au Canada.

Or, d'après la preuve versée au premier procès, l'accusé avait demandé à sa mère, demeurant à Sherbrooke, d'entreposer des meubles d'amis en vacances en Amérique latine. C'est dans le double fond d'un tiroir que les enquêteurs découvrirent la cannabis.

Le juge Montgomery réfère au procès de Paul Rose et croit l'arrêt de la Cour d'appel bien fondé dans ce cas; il hésite toutefois à critiquer le premier juge qui a adopté une solution plus favorable à l'accusé.

Quant au juge Mayrand, qui rédige l'opinion unanime du tribunal d'appel, il souligne que le juge a permis la récusation péremptoire d'un juré (par l'avocat de l'intimé) déjà déclaré impartial par les vérificateurs mais quand le même avocat voulut demander la récusation péremptoire d'un autre juré, le juge refusa alors: "C'est trop tard. Je vous avais dit..."

Le juge Mayrand commente: "Il s'agit ici d'une règle fort contestée où les membres de notre Cour ont exprimé des avis divers (Palomba, février 1975). Pour ma part, à moins qu'une décision contraire de la Cour suprême n'intervienne, je me sens lié par les arrêts majoritaires rendus dans Rose (1973) et dans Conneary alias Skylar (décembre 1974). J'en viens donc à la conclusion que la récusation péremptoire a été permise irrégulièrement..."

lent en faire profiter d'autres.

D'où provient l'argent pour publier ce journal? "De nos poches, répondent-elles spontanément. Nous avions espéré obtenir une subvention, mais elle n'est pas encore venue. Les périodes de récession ont toujours été néfastes pour les femmes, c'est bien connu."

L'équipe a donc dû se limiter à un premier tirage de 1,000 exemplaires. Le premier nu-

méro qui comptera 36 pages sera vendu dans les kiosques au coût d'un dollar. Pour épargner sur les frais, elles en assument elles-mêmes la distribution et le journal sera ronéotypé.

Les presses de l'Unesco viennent de publier un album de Dominique Roger intitulé "Femmes".

Avec des techniques différentes, l'ensemble de ces photos en noir et blanc — plus de 50 — prises dans presque tous les coins du monde nous présentent des femmes au travail, en prière, des femmes qui souffrent, qui attendent, des femmes dont la féminité ne disparaît pas sous le voile des traditions religieuses, des femmes exécutant des tâches aussi banales que la fabrication du pain quotidien. Des

femmes telles qu'elles sont.

Cet esprit d'universalité rend fascinantes les images de Dominique Roger et fait de cet album une sorte de postface particulièrement réussie de l'Année internationale.

Comme l'écrit Marie-Pierre Herzog en tête de cet album, il s'agit "sans misérabilisme sans triomphalisme" de donner à voir "pour faire penser".

Réunion publique concernant la nouvelle politique en matière de location d'automobiles aux aéroports

Une nouvelle politique concernant la délivrance de permis aux sociétés de location d'automobiles dans les aéroports exploités par Transports Canada entrera bientôt en vigueur.

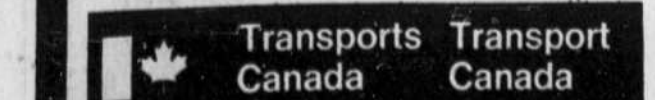
Les sociétés de location d'automobiles intéressées sont invitées à assister à une réunion publique (voir détails ci-dessous) au cours de laquelle elles pourront exprimer leurs opinions sur la nouvelle politique proposée du gouvernement en ce qui concerne les services de location d'automobiles.

En vertu de la nouvelle politique, les sociétés de location d'automobiles pourront soumissionner publiquement afin d'obtenir des comptoirs et un terrain de stationnement aux aéroports exploités par Transports Canada.

Toute société de location d'automobiles pourra poser sa candidature si elle s'est occupée activement de location d'automobiles pendant cinq ans, dont au moins un an dans la région desservie par l'aéroport, si elle peut répondre aux besoins à l'aéroport et si elle satisfait aux conditions en matière d'assurances.

Tous sont invités à exprimer leur avis et à faire leurs commentaires lors de la réunion publique suivante:

Date: 16 février 1976
Heure: 10:00 a.m.
Lieu: Aéroport Hilton
Le Petit Salon
Dorval, Québec.



\$1,000 vous rapportent \$95 en un an	\$2,000 vous rapportent \$190 en un an	\$3,000 vous rapportent \$285 en un an
\$4,000 vous rapportent \$380 en un an	 Le Multi× plicateur	\$5,000 vous rapportent \$475 en un an
\$10,000 vous rapportent \$950 en un an		\$50,000 vous rapportent \$4,750 en un an

Un dépôt- placement personnel spécial

Pour un temps limité, la Banque Royale vous offre l'occasion de placer votre argent à un taux d'intérêt exceptionnel. Il s'agit de notre nouveau dépôt-placement personnel spécial: Le Multiplicateur.

Avec le Multiplicateur, vous pouvez déposer de \$1,000 à \$50,000 pour une période d'un an qui rapportent un intérêt simple payable à l'échéance, calculé au taux de 9 1/2 %. Puisque la durée du dépôt-placement est fixe, vous ne pouvez retirer les sommes investies avant terme.

9 1/2 %

d'INTÉRÊT

Le taux d'intérêt du Multiplicateur est garanti pour toute la durée du dépôt, dès le moment où vous l'effectuez. Cependant le taux d'intérêt annoncé peut être modifié sans préavis.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de notre nouveau dépôt-placement personnel, rendez-vous au plus tôt à l'une des succursales de la Banque Royale. Demandez le Multiplicateur.

 **BANQUE ROYALE**

l'équipe d'experts à l'esprit ouvert